

Cadre méthodologique de la Stratégie de Communication, éducation, sensibilisation et participation 2030 pour les zones humides

Des acteurs engagés pour les zones humides de leurs territoires

Établi par

Pierre CAESSTEKER

**Chargé de mission zones humides & marais OFB
Correspondant CESP Ramsar gouvernemental (2017-...)**

-

Grégoire MACQUERON

**Chargé de mission zones humides SNPN
Correspondant CESP Ramsar non gouvernemental (2011-2021)**

-

Denis BERLEMONT

**Chargé de mission communication Ramsar-France
Correspondant CESP Ramsar non gouvernemental (2022-...)**

Version 5 - février 2024

La rédaction de la présente stratégie a été conduite conformément au mandat donné au groupe thématique CESP par le ministère de la Transition écologique (MTE) dans le cadre de la mise en œuvre du 3ème Plan d'action en faveur des milieux humides.

Commanditaire : Direction de l'eau et de la biodiversité

Auteurs du rapport :

Pierre CAESSTEKER
OFB

Grégoire MACQUERON
SNPN

Denis BERLEMONT
Ramsar France



Soutien technique : Delphine LOUPSANS - Docteure en sciences politiques

Membres du groupe thématique CESP 2015-2020

Olivier BLANC – Réseau école et nature
Romain BOUILLON – Teragir
Emilie DUPOUY – Comité français de l'UICN
Bastien COÏC – Ramsar France
Ghislaine FERRERE – MTECT / DEB / EARM3
Estelle GAVARD – Agence de l'eau Seine-Normandie
Arnaud SAMBA – Union nationale des CPIE
Virginie MAUCLERT – Fondation Tour du Valat
Gilbert MIOSSEC – Forum des marais atlantiques
Francis MULLER – Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Coordinateurs du groupe

Pierre CAESSTEKER – OFB - Grégoire MACQUERON – SNPN

Nombre de pages du rapport : xxx pages



Comment citer ce document :

OFB, SNPN, Ramsar France, 2023. Des acteurs engagés pour les zones humides de leurs territoires.
Stratégie nationale CESP 2030.

"On dit qu'une population éduquée ne saurait être asservie. Cela vaut pour les liens noués entre l'homme et la nature. En fait, l'ensemble des parties prenantes commence à saisir les effets de leurs actes et à accepter leur responsabilité envers les générations futures quant à la préservation de la diversité biologique.

La communication et l'éducation sont essentielles à cet égard. Elles permettent de faire comprendre ce qu'est la diversité biologique et la place qu'elle occupe dans nos vies. Il s'agit donc d'outils précieux pour parvenir à un développement qui soit réellement durable. Les personnes informées, motivées et déterminées peuvent nous aider à atteindre les objectifs de la Convention et notamment par la mise en œuvre les stratégies et plans d'action nationaux"

**M. Ahmed Djoghlaif,
Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, 2007.**

"Pour favoriser une transformation profonde, nous devons, par le truchement de nouvelles méthodes de communication et d'éducation, toucher différentes cultures, rejoindre différentes disciplines et créer ensemble les bases nécessaires à la diffusion de connaissances nouvelles.

Elles apporteront des solutions durables aux défis environnementaux. La gestion du changement est une manière structurée d'appréhender la transformation auprès des citoyens, des organisations ou des sociétés afin de passer de la situation actuelle à la situation souhaitée."

Keith Wheeler,

Président de la Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN, 2007.¹

¹ Hesselink, F., Goldstein, W., van Kempen, P.P. et al. , 2007. *Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) - Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)*

Résumé

Les zones humides rendent de nombreux services à la société, mais restent parmi les écosystèmes les plus menacés par les activités humaines et le changement climatique. Ce constat est partagé par les Français qui estiment qu'il est toujours temps d'agir, en particulier par l'éducation et la sensibilisation.

La France, en tant que partie contractante de la convention de Ramsar sur les zones humides, est invitée à élaborer une stratégie de "communication, éducation, sensibilisation et participation" (CESP) relative aux zones humides afin de mobiliser l'action aux niveaux local et national en vue de réaliser les objectifs de la convention de Ramsar : la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

Pour accompagner la mise en œuvre de son 4^{ème} Plan national en faveur des milieux humides (2022-2026), une stratégie nationale CESP 2030 a été établie afin de faciliter la mobilisation des acteurs.

La vision de la stratégie CESP 2030 est :

"En 2030, les Français connaissent la valeur des zones humides et les territoires agissent pour les préserver et les restaurer".

Cette stratégie CESP 2030 est construite sur des éléments éprouvés scientifiquement et techniquement qui lui confèrent un caractère opérationnel et territorialisé.

Ces éléments sont détaillés dans ce cadre méthodologique qui comporte plusieurs parties portant sur :

- le constat actuel sur la situation des zones humides
- le cadre politique (international et national) dans lequel elle s'inscrit
- un cadre d'action pour réaliser sa vision à 2030
- des outils pour accompagner la mobilisation des acteurs
- son cadre d'évaluation qui permettra de juger de l'atteinte de ses objectifs.

La stratégie de CESP 2030, marque donc le passage d'un état embryonnaire (première stratégie de CESP visant à créer un dispositif pionnier, initiatives décorrélées) à un état plus mature (actions stratégiques, initiatives accompagnées, coordonnées).

Avant-propos

En l'absence d'une stratégie de CESP nationale, les partenaires, acteurs concernés et intéressés par les milieux humides, agiraient tout de même en faveur de ces milieux. La stratégie de CESP ne vise donc pas à déclencher l'action et les motivations de ces acteurs et ne limite en rien les autres activités de CESP en faveur des zones humides des différents acteurs concernés, bien au contraire. Outre le développement et/ou la coordination d'actions stratégiques, cette stratégie a pour objectif de leur apporter des recommandations et des outils.

Sa plus-value se situe au niveau de sa capacité à :

- rassembler/ordonner les efforts de CESP des acteurs des milieux humides, avec une mise à plat de l'existant et des besoins ;
- rechercher une coordination et une synergie de ces acteurs ;
- ouvrir à d'autres publics/enjeux/territoires/échelles, pour les acteurs convaincus ou non de l'importance des zones humides ;
- donner un cadre de travail commun, à une échelle nationale, qui incite à promouvoir le sujet des zones humides dans d'autres programmes d'acteurs, donnant du sens et de la légitimité au sujet ;
- proposer une méthode pour développer ou décliner localement des actions de CESP ;
- légitimer l'action des acteurs de CESP, notamment vis-à-vis des financeurs potentiels.

Pourquoi une stratégie spécifique aux zones humides ?

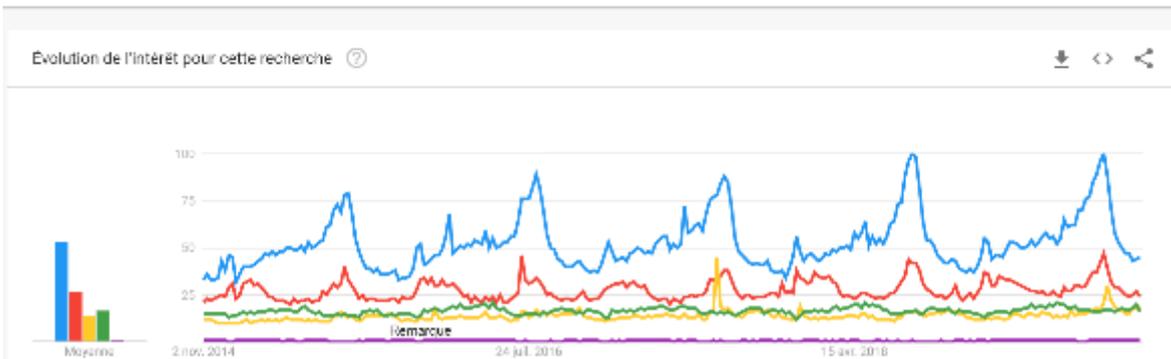
Les zones humides sont un sujet de la biodiversité toujours trop discret malgré leur importance relative au sein de la nature. Il s'agit en effet de l'un des écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés de notre planète tout en ne représentant qu'environ 6 % des terres émergées². Les milieux humides portent 43,5 % de la valeur des services rendus par tous les biomes de la planète alors qu'ils ne représentent que 15 % des aires naturelles mondiales.

Pourtant, comme le montre la comparaison des recherches sur Google en France des termes « Nature » et des grands milieux naturels : « Mer », « Montagne », « Forêt » et « Zone humide » au cours des cinq dernières années, ces milieux suscitent encore très peu d'intérêt :

² Leur surface en France métropolitaine est estimée à 2,4 millions d'hectares, soit 3,7 % du territoire, mais ces milieux abritent 25 % de sa biodiversité selon le SOeS, 2011, dans *Les milieux naturels protégés dans 152 zones humides*.



France ▼ Cinq dernières années ▼ Toutes catégories ▼ Recherche sur le Web ▼



Le sujet (groupe de termes correspondant à un même concept, dans toutes les langues) « Zone humide » se retrouve dans l'épaisseur du trait des abscisses, bien en dessous des sujets, par ordre d'importance, « Forêt », « Montagne » (avec les deux pics des vacances hivernales et estivales), « Nature » et « Mer » (avec le pic des vacances estivales).

Source : [Google Trends](#)³, 28/10/2019.

Les messages portés par des actions coordonnées étant plus efficaces, une stratégie de CESP spécifique aux zones humides renforce leur visibilité et leur prise en compte globales parmi les autres sujets de la biodiversité, de la nature et de l'eau.

³ Google Trends est considéré comme un outil crédible en recherche scientifique, comme utilisé dans cet article. Attention en revanche à ne pas juger l'évolution de la popularité d'un sujet à partir des données brutes de Google trends, comme le montre l'article de vulgarisation [Google searches reveal public interest in conservation is rising](#) et l'article scientifique [Analysis of the Capacity of Google Trends to Measure Interest in Conservation Topics and the Role of Online News](#) (2016)

Sommaire

Introduction	11
1. Un constat sans appel pour les zones humides	14
1.1. Perspectives mondiale et méditerranéenne	14
1.2. Quelques chiffres sur les milieux humides en France	16
1.3. Préserver l'eau et la biodiversité : Qu'en pensent les Français ?	17
1.3.1 Zoom sur les milieux humides	18
1.3.2 Priorité d'action pour les Français pour préserver et maintenir la biodiversité dans les milieux naturels et en ville.	20
1.3.3. Priorité d'action pour les Français pour mieux gérer l'eau et préserver les milieux aquatiques	21
1.4 Les zones humides, des infrastructures naturelles pour lutter contre le changement climatique et ses effets	24
2. Cadre politique de réalisation	28
2.1. Cadre international	28
2.1.1 Programme de la convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024	28
2.1.2 Objectifs de développement durable	30
2.1.3 Autres cadres internationaux de réalisation	31
2.2. Cadre national	32
2.2.1. Plans nationaux en faveur des milieux humides	32
2.2.1.1 3ème Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018)	32
2.2.1.2 4ème Plan national d'action en faveur des milieux humides (2022-2026)	35
2.2.2. Dispositif de CESP des milieux humides	36
2.2.2.1. Les Pôles-relais zones humides (PRZH)	36
2.2.2.2. Bilan du dispositif CESP 2012-2014	38
2.2.2.3. Analyse, évaluation et renforcement du dispositif de CESP pour les milieux humides	41
2.2.3. Stratégie nationale pour la biodiversité 2030	44
2.3. Des groupes d'acteurs ciblés par domaine	47
2.4. La mise en responsabilité des territoires pour la préservation, la gestion, la restauration des zones humides	48
2.4.1. Reconnaître et évaluer la pertinence des projets : les relais possibles de l'État dans le processus de délégation	49
2.4.2. Les possibles « territoires de projets » pour la préservation, la gestion et la restauration de terres d'eau	50

3. Cadre d'action de la stratégie CESP	53
3.1. Gouvernance et coordination de la stratégie de CESP	53
3.1.1. Le Groupe thématique CESP - Milieux humides	53
3.1.2. Renforcement des dispositifs existants	54
3.1.2.1. Une nouvelle Charte "Pôles-relais zones humides"	54
3.1.2.2. Nouveau cadre d'action de l'Observatoire national de la biodiversité	57
Indicateurs d'état	58
Indicateurs de pression	58
Indicateurs de réponse	58
3.1.2.3. Etat des lieux de l'offre de formation sur les milieux humides	59
3.1.3. Exemples de déclinaison territoriale d'une stratégie de CESP	60
3.2. Structuration du cadre d'action	63
3.2.1. L'élaboration d'objectifs	64
3.2.2. L'identification d'un ou de public(s) cible(s)	65
3.2.3. La définition d'un mandat clair pour les coordinateurs des objectifs CESP	66
3.2.4. La détermination d'un niveau d'ambition	67
3.3. Les objectifs de la stratégie CESP 2030	69
3.3.1. Centre de ressources Milieux humides	69
3.3.2. Acteurs ruraux	70
3.3.3. Acteurs urbains	71
3.3.4. Décideurs	73
3.3.5. Grand public	74
3.3.6. Acteurs de l'éducation et du droit	75
3.3.7. Gestionnaires d'espaces naturels	76
3.3.8. Acteurs du savoir et de la connaissance	77
3.3.9. Acteurs de l'outre-mer	78
4. Cadre de mobilisation des acteurs	80
4.1. L'identification, la caractérisation et la participation des acteurs	81
4.1.1. L'identification des acteurs	82
4.1.2. La caractérisation des acteurs	83
4.1.2.1. Appréhender les différentes composantes d'un acteur	83
4.1.2.2. Classer les acteurs en fonction de leurs attributs	86
4.1.3. Les modalités de participation des acteurs	90
4.2. Des acteurs et des territoires	92
5. Cadre d'évaluation de la stratégie	95
5.1. Rapportage CESP auprès de la convention de Ramsar	95
5.2. Évaluation du cadre CESP français pour les zones humides.	96
5.2.1. Vers des indicateurs de pressions et d'état	98
5.2.1.1. Un indicateur de formation	98
5.2.1.2. Des indicateurs lexicométriques	98

5.2.2. Des indicateurs d'état	101
5.2.2.1. Un indicateur dérivé du baromètre d'opinion	101
5.2.2.2. Un indicateur dérivé de l'enquête "Les Français et la nature"	102
5.2.3. Des indicateurs de réponse	105
5.2.4. Les indicateurs de la stratégie de CESP 2030	107
5.3 Mise en visibilité et transparence des résultats	108
Conclusion	109
Annexes	110
Annexe 1 - Définitions	110
Annexe 2 - Les indicateurs SMART	112
Annexe 3 - Méthode pour définir des messages à porter dans les actions de CESP.	114

Introduction

Même si les zones humides rendent de nombreux services à la société, le constat sur leur état reste toujours préoccupant. Les zones humides disparaissent / sont dégradées en effet, à un rythme 3 fois plus rapide que la déforestation⁴. Toutefois, les Français considèrent qu'il est toujours temps d'agir en particulier grâce à l'éducation et la sensibilisation⁵.

Partie contractante de la convention de Ramsar depuis 1986, la France est encouragée, entre autres engagements, à développer et mettre en œuvre des activités de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) du public mis au service de la préservation et de la restauration des milieux humides.

C'est dans ce but qu'a été préparée la présente stratégie nationale de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation 2030, qui comporte :

- un exposé des enjeux liés aux zones humides ;
- un cadre politique de réalisation, qui apporte des précisions sur le pilotage et la coordination au niveau national ;
- un cadre d'action, avec la définition de plusieurs objectifs à atteindre regroupés dans un tableau de bord qui indique également les objectifs et les cibles de chaque action ;
- un cadre de mobilisation, avec des grands domaines d'acteurs stratégiques à cibler et des propositions de territoires de projet, ainsi que des outils méthodologiques permettant la mise en place d'actions de CESP (et leurs indicateurs) ;
- un dispositif d'évaluation.

Les 20 ans d'expérience de la France en matière d'animation de réseaux et de partage des bonnes pratiques en milieux humides permettront, espérons-le, d'éviter les écueils et de mettre collectivement en lumière les acteurs mobilisés pour la préservation et restauration des milieux humides dans les territoires. Les dernières évolutions institutionnelles et territoriales influencent grandement le cadre de l'élaboration de cette stratégie et l'apport de l'ingénierie sociale est indispensable pour permettre sa mise en œuvre opérationnelle.

Pour mettre à exécution les plans d'action en faveur des milieux humides (et de la biodiversité en général), il faut s'assurer de la coopération de nombreux acteurs sectoriels, de différentes organisations, du plus grand nombre possible de réseaux et même des particuliers.

⁴ Secrétariat de Ramsar, 2018. *Perspectives mondiales des zones humides - L'état mondial des zones humides et de leurs services à l'humanité - Résumé.*

<http://www.zones-humides.org/actualite/les-zones-humides-disparaissent-trois-fois-plus-vite-que-les-forêts>; Convention sur les zones humides, 2021. *Perspectives mondiales des zones humides - Edition spéciale 2021*

<http://www.zones-humides.org/actualite/perspectives-mondiales-des-zones-humides-edition-speciale-2021>

⁵ CGDD/SDES, 2020. *Enquête "Les français et la nature"*

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-francais-et-la-nature-2020>

- La stratégie CESP 2030 repose sur les concepts suivants ^{6,7} :

- **C**ommuniquer. La communication couvre l'échange d'informations. Elle repose sur l'établissement d'un dialogue entre les secteurs et les parties prenantes et permet de mieux faire comprendre les questions à l'étude tout en soutenant la planification et les mesures qui favorisent l'environnement.

- **E**duquer. L'éducation développe la prise de conscience, précise les valeurs, crée un intérêt pour l'environnement et engendre la motivation et les aptitudes préalables conditionnelles aux actions en faveur de l'environnement.

- **S**ensibiliser. La sensibilisation du public est le premier pas vers la compréhension et le développement d'un intérêt qui soit nécessaire pour aider les gens à prendre conscience d'un enjeu et pour faire de cet enjeu une partie intégrante du discours public.

- **P**articiper. La participation permet le partage de différentes connaissances dans le processus d'apprentissage. Ces connaissances renforcent les capacités des personnes et leur donnent les moyens d'assumer leurs responsabilités et de prendre des mesures propres à générer des changements en faveur de l'environnement. La « participation » est un terme ayant plusieurs significations. L'autonomisation et la responsabilisation prennent de l'importance en proportion du progrès effectué en améliorant l'information disponible aux parties prenantes ou du développement de partenariats.

La stratégie CESP 2030 a été élaborée dans le cadre du Groupe de travail thématique CESP du 3^{ème} Plan national d'action en faveur des milieux humides 2014-2018 (prorogé jusqu'à 2021). Elle s'inscrit dans le cadre du 4^{ème} Plan national Milieux humides lancé en

⁶ Manuel 6 CESP-zones humides. Convention de Ramsar, 2010. Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides. 4^e édition.
<https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/hbk4-06fr.pdf>

⁷ Communication, éducation et sensibilisation du public (CESP). Guide pratique destiné aux points focaux et aux coordonnateurs des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). UICN, 2007.
https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cepa_toolkit_french.pdf

mars 2022, qui est un volet de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et contribue à sa mise en œuvre.

La stratégie CESP 2030 vise à renforcer l'organisation de l'Etat et ses établissements publics, des collectivités et leurs groupements et des différentes parties prenantes pour agir dans les territoires. Elle prend en considération les attendus de la stratégie de CESP au sens de la convention de Ramsar et du rapport du CGEDD de 2017, et présente son organisation en termes de pilotage et de relais dans les divers domaines d'activités, son cadre et son dispositif d'action et d'évaluation ainsi que les objectifs, publics cibles et porteurs de projets relatifs à sa mise en œuvre.

1. Un constat sans appel pour les zones humides

Selon la définition de Ramsar, “les zones humides sont des zones terrestres saturées en eau, de façon permanente ou saisonnière, de sorte qu’elles présentent les caractéristiques d’un écosystème distinct. Les zones humides intérieures comprennent les lacs et les rivières, les aquifères souterrains, les marécages et les marais, les prairies humides, les tourbières, les plaines d’inondation et les oasis, y compris les zones humides artificielles telles que les rizières, les salines et les étangs agricoles. Les zones humides côtières comprennent les estuaires, les deltas et les zones intertidales, les mangroves et les zones marines côtières ainsi que les récifs coralliens”.

Les zones humides sont l’un des écosystèmes le plus prodigue de la planète et pourtant c’est aussi l’un des plus menacé. De nombreuses études réalisées dans différentes parties du monde débouchent sur le même constat : les milieux humides connaissent depuis plusieurs décennies une diminution importante de leurs surfaces.

Les milieux humides encore présents connaissent souvent une dégradation de leur qualité : assèchement progressif, perturbation de la végétation, pollutions, ... En France, 41% des sites humides emblématiques prospectés présentent un état plus dégradé que lors de la décennie précédente et bien que le rythme de disparition des milieux humides ralentisse, la situation continue de se dégrader.

1.1. Perspectives mondiale et méditerranéenne

En 2018, à l’occasion de la 13e Conférence des Parties contractantes de la convention de Ramsar sur les zones humides (COP13) à Dubaï (Emirats Arabes Unis), deux rapports⁸, très documentés sur la base d’analyses scientifiques, ont été dévoilés, l’un, mondial, produit par le secrétariat de la convention de Ramsar et l’autre, régional, par l’Observatoire des zones humides méditerranéennes, qui partagent un même constat :

⁸ Secrétariat de Ramsar, 2018. *Perspectives mondiales des zones humides - L’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité - Résumé.*

<http://www.zones-humides.org/actualite/les-zones-humides-disparaissent-trois-fois-plus-vite-que-les-forêts>; Convention sur les zones humides, 2021. *Perspectives mondiales des zones humides - Édition spéciale 2021*

<http://www.zones-humides.org/actualite/perspectives-mondiales-des-zones-humides-edition-speciale-2021>

Observatoire des zones humides méditerranéennes (Tour du Valat / MedWet), 2018. *Les zones humides méditerranéennes, enjeux et perspectives 2*

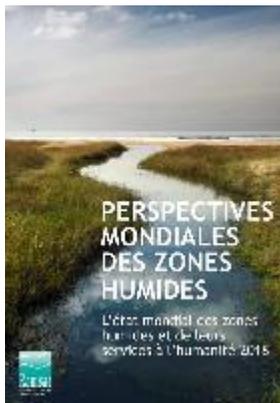
<https://tourduvalat.org/actualites/communiquede-presse-evenements-climatiques-extremes-perde-la-biodiversite-et-si-les-zones-humides-etaient-une-partie-de-la-solution/>

- la superficie des zones humides du monde s'est réduite de 35 % depuis 1970 - un rythme trois fois plus rapide que la déforestation -, et encore plus sur le pourtour méditerranéen où 48 % des zones humides ont disparu;
- un quart des espèces dépendantes des zones humides à l'échelle mondiale, 36 % à l'échelle du bassin méditerranéen sont maintenant menacées d'extinction. Leur déclin s'accélère, leurs populations en Méditerranée ayant été presque divisées par deux depuis 1990;
- l'évolution de la qualité de l'eau à l'échelle mondiale reste globalement négative. Dans près de la moitié des pays de l'OCDE, la concentration de pesticides dans les eaux de zones agricoles est supérieure aux seuils recommandés;
- la plupart des cours d'eau ont subi une très forte réduction de leur débit (-25 à -70 % en 40 ans) dans le pourtour méditerranéen;
- l'agriculture est la principale responsable de l'augmentation des prélèvements d'eau dans le bassin méditerranéen avec deux tiers du total;
- la capacité de régulation des crues par les zones humides a diminué de 20 % dans certains pays du bassin méditerranéen.

En 2021, une édition spéciale, préparée pour les 50 ans de la Convention de Ramsar, a été nourrie par plus de 30 évaluations mondiales et régionales majeures et d'autres résultats scientifiques plus récents, décrivant notamment la pandémie de Covid-19 et ses répercussions, et présente les tendances pour les zones humides depuis 2018 et les enseignements pour l'utilisation rationnelle et la protection des zones humides.

Il en ressort que :

- Les zones humides offrent des possibilités sans égales de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de s'adapter aux effets du dérèglement climatique et d'inverser la perte de biodiversité.
- Les services rendus par les zones humides - atténuation des changements climatiques, adaptation à leurs effets, santé humaine, biodiversité - ont été chiffrés à plus de 47 400 milliards de dollars par an.
- Assurer une meilleure intégration entre les secteurs de l'agriculture, du développement urbain et de la gestion des zones humides est nécessaire pour préserver les zones humides et leurs services vitaux pour la santé de l'humanité et de la planète.



1.2. Quelques chiffres sur les milieux humides en France

Après le constat alarmant que 50 % de la surface des zones humides ont disparu en France entre 1960 et 1990⁹, un ralentissement de la tendance de régression des zones humides a été observé entre 1990 et 2020. Cette régression a pu être observée à partir d'un échantillon national représentatif de sites humides emblématiques du territoire français¹⁰, comme la Dombes ou la Camargue.

Il est à noter cependant que l'état de très nombreux milieux humides « ordinaires » est encore mal connu, alors que l'effet cumulé de la dégradation de ces milieux à l'échelle d'un bassin versant, engendre des conséquences graves, en particulier pour la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Une dynamique en faveur des zones humides est observée depuis plusieurs années, avec notamment le renforcement des mesures de protection et de gestion, dans le cadre entre autres de Natura 2000. Cependant, seulement 6 % des habitats d'intérêt européen sont considérés comme ayant un état de conservation favorable. A l'échelle nationale, les milieux humides sont parmi les habitats d'importance communautaire dont l'état de conservation est le plus défavorable.

Les causes majeures de disparition de ces milieux¹¹ sont, par ordre d'importance :

- le développement de l'urbanisation et des infrastructures,
- l'intensification de l'agriculture et de l'aquaculture,
- la déprise et le boisement de terres agricoles,
- l'aménagement des cours d'eau,

⁹ Préfet Paul Bernard, 1994. *Rapport d'évaluation "Les zones humides"*.

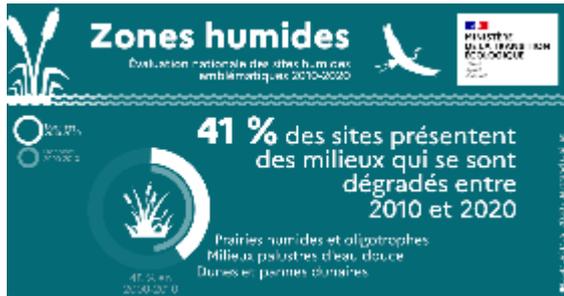
https://zones-humides.org/sites/default/files/a9r8.tmp_.pdf

¹⁰ SDES/OFB, 2021. *Évaluation nationale des sites humides emblématiques (campagne 2010-2020)*
<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-nationale-des-sites-humides-emblématiques-campagne-2010-2020>

¹¹ cf. 7 et 8.

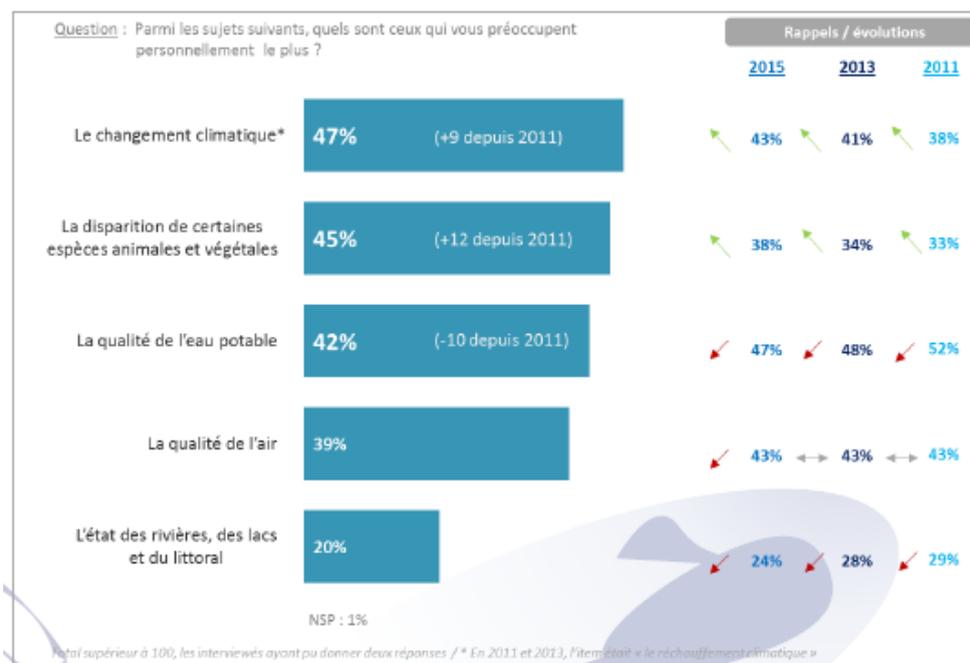
- le prélèvement d'eau,
- l'extraction de matériaux,
- l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes.

L'enquête décennale menée par le Ministère de la Transition écologique sur les milieux humides emblématiques fait même ressortir que pour la période 2010-2020, 41% des milieux humides étudiés se sont dégradés et 62% n'assurent plus les services qu'ils étaient susceptibles de rendre.



Source : Les zones humides 10 messages Clés - Évaluation des sites humides emblématiques 2010-2020 - <https://zones-humides.org/milieux-en-danger/etat-des-lieux/evolution-entre-2010-et-2020>

1.3. Préserver l'eau et la biodiversité : Qu'en pensent les Français ?



Selon le Baromètre de l'opinion de 2018¹², les Français considèrent le changement climatique comme le sujet environnemental qui les préoccupe le plus, devant la biodiversité et la qualité de l'eau potable.



Au-delà de cette hiérarchie, les Français se révèlent très au fait des conséquences de ce changement climatique. Ils perçoivent de manière importante l'impact du changement climatique sur :

- l'intensité et la fréquence des sécheresses,
- la faune et la flore aquatique,
- les risques d'inondations,
- le recul des côtes et l'érosion du littoral,
- la qualité de l'eau des rivières.

Cela confirme la nécessité d'aborder le rôle des zones humides dans un contexte d'adaptation de notre société aux effets du changement climatique, mais aussi sous l'angle des services écosystémiques.

1.3.1 Zoom sur les milieux humides

Selon le Baromètre de l'opinion 2018, « conscients de l'impact du changement climatique sur les risques d'**inondations**, les Français interrogés se prononcent plus particulièrement en faveur de **l'interdiction de constructions dans les zones humides** afin de limiter les risques encourus. »

¹² Baromètre de l'opinion 2018 - Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques : Qu'en pensent les Français ? 4e édition

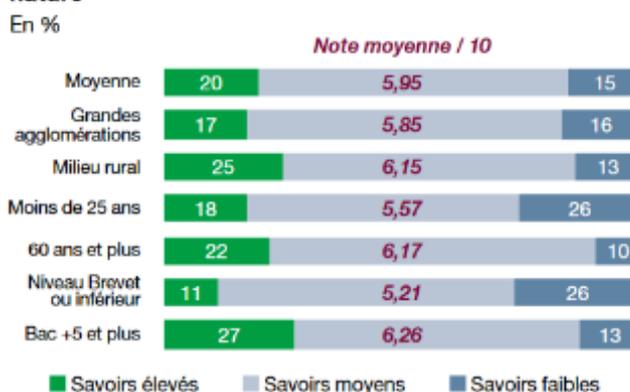
https://zones-humides.org/sites/default/files/fichiers/115306-Projet-DP-Barometre-2018-v6_1.pdf



« 79% des Français jugent utiles d'avoir **des informations** sur les **balades qui sont autorisées dans les zones humides.** »

D'après l'enquête en 2020 *Les Français et la nature*, les Français sont attachés à la nature, mais n'ont pas tous la même connaissance et la même capacité d'y accéder autant qu'ils le voudraient. **37 % des Français déclarent se rendre dans la nature tous les jours, 39 % y vont au moins une fois par semaine, 16 % au moins une fois par mois et 9 % moins souvent ou jamais.**

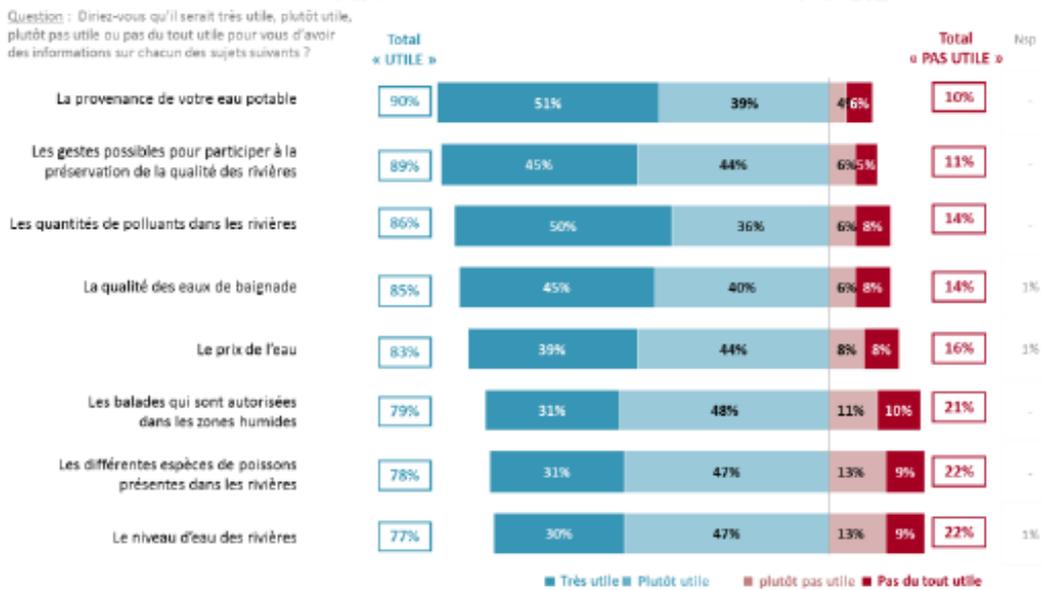
Graphique 1 : niveau de connaissance déclaré sur la nature



Note : les niveaux de savoirs agrègent les notes 1 à 4 « faibles », 5 à 7 « moyens » et 8 à 10 « élevés ».

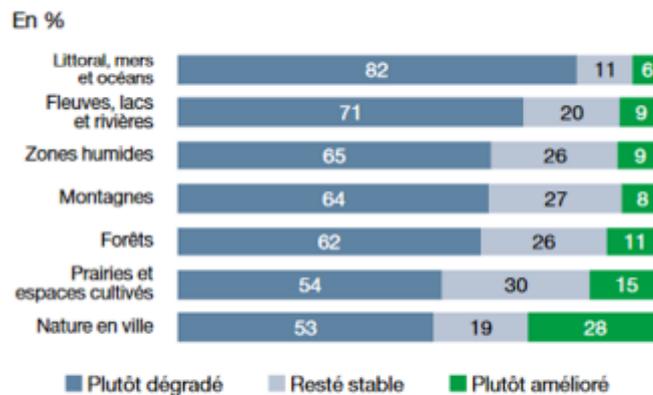
Source : SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Cet avis fait écho aux actions de la présente stratégie de CESP liées aux actions événementielles et à la sensibilisation, comme la Journée mondiale des zones humides, Fréquence grenouille ou encore la Fête des mares.



Toujours d'après *Les Français et la nature*, parmi les résultats centrés sur la France métropolitaine, **65 % des Français considèrent que l'état des zones humides s'est dégradé** au cours des dix dernières années.

Graphique 2 : perception de l'évolution de différents milieux naturels en France



Note : la question était « Au cours des 10 dernières années, avez-vous le sentiment que l'état de la nature en France s'est amélioré, dégradé ou est resté stable pour chacune des zones suivantes ? ».

Source : SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

1.3.2 Priorité d'action pour les Français pour préserver et maintenir la biodiversité dans les milieux naturels et en ville.

D'après l'enquête « les Français et la nature », **les Français restent convaincus qu'il n'est pas trop tard pour agir. Sur ce point, ils estiment en faire « autant qu'ils peuvent »** ou

attendent que leur soient donnés les moyens d'en faire davantage. Largement déterminées par la relation qu'ils entretiennent avec la nature, les opinions des Français sont très variées. Une large majorité d'entre eux estime toutefois important de préserver la biodiversité, même si cela contraint pour partie les activités humaines.

Pour protéger la nature en France, les enquêtés jugent qu'il est prioritaire de **sanctionner fortement les activités qui nuisent à la nature (40 %), de remettre de la nature dans la vie quotidienne des Français (18 %), de réglementer de façon stricte les atteintes à la nature (18 %), de mieux sensibiliser les citoyens (15 %) et d'augmenter les moyens accordés à la protection de la nature (9 %).** En matière de sanction, la mesure considérée comme la plus efficace consisterait, selon eux, à augmenter les pénalités financières pour les activités qui endommagent la nature.

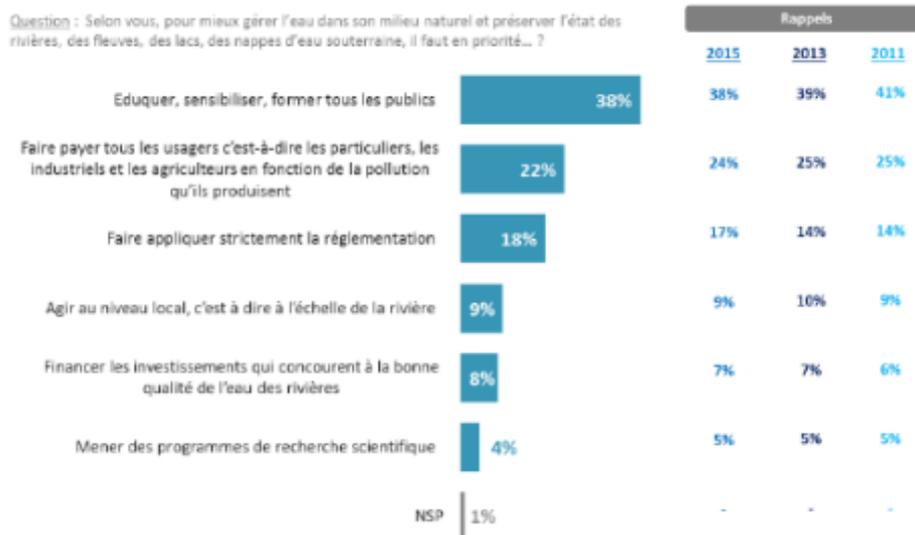
Cela confirme les conclusions du Baromètre d'opinion 2018, du souhait des Français de **faire respecter les réglementations en matière de protection de la faune et de la flore** qui est le plus évoqué, suivi d'une **meilleure gestion des espaces sans pesticides**. Les autres idées relatives à la création de nouveaux espaces et de nouveaux aménagements sont également soutenues, bien que moins fortement, par les Français. Sur cette question, les jugements sont partagés de façon très homogène au sein de la population.



1.3.3. Priorité d'action pour les Français pour mieux gérer l'eau et préserver les milieux aquatiques

L'idée d'une **meilleure éducation et sensibilisation** des différents publics prédomine dans tous les baromètres. La nécessité de faire payer tous les usagers en fonction de la pollution qu'ils génèrent est évoquée en second plan, devant la nécessité de faire appliquer la réglementation. L'action au niveau local, le financement d'investissements et l'organisation des programmes de recherches sont cités de façon beaucoup plus marginales. Les clivages socio-démographiques sont ici peu marqués. On notera toutefois que tandis que les femmes accordent une plus grande importance à l'éducation (42 % contre 33 % chez les hommes), les plus âgés apparaissent également plus convaincus que la moyenne des Français de la nécessité de faire payer tous les usagers en fonction de la pollution produite (28 % contre 22 % en moyenne).

Les actions de CESP sont donc considérées par la population comme une priorité pour mieux préserver et gérer l'eau et, par extension, les zones humides.



Les Français et les zones humides, où en est-on ?

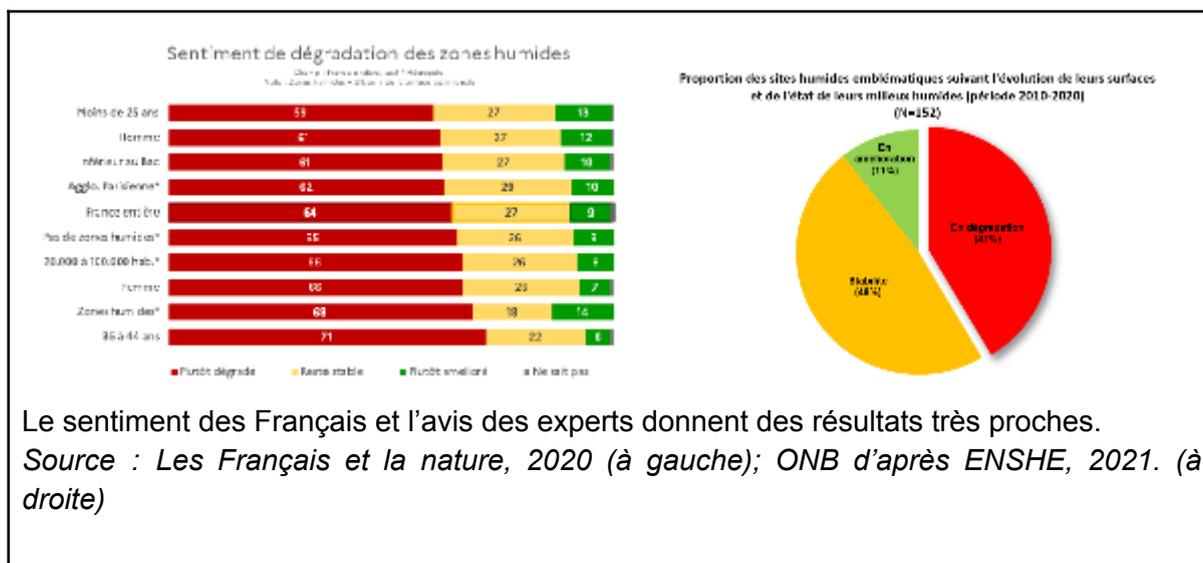
A l'occasion de la Journée mondiale des zones humides 2022, l'OIEau a proposé une webconférence¹³ (visionnable en ligne) pour faire le point sur les nombreuses initiatives ayant visé à sensibiliser le grand public et les différents acteurs à l'importance de préserver les zones humides depuis la première JMZH en 1997.

Parmi les sujets abordés, la webconférence contenait des interventions sur :

- Focus sur la représentation des milieux humides parmi la population française sur la base de l'enquête "Les Français et la nature" menée en 2020
- La place des zones humides dans les médias depuis 1947
- Les besoins identifiés de formation des gestionnaires d'espaces naturels protégés
- Les enseignements tirés de l'enquête décennale à dire d'experts sur l'état des zones humides emblématiques en France (2010-2020)

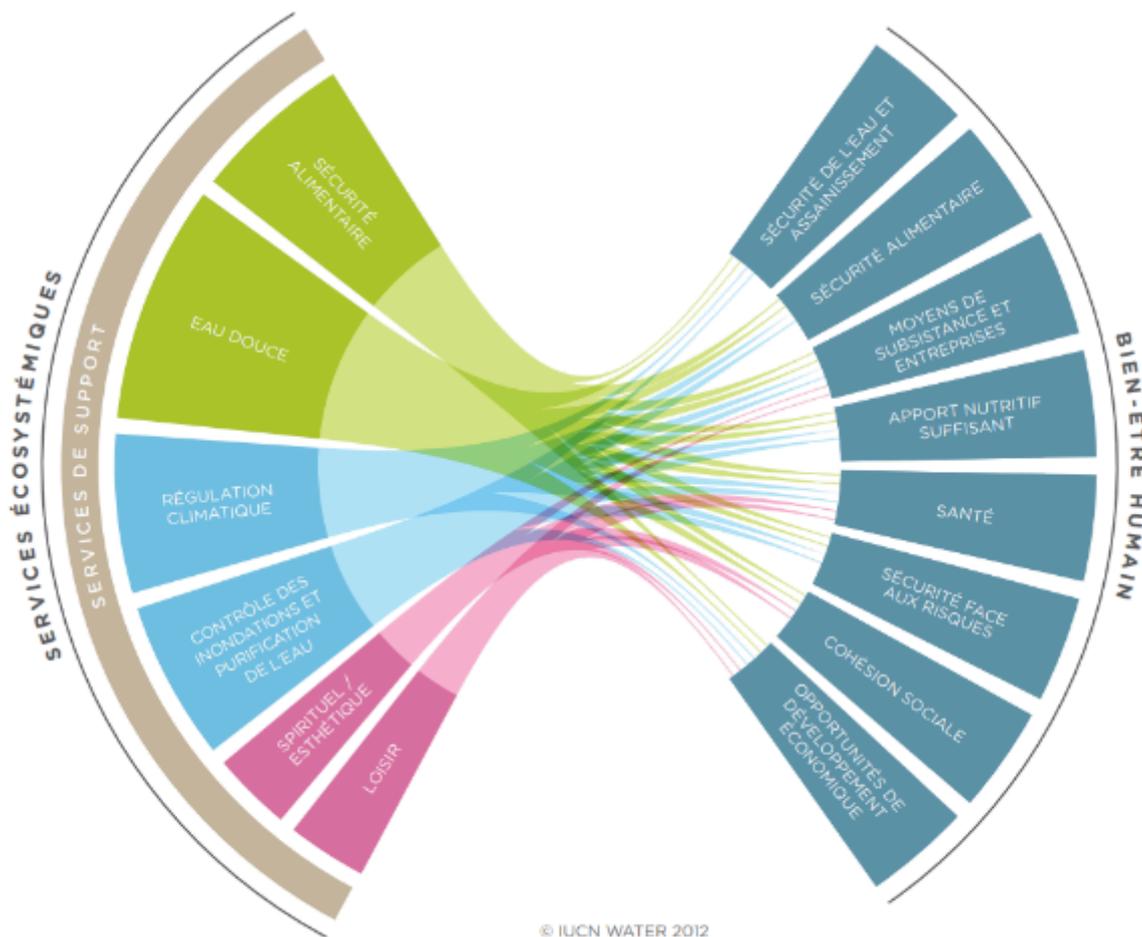
¹³ OIEau, 2022. Les zones humides et les Français. Après plus de 25 ans de sensibilisation, où en est-on ?

<https://zones-humides.org/s-informer/un-centre-de-ressources-pour-les-professionnels/des-web-conferences#001>



1.4 Les zones humides, des infrastructures naturelles pour lutter contre le changement climatique et ses effets

Les zones humides sont indispensables au bien-être humain, à une croissance économique inclusive ainsi qu'à l'adaptation de la société aux effets du changement climatique et à son atténuation. Elles fournissent de l'eau pour la consommation humaine et l'agriculture. Elles protègent nos côtes et aident à rendre les villes et les établissements humains sûrs et résilients. Elles constituent les plus grands stocks naturels de carbone de la Terre. Elles soutiennent la biodiversité ainsi qu'une nature abondante et unique. Elles sont donc de véritables atouts pour les territoires et la société.



Infographie des services rendus par un milieu en bon état. Source : UICN.

Les zones humides constituent ainsi des **amortisseurs du changement climatique** et de ses effets. Ces milieux renforcent par exemple la résilience des territoires et des populations après une perturbation importante, comme une inondation ou une canicule.

Tout d'abord, les marais littoraux, les tourbières et, outre-mer, les mangroves **stockent le carbone atmosphérique** bien plus efficacement que les forêts, empêchant de grandes quantités de CO₂ de rejoindre les gaz à effet de serre de l'atmosphère, luttant ainsi directement contre le changement climatique.

Ensuite, ces milieux jouent un rôle d'amortisseur des effets de ce changement global. En amont des villes, les mares, marais, tourbières, ripisylves, etc. agissent comme des zones tampons et des éponges en freinant et absorbant l'eau, réduisant **les crues et les inondations**. D'un autre côté, **lors des canicules**, les milieux humides contribuent au rafraîchissement de l'air en conjuguant le meilleur des effets des espaces verts (milieux terrestres) et des espaces bleus (milieux aquatiques), permettant la recharge des nappes, tout en restituant de l'eau au cours d'eau, de conserver un niveau et un débit viable notamment pour les espèces aquatiques.

À titre d'exemple, la conservation de la plaine alluviale de la Bassée, infrastructure naturelle en amont de Paris (zone d'expansion des crues de la Seine), génère un service d'écrêtement des crues évalué entre 2 et 37 millions d'euros par an et permet d'éviter de construire un barrage qui coûterait entre 100 et 300 millions d'euros (sans compter des coûts d'entretien non négligeables) et qui n'assumerait pas pour autant les autres services que rend ce milieu (épuration des eaux, soutien de biodiversité, paysage, pêche, etc.).

Par ailleurs, le bon fonctionnement hydraulique des zones humides limite les coûteux effets des **tassements de terrain** sur le bâti et, dans une moindre mesure, des feux de forêt et de tourbe.

Sur le littoral, les vasières, les prés salés, les lagunes, les récifs coralliens, les mangroves et autres marais salants **protègent la côte** de la force des vagues, de l'érosion, de l'élévation de la mer et des submersions marines, tels des atténuateurs et des remparts naturels, conjuguant la protection des infrastructures et des populations aux merveilles de leurs paysages et des loisirs que ces milieux offrent, sans oublier leur rôle de soutien de la biodiversité, ce que ne sauraient faire digues et enrochements.

En ce qui concerne l'approvisionnement, les zones humides jouent **un rôle majeur pour la ressource en eau**. En absorbant les trop-pleins d'eau apportée par les pluies et les crues, les zones humides permettent d'alimenter les nappes aquifères, par infiltration, et les cours d'eau. Elles participent ainsi à l'alimentation en eau pour la consommation humaine et aux besoins liés à l'agriculture et à certaines activités industrielles. Certaines zones humides peuvent stocker jusqu'à 15 000 m³ d'eau par hectare.

L'action de zone tampon des zones humides les rend capables de purifier l'eau en piégeant ou transformant les éléments nutritifs en excès, les particules fines ainsi que certains polluants. Ces milieux jouent également un rôle sanitaire. Par exemple, la préservation de 44 hectares de milieux humides autour de Royan est garante de la qualité des eaux de

baignade des plages très touristiques de cette région du bord de l'Atlantique, en limitant le ruissellement des eaux pluviales depuis les zones d'activités en amont des plages.

Ces milieux sont aussi des espaces productifs qui contribuent à la production alimentaire au travers des activités agricoles et aquacoles, comme dans les rizières de Camargue, les étangs piscicoles de la Dombes, les zones ostréicoles et d'algoculture littorales ou l'élevage de moutons AOP prés-salés autour du Mont Saint-Michel et en baie de Somme.



Ainsi, les zones humides rendent un certain nombre de services à l'agriculture et à la pêche, comme une **réserve hydrique naturelle en période de sécheresse** pour la fauche et le pâturage ou des **zones de nurserie et de nourricerie** où poissons et crustacés se reproduisent et se développent, ce qui alimente ensuite les pêcheries.

L'angle des sept vertus

Le rapport parlementaire *Terres d'eau, Terres d'avenir*¹⁴ du sénateur J. Bignon et de la députée F. Tuffnell met l'accent sur la nécessité de diffuser largement l'image des “**terres d'eau aux sept vertus**” auprès des **élus des territoires et du grand public**. Par vertus, il est entendu les services rendus par les zones humides à la nature et l'humanité.

Enoncé des services	Etat des connaissances
Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique	À améliorer, notamment en termes de contributions respectives à la captation du carbone des principaux

¹⁴ J. Bignon & F. Tuffnell, 2019. *Terres d'eau, Terres d'avenir* - “Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique”.
<https://zones-humides.org/sites/default/files/fichiers/rapport-terres-d-eau-terres-d-avenir-tuffnell-bignon.pdf>

	types de zones humides
Atténuation des effets du changement climatique sur le cycle de l'eau	Bien documenté
Auto-épuration des eaux, contribution majeure à la santé publique	Bien documenté
Réservoirs de biodiversité	Bien documenté
Approvisionnements et productions alimentaires	Bien documenté, mais insuffisamment connu du public
Aménités paysagères, contributrices au bien-être quotidien	Bien documenté, mais insuffisamment connu du public
Tourisme et activités économiques d'accueil	Étude à mener sur le potentiel français en la matière et la mise en réseau des acteurs

Parmi les occasions de diffusion des messages sur les zones humides, doivent figurer en priorité la Journée mondiale des zones humides (début février), la Fête de la nature (fin mai) et les Journées européennes du patrimoine (fin septembre) en ce qui concerne le grand public, et le Salon des maires (fin novembre) en ce qui concerne les décideurs.

2. Cadre politique de réalisation

La présente stratégie de CESP s'intègre, à la fois, dans un cadre international, en lien avec les engagements internationaux de la France, et dans un cadre national structuré autour de la politique gouvernementale en matière de développement durable et de protection de la nature et de la ressource en eau.

2.1. Cadre international

2.1.1 Programme de la convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024

Le 4ème programme de CESP¹⁵ de la Convention couvre une période de 9 ans. Il a été élaboré simultanément avec le 4ème Plan stratégique de la Convention adopté à la COP12 (2015) et les deux documents sont harmonisés entre eux. Dans l'appendice 1 se trouve une explication des termes principaux associés à ce Programme, notamment « communication, éducation, sensibilisation, participation et renforcement des capacités ». L'appendice 2 met en lumière les rôles et responsabilités des correspondants nationaux CESP, et **les groupes cibles et acteurs** possibles du Programme Ramsar de CESP pour 2016-2024 figurent à l'appendice 3.

La convention de Ramsar a notamment pour objectif de promouvoir les fonctions et les services écosystémiques des milieux humides. Pour ce faire, elle vise à donner des orientations permettant d'aider les Parties contractantes à protéger, gérer et restaurer les zones humides de façon efficace, efficiente et effective. La Convention considère la communication, le renforcement des capacités, l'éducation, la sensibilisation et la participation des acteurs comme des outils importants pour assurer la préservation des milieux humides à long terme. Elle recommande, à ce titre, que la communication, le renforcement des capacités, l'éducation, la sensibilisation et la participation des acteurs soient employés dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

Il convient donc de considérer l'appui au programme de CESP comme un investissement ayant pour objectif d'aider les décideurs et de mobiliser l'action aux niveaux local et national en vue de préserver les zones humides, en soutien aux objectifs du plan stratégique de la Convention.

¹⁵ Convention de Ramsar, 2016. *Programme de la convention de Ramsar, relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024.*

https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cepa_programme_2016_2024_f.pdf

Le programme de CESP de la convention de Ramsar est ainsi un outil pour aider la mise en œuvre du plan stratégique ; dont elle reprend la vision :

« Les zones humides sont conservées, utilisées de façon rationnelle, restaurées et leurs avantages sont reconnus et appréciés de tous »

L'objectif primordial du programme de CESP de la convention de Ramsar est le suivant :

« L'action de la population en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides »

Ce programme décrit la vision à travers 9 buts, ainsi que les résultats à obtenir au moyen de 43 objectifs. Il couvre tout l'éventail des acteurs de la CESP, mais les enjeux et les objectifs ne s'appliquent pas à tous les niveaux (cf. encart ci-dessous).

But 1	Mettre en place la structure d'encadrement qui sous-tendra l'application efficace du Programme en fournissant des mécanismes institutionnels et en créant et soutenant les réseaux pertinents. <i>Soutient le But 4 du 4^e Plan stratégique 2016-2024</i>
But 2	Intégrer les processus de CESP, si approprié, à tous les niveaux dans l'élaboration des politiques, la planification et l'application de la Convention. <i>Soutient le But 4 du 4^e Plan stratégique 2016-2024</i>
But 3	Soutenir tous ceux qui appliquent les principes d'utilisation rationnelle, en particulier ceux qui jouent un rôle direct dans la gestion de sites. <i>Soutient le But 3 du 4^e Plan stratégique 2016-2024</i>
But 4	Renforcer les capacités individuelles, institutionnelles et collectives de ceux qui sont directement responsables de la mise en œuvre de Ramsar. <i>Soutient le But 2 du 4^e Plan stratégique 2016-2024</i>
But 5	Créer des mécanismes et les soutenir pour garantir une participation pluri-acteurs à la gestion des zones humides. <i>Soutient le But 2 du 4^e Plan stratégique 2016-2016-2024</i>
But 6	Mettre en œuvre des programmes, des projets et des campagnes ciblant divers secteurs de la société pour améliorer la sensibilisation, l'appréciation et la compréhension des valeurs et avantages fournis par les zones humides et des services écosystémiques qu'elles offrent.

	<i>Soutient le But 3 du 4^e Plan stratégique 2016-2016-2024</i>
But 7	Reconnaître et soutenir le rôle des centres pour les zones humides et autres centres environnementaux en tant que catalyseurs et acteurs clés d'activités qui font progresser les objectifs de Ramsar. <i>Soutient le But 3 du 4^e Plan stratégique 2016-2024</i>
But 8	Soutenir l'élaboration et la distribution de matériel pédagogique renforçant la sensibilisation aux valeurs et services écosystémiques et à la valeur des zones humides, en vue d'une utilisation dans des contextes pédagogiques officiels, sur les Sites Ramsar et par tous les acteurs Ramsar. <i>Soutient le But 3 du 4^e Plan stratégique 2016-2024</i>
But 9	Veiller à ce que les orientations et les informations fournies par le GEST soient élaborées conformément aux résolutions adoptées et en étroite collaboration avec le Programme de CESP et s'assurer de leur diffusion auprès des publics cibles à l'aide des moyens de communication les plus efficaces. <i>Soutient les Buts 1 et 4 du 4^e Plan stratégique 2016-2024</i>

2.1.2 Objectifs de développement durable

Les multiples avantages et services fournis par les zones humides sont essentiels pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) établis par les Etats membres des Nations unies. Les ODD représentent un programme ambitieux visant à éradiquer la pauvreté et à parvenir au développement durable d'ici 2030. Un Programme de développement durable fournit une feuille de route complète pour un avenir durable. Dix-sept objectifs, chacun avec un certain nombre de cibles concrètes, traduisent ce programme en action.

Le rapport du secrétariat de Ramsar souligne le rôle crucial des zones humides par rapport aux ODD (figure ci-dessous), et met plus particulièrement l'accent sur l'importance de la conservation, de l'utilisation rationnelle et de la restauration de ces précieuses ressources. L'utilisation raisonnée et durable des zones humides, telle que guidée par la convention de Ramsar sur les zones humides, est indispensable pour aider les pays à atteindre les cibles de leurs ODD. Le 4^e Plan stratégique de la convention de Ramsar (2016-2024) identifie quatre buts généraux et 19 objectifs spécifiques qui soutiennent directement l'atteinte des ODD et des Objectifs d'Aichi établis par la Convention sur la diversité biologique. La nature intégrée des ODD, des objectifs d'Aichi et du Plan stratégique Ramsar appelle à un renforcement de l'intégration et des synergies entre les programmes multilatéraux existants.

Comment les zones humides contribuent à l'atteinte des ODD



Renforcer la conservation, l'utilisation rationnelle et la restauration des zones humides pour atteindre les Objectifs de développement durable - Les zones humides et les ODD, Secrétariat de la convention de Ramsar (2018).

2.1.3 Autres cadres internationaux de réalisation

La stratégie de CESP peut être en adéquation avec un certain nombre d'objectifs fixés par des accords internationaux :

- le **Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable**¹⁶ adopté par les États membres de l'**UNESCO**, a pour objectif de promouvoir et renforcer l'action en faveur de l'EDD afin d'accélérer les progrès en vue du développement durable. ;
- l'**Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA)**, traité intergouvernemental vise la conservation des oiseaux d'eau

¹⁶ UNESCO, 2017. *Programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable*
https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000246270_fre

migrateurs et de leurs habitats, notamment humides, en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie centrale, au Groenland et dans l'archipel canadien. Plus particulièrement sa Résolution 5.5 – Mise en œuvre et révision de la Stratégie de communication¹⁷.

- le **Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**¹⁸, adopté à l'occasion de la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (Kuning-Québec, décembre 2022), stipule : Accroître le renforcement et le développement des capacités [...] (**Cible 20**), Faire en sorte que les décideurs, les praticiens et le public aient accès aux meilleures données, informations et connaissances disponibles afin de favoriser une gouvernance efficace et équitable et une gestion intégrée et participative de la biodiversité, ainsi que de renforcer la communication, la sensibilisation, l'éducation, le suivi, la recherche et la gestion des connaissances (**Cible 21**), Assurer une représentation [...] des peuples autochtones et des communautés locales aux processus décisionnels, ainsi que leur accès à la justice et aux informations relatives à la biodiversité (**Cible 22**) ;
- la **stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030**¹⁹ proposée au Parlement et au Conseil, qui prévoit : *Afin de contribuer à l'intégration de la biodiversité et des écosystèmes dans les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et la formation professionnelle, la Commission proposera en 2021 une recommandation du Conseil encourageant la coopération dans le domaine de l'éducation environnementale.*

2.2. Cadre national

2.2.1. Plans nationaux en faveur des milieux humides

2.2.1.1 3ème Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018)

Le 3ème Plan national s'est inscrit dans le prolongement du précédent plan (2010-2013)²⁰ et de l'évaluation positive²¹ qui en a été faite par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Les objectifs du plan étaient de :

¹⁷ [Résolution 5.5 de l'AEWA – Mise en œuvre et révision de la Stratégie de communication](#)

¹⁸ Convention sur la diversité biologique, 2022. *Cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 (Décision 15/4)*. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

¹⁹ European Commission - Directorate-General for Environment, 2021. *EU biodiversity strategy for 2030 : bringing nature back into our lives*. <https://data.europa.eu/doi/10.2779/677548>

²⁰ Plan national d'action en faveur des zones humides 2010-2012.

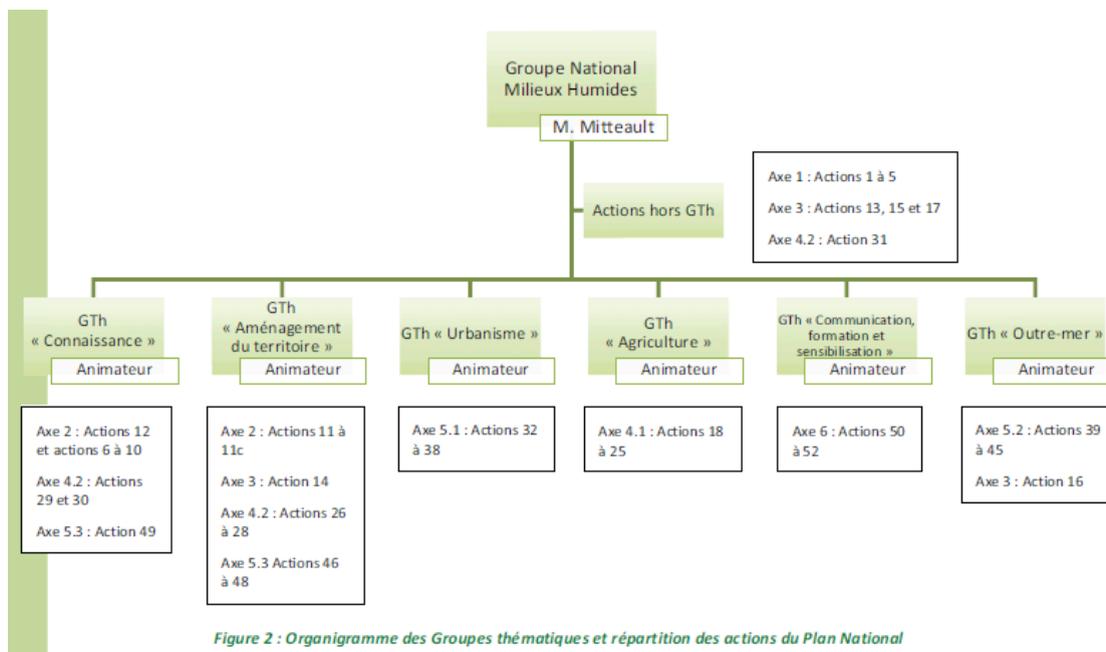
https://zones-humides.org/sites/default/files/fichiers/2e_PNMH_France_2010.pdf

²¹ CGEDD, 2013. *Évaluation du Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013*.

<https://www.vie-publique.fr/rapport/33519-evaluation-du-plan-national-daction-pour-les-zones-humides-2010-2013-p>

- poursuivre une action spécifique sur ces milieux concernés par de nombreuses politiques souvent sectorielles et mal articulées (eau, biodiversité mais aussi urbanisme, agriculture, risques naturels et paysages) ;
- disposer rapidement d'une vision globale de la situation de ces milieux ;
- mettre au point une véritable stratégie de préservation et de reconquête, que ce soit sur le territoire métropolitain ou ultramarin, en prenant garde d'associer l'ensemble des acteurs concernés.

Le groupe national pour les milieux humides s'est réuni une fois par an notamment pour réaliser le suivi du plan. Ce suivi, ainsi que l'animation des travaux ont été assurés, tout au long de l'année, par des groupes thématiques (GTh) rendant compte annuellement des avancées des actions du plan. Il est à noter que les groupes thématiques "Communication, éducation, sensibilisation et participation" ainsi que "Outre-mer" étaient transversaux à l'ensemble des groupes thématiques.



Le groupe thématique "Communication, éducation, sensibilisation et participation" (CESP) a été animé par les correspondants CESP nationaux²² désignés pour les ONG et pour le gouvernement. Dans chaque Groupe thématique (GTh), un correspondant²³ CESP a été désigné afin d'accompagner les pilotes d'action du plan national d'action en faveur des

²² L'Etat français a désigné deux correspondants CESP nationaux pour la France auprès de la convention de Ramsar; non gouvernemental (ONG) en 2011 (SNPN puis Ramsar France à partir de 2023) et gouvernemental en 2017 (Agence française pour la biodiversité devenue Office français de la biodiversité en 2020)

²³ A ne pas confondre avec le statut de correspondant CESP national de la convention de Ramsar.

milieux humides 2014-2018 en ce qui concerne la définition de leur(s) échelle(s) d'intervention(s), l'identification de(s) public(s) cible(s), les messages et le(s) livrable(s) envisagés. Ces correspondants CESP pouvaient solliciter le GTh CESP à tout moment en cas de besoin.

Des 52 actions prévues dans ce plan d'action, les actions relatives à la CESP étaient mentionnées dans l'axe 6. La stratégie CESP 2030 est ainsi le résultat de l'action 50, après l'état des lieux qui a été fait.

Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

La convention de Ramsar recommande à chaque partie contractante de se doter d'un plan d'actions de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP). Le 2e plan national d'action a permis de grandes avancées dans ce domaine : relance des Pôles-relais, identification des correspondants gouvernementaux et non gouvernementaux de CESP, préparation d'un observatoire des milieux humides, mise en place d'un portail national sur les milieux humides, etc. Il convient dès lors de poursuivre la communication, la sensibilisation et la formation sur les milieux humides et les services qu'ils rendent mais aussi de faire prendre conscience de l'importance des milieux humides en matière d'attractivité touristique des territoires. Cet axe 6 est un axe transversal qui ambitionne d'accompagner et de mettre en lumière les actions mises en œuvre et les résultats obtenus par les autres axes du plan.

50- Achever la mise en œuvre du dispositif de communication - formation - sensibilisation (2012-2014): évaluer et donner une suite à cette première étape

Le 2e plan national d'actions a permis l'élaboration du dispositif CESP qui prévoyait 13 actions prioritaires à mettre en œuvre autour de ces enjeux. Il a également permis de mettre en cohérence plusieurs démarches et outils mobilisés dans ces domaines. La plupart des actions prévues sont achevées ou en voie d'achèvement. Il convient de les évaluer et d'envisager les suites à donner à ce travail notamment en axant les messages sur les nombreux services rendus par les milieux humides à la collectivité. En effet, malgré les nombreuses actions déjà mises en œuvre, le message sur l'intérêt fonctionnel des milieux humides n'est pas encore intégré par les citoyens et les acteurs locaux. Il pourrait par exemple être envisagé de développer un programme de communication ambitieux autour des milieux humides et des services qu'ils rendent (affiches, posters, films, spots télévisés, etc.), intégrant aussi les zones humides plus ordinaires et bien moins connues du grand public.

Cette action sera mise en œuvre par la DEB (MTE), l'OFB et les agences et offices de l'eau, avec l'appui du réseau des Pôles-relais, en métropole et outre-mer.

51- Évaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar

Faire connaître et promouvoir les milieux humides et le label Ramsar des sites d'exceptions de notre territoire passe par une meilleure connaissance du potentiel touristique de ces derniers. La construction et l'animation d'un réseau national de coordinateurs de "centre d'accueil pour les milieux humides" semble être indispensable afin de participer au développement des réseaux internationaux "Wetland Link International (WLI)" et "MedWet Culture" en vue de favoriser les échanges et valoriser les savoirs éducatifs et culturels de notre pays. Au regard de l'importance du secteur touristique dans les économies ultramarines et de la place essentielle occupée par les milieux humides dans ce secteur d'activité, un effort particulier sera porté à l'insertion des outremer dans ce réseau.

Cette action sera mise en œuvre par l'association Ramsar France.

52- Renforcer les démarches de communication événementielles sur les milieux humides

La mobilisation pour faire partager au plus grand nombre la richesse des milieux humides est de plus en plus importante lors des animations nationales et/ou locales organisées pour les journées mondiales des zones humides, de l'eau, de la biodiversité, de l'environnement, des oiseaux migrateurs, pour la conservation des écosystèmes de mangroves, pour l'opération "Fréquence Grenouille", à l'occasion de la Fête de la nature et de la Fête des mares, des journées européennes du patrimoine, des "chantiers d'Automne" ainsi que lors de l'opération "Un dragon ! Dans mon jardin ?". La recherche de nouveaux partenariats avec les acteurs de nos territoires comme les acteurs socioéconomiques et les collectivités doit être favorisée pour assurer une communication de plus grande ampleur encore et pour attirer de nouveaux publics.

Cette action sera mise en œuvre notamment par l'Association Ramsar France, les Pôles-relais zones humides, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'OFB, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, l'association Réserves naturelles de France, les Agences et Offices de l'eau, l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement et l'Association Fête de la nature.

2.2.1.2 4ème Plan national d'action en faveur des milieux humides (2022-2026)

Le **4ème Plan national milieux humides 2022-2026** est un volet de la Stratégie nationale biodiversité 2030. Il poursuit les efforts engagés dans le prolongement du précédent plan (2014-2018) et amplifie les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides. Le plan comporte 31 actions organisées autour de 3 axes: Agir, Mobiliser, Connaître.

Comme dans le 3ème Plan, des groupes thématiques assurent notamment la définition et le suivi des actions. Le groupe thématique "Communication, éducation, sensibilisation et participation" (cf. 3.1.), transversal à l'ensemble des groupes thématiques. Dans chacun des

groupe thématiques, un correspondant CESP assurera l'accompagnement des pilotes d'actions en ce qui concerne la définition de leur(s) échelle(s) d'intervention(s), l'identification de(s) public(s) cible(s), les messages et le(s) livrable(s) envisagés.

Le GTh CESP porte également **2 actions** en propre qui répondent à l'objectif II.3. **“Mobiliser les acteurs pour mieux faire connaître les milieux humides et les services qu’ils rendent”** :

Action 22	Mettre en œuvre la stratégie de CESP 2021-2030 sur les milieux humides afin d'inciter et accompagner des changements de politiques et de comportements par et pour une meilleure appropriation des enjeux milieux humides	<ul style="list-style-type: none"> - Publication et diffusion de la nouvelle Stratégie de CESP (Communication / Éducation / Sensibilisation / Participation) sur les MH, et mise en place de sa gouvernance - Déploiement de la stratégie au niveau national et au sein de territoires
Action 23	Mettre en visibilité les milieux humides par les manifestations nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des manifestations nationales annuelles : JMZH, Fréquence Grenouille, Fête des mares, Un dragon dans mon jardin ..., avec un soutien pérennisé aux efforts déployés pour ces manifestations - Recherche de nouveaux partenaires pour attirer de nouveaux publics

2.2.2. Dispositif de CESP des milieux humides

L'accompagnement des acteurs n'est pas une démarche nouvelle, puisqu'un réseau de Pôles-relais a été initié en 2000, destiné à susciter et appuyer les initiatives locales en faveur de la gestion durable des zones humides et relayer les plans d'action vers les gestionnaires de terrain.

2.2.2.1. Les Pôles-relais zones humides (PRZH)

La création des Pôles-relais répondait à deux objectifs essentiels :

- Constituer un réseau d'échanges entre acteurs concernés par la gestion et la restauration des zones humides (maîtres d'ouvrage publics et privés, gestionnaires de zones humides, agences/offices de l'eau, scientifiques, services instructeurs, élus, scolaires...)
- Mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux.

Les pôles-relais ont démontré leur capacité à répondre aux missions qui leur avaient été contractuellement confiées, ils ont joué un rôle non négligeable dans la mise en œuvre d'une partie de la politique des zones humides initiée par l'Etat et dans son acceptation sociale²⁴. Ils se sont installés dans le paysage institutionnel à la faveur des plans nationaux successifs en faveur des zones humides.

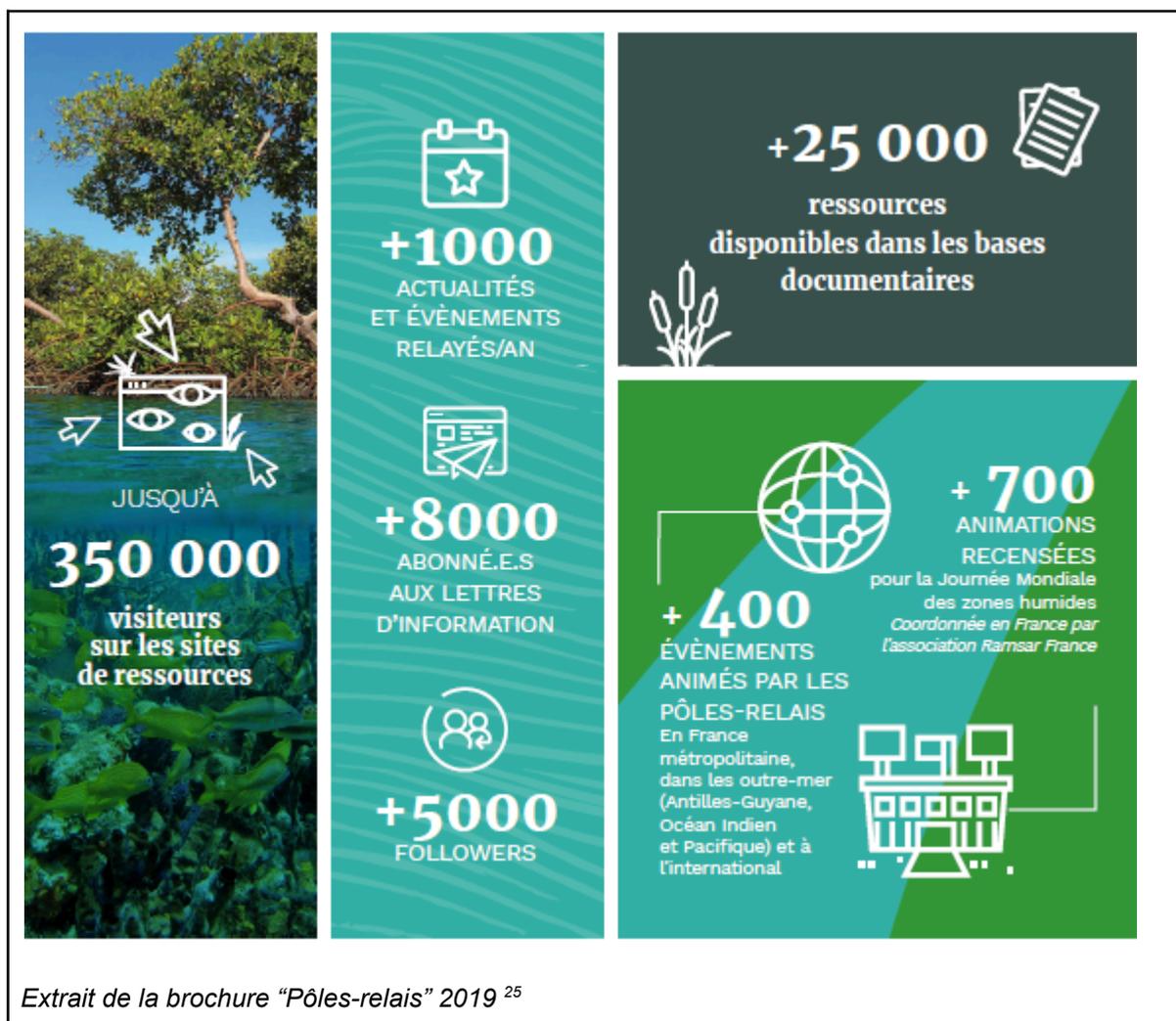
En 2008, le ministère de l'écologie a confié la coordination interpôles à l'Onema (actuellement OFB).

En 2010, le portail national d'information sur les zones humides porté par l'Onema est réalisé en collaboration avec les Pôles-relais zones humides et l'Office international de l'eau, a vu le jour, et fait aujourd'hui partie des centres de ressources de l'OFB.

Les actions des Pôles-relais zones humides en chiffres entre 2013-2018

²⁴ Inspection générale de l'environnement, 2007. *Évaluation de l'action de l'Etat pour la préservation des zones humides : cas des pôles-relais.*

<https://side.developpement-durable.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/130140>



Depuis 2012, les Pôles-relais zones humides contribuent à la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) pour la préservation de ces milieux qui a fait l'objet d'une évaluation en 2017.

Une première charte des Pôles-relais définissant leurs missions et leurs relations avec les instances nationales (Onema-OFB et MTES) a été signée en janvier 2014.

2.2.2.2. Bilan du dispositif CESP 2012-2014

Le dispositif national de Communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) défini pour les années 2012-2014 est le premier document officiel de la France sur ce sujet depuis les travaux du 1er programme de CESP 1999-2002 lancé par le secrétariat de la convention de Ramsar. Il a été élaboré dans le cadre du Groupe national pour les zones

²⁵ https://zones-humides.org/sites/default/files/pdf/polesrelais_brochure_bd_planches_ofb.pdf

humides (GNZH) mis en place en 2009 par le ministère chargé de l'écologie. Il constituait l'un des engagements du 2e Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013. Il visait à améliorer la préservation et la gestion durable des zones humides en renforçant l'organisation des efforts des services de l'État, des établissements publics et des différentes parties prenantes.

Ce dispositif a fait l'objet d'un bilan de ses 13 actions²⁶, validé par le GNZH, qui s'attache à en dégager les points forts et faibles.

Action par action, les conclusions de ce bilan sont les suivantes :

1. Mettre en place un suivi-évaluation du dispositif de CESP

Le suivi-évaluation de la CESP n'est pas effectif en raison de l'absence d'indicateurs pour chaque action et d'un manque de coordination et d'implication du groupe de suivi du 2ème plan national d'action en faveur des zones humides.

Toutefois, certains indicateurs possibles ont été identifiés et révèlent un accroissement significatif depuis 10 ans de l'implication et de la participation dans les événements liés aux zones humides, ainsi que sur les sites internet d'information sur ces milieux.

2. Conforter le réseau des Pôles-relais

La confortation du réseau des Pôles-relais zones humides par la labellisation, l'harmonisation et la création d'outils de communication est réussie, même si des efforts doivent encore être faits pour mieux définir les publics cibles.

3. Mettre en place un observatoire national sur les zones humides

L'intégration de l'observatoire des zones humides dans l'Observatoire national de la biodiversité a focalisé les efforts de l'action. Les publics cibles initiaux n'ont donc pas été véritablement touchés et une réflexion sur la relance du projet est en cours.

4. Établir les modalités de conduite de la mission d'animation grand public menée en partenariat avec une association

L'animation grand public s'est focalisée sur la nomination de la SNPN comme correspondant non gouvernemental pour la CESP. La SNPN édite la revue Zones Humides Infos deux fois par an, et participe au comité de pilotage de la Journée mondiale des zones humides, constitué des têtes de réseaux partenaires et du correspondant gouvernemental pour la CESP. La valorisation de cet événement s'est traduite par une coordination des relations presse, un partenariat presse et l'instauration d'une journée de lancement national.

5. Renforcer la sensibilisation des élus

Le choix d'un public cible très général, les « élus », a posé un problème pour la réalisation d'actions, de livrables et d'argumentaires, et pour le suivi des effets de cette sensibilisation. Plus de précisions sur les types d'élus ciblés auraient permis d'être plus efficaces.

Les efforts se sont concentrés sur les élus de l'échelon communal.

²⁶ Bilan du dispositif de CESP 2012-2014, 2015.

<https://zones-humides.org/sites/default/files/pdf/Bilan%20CESP%202012-2014%20V3.3.pdf>

Par ailleurs, les contacts et partenariats avec les groupes d'élus n'ont pas été assez réguliers et d'autres canaux de diffusion spécifique à ce public n'ont pas été exploités.

6. Organiser l'animation territoriale des réseaux et la mise en synergie des actions entre acteurs de la préservation des zones humides et acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable

La recherche de synergies entre les acteurs de l'EEDD et des zones humides a abouti à plusieurs partenariats d'échelon national ou régional (bassin versant), mais aussi au constat que les têtes de réseaux de l'EEDD étaient peu associées au Groupe national milieux humides. Par ailleurs, il n'y a pas de synergie ou de coordination entre les acteurs de l'EEDD sur la thématique des milieux humides.

7. Organiser et développer la formation sur les zones humides

L'organisation et le développement des formations souffrent d'un manque d'analyse des besoins et de l'offre de formation, ainsi que de coordination autour de la création des nouvelles formations.

Les Pôles-relais zones humides assurent une veille sur les formations continues, centralisée sur leurs sites internet.

8. Veiller à une coordination interministérielle efficace pour une prise en compte adéquate du sujet des zones humides dans l'ensemble des stratégies concernées

La coordination interministérielle pour la prise en compte des zones humides dans les stratégies publiques est toujours insuffisante. Il existe toutefois des contacts permanents entre des représentants zones humides et certains services et ministères.

Plusieurs réunions par an rassemblent les services et ministères concernés, même si elles ne sont pas forcément spécifiques au thème des zones humides, ou à celui-ci dans sa globalité, ni aux aspects de formation afférents.

9. Améliorer de manière partenariale l'accessibilité du Portail national pour les zones humides et enrichir/consolider son contenu

L'accessibilité du Portail national pour les zones humides a été améliorée pour les partenaires et son contenu a été consolidé et enrichi selon des modalités adaptées à l'engagement effectif des acteurs. Il serait opportun d'impliquer des partenaires plus institutionnels, selon des modalités à définir.

10. Affirmer l'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N)

L'importance du sujet des zones humides dans les concertations animées par les structures porteuses des SAGE et par les MISE(N) a été **pleinement réalisée**, aussi bien par l'intermédiaire de circulaires que de fiches documentaires ou par l'inscription du sujet dans le 10^{ème} programme des agences de l'eau. La démarche est à poursuivre.

11. Mettre à disposition les connaissances issues des activités de recherche & développement

Une enquête a permis de recenser les connaissances issues des dix dernières années de recherche & développement sur les zones humides. Le résultat de ce recensement a donné lieu à une journée d'échanges entre chercheurs et gestionnaires. Il a également été intégré dans les différents portails scientifiques et de documentation institutionnels et contribue à l'esquisse d'une politique scientifique pour l'avenir.

12. Mobiliser les acteurs du tourisme pour la structuration d'offres touristiques locales autour des zones humides et leur promotion au niveau national

La mobilisation des acteurs du tourisme pour la structuration et la promotion d'offres touristiques autour des zones humides est très loin d'être accomplie. Il existe de réelles difficultés à nouer des partenariats avec ces acteurs. Par conséquent, la réflexion sur les conditions durables d'accès et de valorisation des zones humides reste à mener.

Toutefois, l'identification et le développement d'un réseau de centres d'accueil ou d'éducation sur les milieux humides est débuté et des visites de milieux humides commencent à être proposées lors des Journées du patrimoine, particulièrement sur la façade méditerranéenne.

13. S'appuyer sur les études existantes pour ajuster les messages à destination du grand public

Aucun travail n'a été engagé sur le recensement des études existantes ni sur la création et l'adaptation de messages à finalité particulière à destination du grand public. Par ailleurs, l'étude sur les perceptions sociales des zones humides a été pauvre d'enseignements.

2.2.2.3. Analyse, évaluation et renforcement du dispositif de CESP pour les milieux humides

En novembre 2017, le rapport n°010512-01²⁷ établi par Fabienne ALLAG-DHUISME (coordonnatrice) et Annick MAKALA du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a permis d'analyser, d'évaluer et de faire des propositions de renforcement du dispositif "Communication, éducation, sensibilisation et participation" (CESP) 2012-2014²⁸ du plan national d'action relatif aux milieux humides et d'émettre des propositions pour la construction d'une nouvelle stratégie.

Il résume ainsi ses conclusions :

« Les différents plans nationaux d'action en faveur des zones humides et les stratégies « Communication, éducation, sensibilisation, participation » (CESP) successives répondent à l'un des engagements de la France, pays signataire de la Convention Ramsar. S'ils n'ont

²⁷ CGEDD, 2017. Dispositif « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) du plan national d'action relatif aux milieux humides. Analyse, évaluation et propositions de renforcement http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010512-01_rapport.pdf

²⁸ MEDDTL, 2011. Dispositif « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) 2012-2014. https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/france_national_cesp_plan_2012-2014_f.pdf

pas permis de stopper la dégradation ou la disparition des zones humides « remarquables », il est probable que le phénomène aurait été accru sans la mise en œuvre d'une stratégie CESP portée par les acteurs compétents et enthousiastes.

La CESP constitue un sujet complexe dont on peine parfois à cerner les contours à la fois larges et flous. La stratégie pour la période 2012-2014 a certes permis de mettre en œuvre avec succès une partie de son plan d'action, mais son bilan en souligne également les limites, en matière notamment de responsabilité des actions, d'appropriation, et d'évaluation de son efficacité au regard de l'objectif principal visé, le frein à la dégradation, voire à la disparition des zones humides.

Le premier constat de la mission est le relatif isolement des acteurs de la stratégie au regard des autres « opérateurs d'événements ». Un certain « entre soi » cultivé depuis des décennies par leur expertise ou leur amour des zones humides le plus souvent remarquables, mais au détriment d'une ouverture plus en phase avec l'évolution des besoins, est un constat sur lequel ils s'accordent tous.

Dans cet esprit, les porteurs de la stratégie CESP que sont l'administration centrale et le groupe thématique zones humides doivent installer une véritable démarche de construction partenariale, impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Il est ainsi souhaitable qu'elle opte pour des angles d'approche nouveaux, comme l'adaptation au changement climatique et se construise en priorité sur les avantages « non marchands » et les services rendus par les milieux humides, et en particulier leur rôle de régulation hydraulique.

À vouloir brasser large, la stratégie CESP risque de perdre en efficacité. Elle doit à l'avenir mieux identifier les publics cibles, définir un mandat clair pour les acteurs de sa mise en œuvre et proposer un dispositif de suivi et d'évaluation basé sur des indicateurs pertinents et partagés.

En termes de communication et de sensibilisation, l'organisation de nombreux d'événements impacte la charge de travail des services déconcentrés sollicités et ne garantit pas un résultat à la hauteur de l'investissement des services et des organisateurs. La réflexion doit donc s'orienter vers une meilleure articulation des actions, notamment dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de ses déclinaisons régionales.

L'entrée territoriale devra faire l'objet d'une attention particulière, afin de mobiliser les énergies sur cet enjeu majeur qu'est la préservation des zones humides.

Très clairement, la nouvelle stratégie doit s'appuyer sur la stratégie nationale pour la biodiversité et ses déclinaisons régionales, mais aussi saisir l'opportunité de la mise en œuvre de nouveaux outils pour mutualiser les actions.

La préparation de la nouvelle stratégie CESP doit tirer tous les enseignements de cet état de fait et s'adapter à un nouveau contexte institutionnel, avec en particulier la création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB, aujourd'hui OFB) et la réorganisation territoriale mise en place depuis 2014 au travers de différents textes législatifs et réglementaires.

La création de l'Agence française pour la biodiversité doit renforcer, en lien avec les agences de l'eau, la mise en œuvre de la CESP et son ancrage dans les autres politiques en faveur de la biodiversité, portées par le ministère. C'est l'un des gages de réussite et d'efficacité des actions de communication et de sensibilisation sur le sujet.

Le thème des « zones humides » ne doit pas constituer un maillon isolé, mais tout en gardant son identité, doit devenir une composante essentielle des politiques de conservation de la biodiversité.

L'agence devra par ailleurs redéfinir une ambition commune pour les Pôles-relais zones humides, maillons clés de la démarche, mais dont le périmètre d'intervention et les modes d'intervention doivent être revus et mieux coordonnés.

Enfin, la politique en faveur des zones humides, et son volet CESP, ne pourra trouver une réelle efficacité que dans le cadre d'un véritable engagement interministériel, associant notamment les ministères en charge de l'écologie, de l'agriculture, de l'urbanisme et de l'aménagement, en particulier dans le cadre de la relance de la Stratégie nationale pour la biodiversité. »

Les principales recommandations du rapport du CGEDD sont :

1. Recommandation au groupe national milieux humides et à l'Agence française pour la biodiversité (AFB, actuellement OFB) : bâtir une nouvelle stratégie co-construite avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment territoriaux, en s'appuyant notamment sur la **Stratégie nationale pour la biodiversité** et ses déclinaisons régionales, afin de développer un véritable engagement interministériel.
2. Recommandation au groupe national milieux humides et aux pôles-relais zones humides : favoriser l'**identification des publics, la rationalisation des messages et la mutualisation des supports de communication et des manifestations grand public.**
3. Recommandation à la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) et à l'AFB : développer les **modalités de déclinaison territoriale** de la CESP pour une meilleure implication des **acteurs et des collectivités locales et territoriales.**
4. Recommandation à la DEB et à l'AFB : conforter les moyens humains de l'AFB sur le thème des zones humides et reconsidérer les **périmètres d'intervention des pôles-relais zones humides** en améliorant la coordination de leur fonctionnement sur la base d'un nouveau cahier des charges co-construit.

5. Recommandation à l'AFB : **renforcer l'offre de formation** pour les « professionnels de la formation », notamment dans les domaines de **l'urbanisme, de l'aménagement ou de l'agronomie**.

6. Recommandation à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) : **clarifier et harmoniser les responsabilités au sein de la direction entre la DEB et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages**, ainsi qu'entre les différentes directions du ministère concernées par les zones humides (Commissariat général au développement durable, Direction générale de la prévention des risques, etc.) pour une meilleure cohérence des actions nécessaires à l'enrichissement de la stratégie de CESP.

Les conclusions et recommandations du rapport du CGEDD sont à la base de l'élaboration de la nouvelle stratégie CESP 2030 de la France.

Il est à noter que le rapport parlementaire *Terres d'eau, Terres d'avenir*²⁹ du sénateur J. Bignon et de la députée F. Tuffnell reprend l'ensemble des recommandations du rapport citées ci-dessus.

2.2.3. Stratégie nationale pour la biodiversité 2030

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020³⁰ a mis en place un cadre pour que tous les porteurs de projets publics et privés puissent assumer leurs responsabilités sur une base volontaire. Pour ce faire, elle a été élaborée dans un cadre participatif piloté par un comité de révision de la SNB, puis soumise à une consultation du public, dans l'esprit d'en faire une stratégie « par et pour les acteurs ». La définition de 20 objectifs, en étroite synergie avec les 20 objectifs d'Aichi, a facilité le rapportage tous les 4 ans à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

En 2021, dans le cadre de la commission spécialisée « Connaissance de la biodiversité, système d'information, diffusion et éducation » du CNB, il est apparu qu'une réflexion particulière méritait d'être menée sur les thèmes « sensibilisation, éducation et formation à la biodiversité », et que des recommandations relatives à ces sujets devaient être soumises à l'avis du CNB plénier.

Auto saisine relative à la « Sensibilisation, l'éducation et la formation à la biodiversité » - DÉLIBÉRATION N°2021-03 du Comité national de la biodiversité –

²⁹ cf. 2.4.

³⁰ Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020.

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Stratégie_nationale_pour_la_biodiversité_2011-2020.pdf

Commission spécialisée « Connaissance de la biodiversité, système d'information, diffusion et éducation »³¹

Le CNB juge que ces thèmes ont déjà été adressés dans le cadre de diverses stratégies, plans d'action, rapports³², mais au regard du chemin restant à accomplir, une réitération de certains messages apparaît nécessaire. Il s'agit notamment d'opérer une clarification des termes, des cibles et des enjeux clés et d'établir des propositions concrètes.

Il est à noter à ce propos que la définition des termes "information", "communication", "sensibilisation", "éducation", "accompagnement" choisie par la commission est différente de celle des termes de la CESP car la commission a une approche orientée "publics" tandis que la CESP a une approche orientée "effet sur le comportement" ainsi qu'une vision plus internationale du sens du terme "éducation". Toutefois, ces définitions demeurent assez compatibles entre elles.

La commission du CNB a émis, afin d'enrichir les réflexions en cours sur la 3^e stratégie nationale biodiversité et ses futurs plans d'actions triennaux, un avis traitant des trois grands sujets que sont la sensibilisation, l'éducation en milieu scolaire et la formation, incluant des propositions de recommandations.

Globalement, le constat et les recommandations de la commission du CNB pour un volet de communication, d'éducation et de formation de la SNB 2030 convergent avec le constat et les objectifs de la stratégie de CESP 2030 en faveur des zones humides.

L'avis de la commission du CNB recommande elle aussi de déployer une multiplicité d'approches de type CESP afin de produire un effet démultiplicateur à tous niveaux de la société et dans une pluralité de secteurs. De même, elle recommande d'adapter les ambitions des objectifs en fonction des publics : "Pour permettre à chacun de se sentir impliqué, une diversité d'approches doit être déployée : depuis le citoyen non-spécialiste dont on cherchera à susciter la curiosité, l'émotion, puis l'intérêt, jusqu'au haut fonctionnaire de l'Etat ou au responsable de collectivité territoriale auquel on fournira les éléments de connaissance pour une approche systémique de la biodiversité, en vue de prises de décisions éclairées ; ou l'agent d'un service technique qu'on sensibilisera à des modes d'intervention plus favorables à la biodiversité ; ou encore le responsable d'entreprise et l'exploitant de ressources naturelles, à accompagner pour intégrer la biodiversité dans leurs pratiques et leurs projets de développement".

³¹ CNB, 1/07/2021. *Auto saisine relative à la « Sensibilisation, l'éducation et la formation à la biodiversité » - DÉLIBÉRATION N°2021-03*

³² SNB2 (Objectif 20) : « Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations »

- Axe 5.2 du Plan national biodiversité : « Investir dans l'éducation et la formation »
- Stratégie nationale sur les aires protégées (Mesure 12) « Faire des aires protégées des lieux privilégiés de la connexion de la société à la nature »
- Rapports du CESE de 2013 sur « L'Éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour une transition écologique », puis de 2020 sur « Favoriser l'engagement civique et la participation citoyenne au service du développement durable »
- Livre blanc du Club des 14 « Pour que vive la nature » (Ambitions 6, 7 et 8)

La commission insiste enfin dans son avis sur le fait “qu’une sensibilisation et une éducation à l’environnement ainsi que la formation des acteurs concernés représentent un **investissement économiquement pertinent sur le long terme, en évitant de nombreux coûts futurs ou externalités, et non des dépenses supplémentaires comme encore trop souvent considérées**”.

La 3^{ème} Stratégie nationale pour la biodiversité³³, ou SNB 2030, vise à **enrayer le déclin de la biodiversité** et fixe, pour les dix prochaines années, les objectifs pour la préservation des milieux naturels et des espèces, au bénéfice de la santé et de la qualité de vie.

La SNB 2030, tenant compte du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, a été publiée en juillet 2023³⁴.

Elle s’appuie sur trois principes :

- la sobriété dans l’usage des ressources naturelles ;
- la cohérence des actions, que ce soit au niveau des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé ou à celui des échelles d’intervention, qui peuvent être locales, nationales ou internationales ;
- l’opérationnalité, pour entraîner par des actions concrètes, les changements nécessaires à la transition écologique.

Trois premiers axes visent à :

- protéger et restaurer la nature, les écosystèmes et les espèces, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, déployer des aires protégées sur 30 % de notre territoire incluant 10 % de protection forte ;
- utiliser de façon durable et équitable les ressources naturelles et les services écosystémiques : accompagner la transition écologique des activités humaines pour réduire les pollutions ainsi que l’artificialisation des sols, promouvoir les solutions fondées sur la nature, développer les modes de production et de consommation respectueux de l’environnement ;
- sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble : les citoyens, notamment les jeunes, les entreprises et le secteur public.

Ce qui prévoit la SNB 2030 en matière de CESP :

AXE 3 : MOBILISER TOUS LES ACTEURS

³³ <https://biodiversite.gouv.fr/>

³⁴ <https://biodiversite.gouv.fr/la-strategie-nationale-biodiversite-2030>

- **Mesure 27** : Assurer l'exemplarité de l'Etat et des services publics dans la préservation et la restauration de la biodiversité
- **Mesure 28** : Intégrer l'approche "Une seule santé" dans les politiques publiques et dans les territoires
- **Mesure 29** : Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation
- **Mesure 30** : Accompagner les entreprises pour renforcer leurs engagements et accroître la transparence de leurs actions en matière de biodiversité
- **Mesure 31** : Pour éclairer les choix des consommateurs, renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les différents labels
- **Mesure 32** : Mobiliser tous les citoyens, sensibiliser, informer et encourager les expériences de nature respectueuses de la biodiversité
- **Mesure 33** : Éduquer et mobiliser les jeunes générations, depuis l'école jusqu'à l'Université
- **Mesure 34** : Promouvoir les métiers qui contribuent à la biodiversité et mobiliser la formation continue

2.3. Des groupes d'acteurs ciblés par domaine

Initialement, les premiers travaux de CESP sur les zones humides en France ont associé les acteurs des zones humides les plus volontaires et impliqués dans la préservation et la restauration de ces milieux. Ce noyau dur d'acteurs a rendu possible la première étape que fut l'élaboration et la mise en oeuvre du dispositif de CESP de 2012-2014, mais, au vu des évolutions réglementaires, sociales, budgétaires, scientifiques et de l'urgence de la situation de ces milieux et de la biodiversité en général, il est nécessaire d'ajouter à ce premier cercle historique de nouveaux acteurs essentiels et actuellement non pris en compte.

Sans ces acteurs supplémentaires, qu'il reste à identifier avec méthode puis à mobiliser, il ne sera pas possible d'atteindre l'objectif général porté par cette stratégie de CESP.

Le programme CESP 2016-2024 de la convention de Ramsar distingue plusieurs groupes d'acteurs à cibler pour une efficacité maximale des efforts d'accompagnement en raison de leurs leviers d'actions ou de leurs responsabilités dans la dégradation des zones humides. Le rapport d'évaluation du CGEDD a confirmé et précisé ces groupes d'acteurs à l'échelon de la France.

Trois groupes d'acteurs à cibler prioritairement et deux autres groupes d'acteurs constituent une cible secondaire, néanmoins importante car ils représentent soit l'avenir de la société, soit l'avant-garde de la préservation des zones humides.

Domaines	CGEDD	Ramsar	Priorité
Aménagement du territoire et milieux humides	les décideurs publics - autrement dit les élus	les décideurs publics - autrement dit les élus les administrations publiques	Prioritaire
Urbanisme et milieux humides	les urbanistes et les architectes		Prioritaire
Agriculture, forêt et milieux humides	les acteurs agricoles		Prioritaire
Mobilisation citoyenne et milieux humides		le grand public, en particulier la jeunesse	Secondaire
Espaces naturels et milieux humides		les gestionnaires de site Ramsar	Secondaire

2.4. La mise en responsabilité des territoires pour la préservation, la gestion, la restauration des zones humides

D'après le rapport parlementaire *Terres d'eau, Terres d'avenir*³⁵ du sénateur J. Bignon et de la députée F. Tuffnell, le 3ème Plan national d'actions en faveur des milieux humides 2014-2018 a marqué une inflexion sensible par l'inclusion d'un Axe 5 "Soutenir une approche territorialisée³⁶ de la gestion des milieux humides", et fait littéralement décoller l'action dans les Outre-mers avec la constitution effective du Pôle-relais qui leur est dédié et une priorité d'affectation des mangroves au Conservatoire du littoral. La mission parlementaire a estimé que cette démarche, éminemment nécessaire, n'est pas suffisante et qu'il faut aujourd'hui articuler un "**socle national**³⁷" de mesures communes à toutes les

³⁵ cf. 1.4.

³⁶ "Raymond et al. (2010) définissent [le] concept [d'attachement territorial] comme le lien affectif d'un individu pour son milieu de vie. Il dépend de cinq facteurs que sont : (1) l'identité territoriale, qui rend compte de l'identification d'une personne à son milieu de vie ; (2) la dépendance au territoire, qui témoigne de la capacité du milieu à répondre à des besoins fonctionnels ; (3) la connexion à la nature, qui témoigne d'un intérêt et d'une affinité pour la nature ; mais aussi (4) le lien à la famille et (5) le lien aux amis. L'attachement au lieu a été identifié comme un facteur d'engagement dans l'action pro-environnementale, basé sur des déterminants affectifs plutôt que cognitifs (Raymond et al., 2011 ; Stedman, 2002). Il donne le sentiment de se sentir concerné et l'envie de protéger son milieu de vie (Scannell et Gifford, 2013)."

D'après Aurélie Tshibangu et al., 2018. , *L'éducation relative à l'environnement pour stimuler différents niveaux d'engagement environnemental : le cas du dispositif Mon Village Espace de Biodiversité, Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 18 Numéro 3 | décembre 2018, mis en ligne le 05 décembre 2018, consulté le 21 novembre 2019. DOI : 10.4000/vertigo.23509 .

URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/23509> ;

³⁷ Socle national : définition légale des milieux humides, cartographie nationale de ces milieux, prise en compte obligatoire dans les documents d'urbanisme, compléter le réseau d'espaces protégés et/ou labellisés.

zones humides et une mise en **responsabilité des territoires** pour la préservation, la gestion et la restauration, voire la création des milieux humides.

Le modèle le plus couramment utilisé par l'État pour mettre en responsabilité les territoires est l'appel à manifestation d'intérêt, dont le succès est d'autant plus vif que les lauréats reçoivent une enveloppe financière réellement incitative.

Toutefois ce modèle a sans doute été trop souvent utilisé depuis la décentralisation pour rester attractif en l'état. "Une formule possible [de renouvellement de ce modèle] pourrait être « l'appel à partenariat local » qui s'adresse non plus à un porteur de projet unique (généralement une collectivité), mais à un ensemble d'acteurs locaux, chacun d'entre eux étant porteur d'intérêts distincts, a priori non convergents, ce qui correspond bien à la complexité des terres d'eau et aux multiples enjeux qui sont les leurs" propose le rapport parlementaire. Par ailleurs, outre les incitations financières ou fiscales, le processus de délégation pourrait être encouragé.

"Cette dévolution aux territoires de la conduite et de la responsabilité de projets à mener sur les terres d'eau n'a pas vocation à reposer sur le seul pilotage de l'État : le principe de proximité du territoire et d'adaptation du « socle national » aux particularités locales doit pouvoir compter sur la mobilisation des collectivités « intermédiaires » que sont le Département et la Région" concluent les parlementaires.

2.4.1. Reconnaître et évaluer la pertinence des projets : les relais possibles de l'État dans le processus de délégation

Les projets de préservation, gestion et restauration des zones humides pourraient donc suivre le modèle des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour créer cette proximité entre population, territoire et projet, facteur d'une adaptation et d'une appropriation réussie. En effet, les dossiers des PAPI, composés essentiellement d'un diagnostic vis-à-vis des enjeux, d'une stratégie et d'un programme d'actions concrètes, sont labellisés soit par la commission mixte inondation du CNE, soit par les instances de bassin. Dans le cas des « projets de terres d'eau » (ou quel que soit le nom qu'on leur donnera), il est recommandé d'accroître encore cette proximité.

Le rapport parlementaire cite plus particulièrement comme acteurs territoriaux les Départements et Régions. Chacune de ces collectivités possède une compétence qui la rattache à la préservation, la gestion ou la restauration des zones humides.

La politique des « espaces naturels sensibles » fait des Départements des opérateurs incontournables. Ces collectivités peuvent exercer un droit de préemption foncière [NDA : sous réserve de son ouverture au public, donc avec un rôle pédagogique, de médiation et de sensibilisation du public] que certains envisagent de rendre automatique pour toutes les zones humides. Certains Départements pourraient être eux-mêmes porteurs de ces projets de territoire.

Pour ce qui est des Régions, le rôle de « Chef-de-File Biodiversité » que leur confère la Loi de modernisation de l'action publique territoriale du 28 janvier 2014, ainsi que celui qu'elles

jouent au niveau de la trame verte et bleue -dont les milieux humides sont les points nodaux- rendent évidemment cet échelon stratégique. Les Régions peuvent en outre se porter volontaires pour la compétence « gestion de l'eau ».

A cela s'ajoutent deux autres dispositifs :

- Des agences régionales de la biodiversité (ARB)³⁸, relais de l'OFB pilotées par les régions et mises en place sur la base du volontariat, qui sont d'ores et déjà constituées dans la majorité des régions, avec mise en place parallèle des « comités régionaux de la biodiversité », déclinaisons du comité national éponyme, assemblées d'une centaine de personnes regroupant les élus, les professionnels, les scientifiques et le tissu associatif.
- "Engagés pour la nature" est une initiative du Ministère de la Transition écologique portée par l'Office français de la biodiversité qui porte par exemple le programme « territoires engagés pour la nature » (TEN)³⁹, qui s'est constitué suite à une convention signée entre l'OFB et l'Association des régions de France (ARF). Ces TEN concernent les « démarches intégrées » en matière de biodiversité qui s'appliquent à de multiples politiques sectorielles (écoles, santé, infrastructures, etc.).

Cette montée en compétence et en initiatives dans les domaines corrélés de l'eau et de la nature crée un contexte propice pour que, ces structures accueillent favorablement, la proposition de devenir des relais de l'État dans le cadre de la territorialisation de la politique de préservation, gestion, restauration et valorisation des milieux humides, et donc de son dispositif de CESP.

Les Régions qui en font la demande pourraient ainsi être habilitées à valider les projets de territoire (après avis des conseils régionaux de la biodiversité). Dans le cas contraire, cette validation serait confiée aux préfets coordonnateurs de bassins (après avis du comité de bassin).

2.4.2. Les possibles « territoires de projets » pour la préservation, la gestion et la restauration de terres d'eau

“Trois types de territoires pourraient y prétendre :

1. les intercommunalités affectataires de la compétence GEMAPI ;
2. les bassins-versants d'un cours d'eau potentiellement dotés d'une structure de gouvernance de type établissement public territorial de bassin ;
3. dans certains cas, les Parcs naturels régionaux mis en place, en tout ou partie, pour la gestion durable d'un territoire marqué par la présence de l'eau.”

“La mise en place, par les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015 du dispositif « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) », semble manifester, dans son intitulé même, la reconnaissance du rôle des zones humides

³⁸ <https://ofb.gouv.fr/les-agences-regionales-de-la-biodiversite>

³⁹ <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires>

dans l'atténuation des inondations tel qu'évoqué dans la première partie de ce rapport. Elle constitue de la sorte une opportunité à saisir pour donner à des groupements de communes, à partir de ce lien législatif entre « GEMA » et « PI », la responsabilité de la préservation, de la gestion et de la restauration des terres d'eau."

"La réforme concentre en effet à **l'échelle intercommunale**, de manière obligatoire, des compétences précédemment morcelées entre des riverains de cours d'eau, des syndicats de propriétaires ou des communes que les hasards de l'histoire avaient rendus propriétaires de digues ou gestionnaires d'un canal ou d'une porte à flot. Le dispositif GEMAPI prévoit également une recette fiscale nouvelle."

"Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont ainsi énumérées par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants ;
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- **la protection et la restauration des zones humides.**

Le problème est que les actions sont simplement énumérées et non mises en corrélation : le texte de présentation de cette politique figurant sur le site du ministère de la Transition écologique évoque la gouvernance de la gestion des digues, ou la sécurité des populations implantées derrière elles, sans consacrer une ligne à la gestion ou la restauration possible des terres d'eau comme élément atténuateur des inondations ou submersions.

Le potentiel est donc là, le vocable encourageant, mais les pratiques tardent à se mettre en place dans ce cadre technico-juridique il est vrai très récent [...]."

"La loi permet dorénavant aux intercommunalités d'échelle « bassin versant » d'assurer la coordination des « actions GEMAPI », voire d'assurer directement les actions en question par délégation ou transfert de compétence. [...]

La compétence GEMAPI est donc d'ores et déjà souvent prise en charge par les **établissements publics territoriaux de bassin (EPTB)**. Depuis leur origine, à la fin des années 1990, les EPTB ont en effet une vision du territoire de leur bassin versant qui, la plupart du temps, ne se réduit pas aux seules dimensions hydrologiques. L'EPTB est, de ce point de vue, un opérateur territorial idéal sauf dans les hypothèses où il intervient sur un périmètre dont la dimension est telle qu'il lui est difficile d'en assumer la gestion dans sa globalité. La solution consiste alors à procéder à un redécoupage interne par l'intermédiaire de syndicats mixtes de taille plus modeste.

C'est le rôle des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), de création plus récente, mais qui montent actuellement en compétence de manière très prometteuse."

"**Les Parcs naturels régionaux (PNR)** peuvent être également des porteurs de projets représentant une échelle pertinente : leur périmètre englobe une ou des zones humides (Lorraine, Scarpe-Escout...), ils ont parfois même été créés autour d'une zone humide, et

parfois vont jusqu'à en porter le nom (Camargue, Brenne, Brière, Marais du Cotentin et du Bessin, Caps et Marais d'Opale, Marais Poitevin...).

Dans de tels cas, ils ont vocation à coordonner les acteurs locaux en vue de préserver, gérer et restaurer les milieux humides correspondants.

Naturellement, selon les cas, l'opérateur pertinent pourra être de taille moindre : les intercommunalités « de base » restent des maîtres d'ouvrage ou coordonnateurs possibles de restaurations parfois ambitieuses.”

“Le regroupement communal induit par la GEMAPI, la montée en puissance des EPTB/EPAGE et la confirmation de l'importance des PNR dans ce processus de projets semble [...] résoudre a minima le problème lancinant du déficit d'ingénierie dans l'espace rural français.”

3. Cadre d'action de la stratégie CESP

La vision de la stratégie CESP 2030 est : **"En 2030, les Français connaissent la valeur des zones humides et les territoires agissent pour les préserver et les restaurer"**.

La stratégie de CESP n'a pas vocation à donner des instructions aux acteurs, qu'ils soient établissements publics de l'État, collectivités territoriales, associations ou entreprises, ni à limiter leurs initiatives de communication, de formation, d'éducation, de sensibilisation ou de participation des publics. Cette stratégie a pour ambition de fournir des objectifs et un cadre d'analyse des acteurs, des cibles et des actions communes, ainsi que des recommandations pour accroître l'efficacité des différentes initiatives.

Dans un contexte en mutation et concerné par des changements globaux, il est essentiel que chaque acteur prenne conscience de l'importance de construire ensemble et d'être l'une des chevilles ouvrières instigatrices d'un langage et d'une grammaire entre les acteurs des territoires.

3.1. Gouvernance et coordination de la stratégie de CESP

En 2021, la gouvernance du dispositif national de CESP, issu de la stratégie CESP 2012-2014, est basée sur le groupe de travail thématique "CESP" du 3e Plan national milieux humides.

Pour permettre le développement de modalités de déclinaison territoriale de la stratégie de CESP 2030, une nouvelle gouvernance est indispensable. S'appuyant sur les recommandations 1 et 3 du rapport sur l'évaluation de la stratégie de CESP 2012-2014⁴⁰ et de l'axe 3 de la SNB, le Ministère de la transition écologique (MTE), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'association Ramsar France ont redéfini les mandats et la composition du GTh CESP.

3.1.1. Le Groupe thématique CESP - Milieux humides

Ce groupe thématique est chargé d'animer la mise en œuvre de la stratégie CESP milieux humides 2030, dont il réunit les structures « pivots », et contribue à la mise en œuvre d'actions pertinentes de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030.

Le GTh CESP-milieux humides est animé par l'Office français de la biodiversité, correspondant gouvernemental pour la CESP de la convention de Ramsar, et l'association Ramsar France, comme correspondant non gouvernemental.

⁴⁰ CGEDD, 2017. *Dispositif « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) du plan national d'action relatif aux milieux humides. Analyse, évaluation et propositions de renforcement* http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010512-01_rapport.pdf

Son mandat consiste à :

- Définir la mise en œuvre du tableau de bord de la stratégie CESP 2030, analyser le bilan et le résultat des actions.
- Échanger autour du plan d'action pluriannuel et des travaux du centre de ressources milieux humides et des Pôles-relais zones humides.
- Assurer un suivi de l'avancement des actions du tableau de bord de la stratégie CESP.
- Rendre compte de ses travaux et suivis à l'instance de gouvernance des plans nationaux d'action en faveur des milieux humides.

Sa composition indicative est la suivante :

- un représentant par **structures partenaires du centre de ressources milieux humides** - Office français de la biodiversité, ministère en charge de l'écologie, Association Ramsar-France, l'Office international de l'eau, l'initiative MedWet et les structures porteuses des cinq Pôles-relais zones humides ;
- un à deux représentant(s) par région des **structures en charge de l'accompagnement des acteurs sur la biodiversité** - Régions, Agences régionales de la biodiversité, Directions de l'OFB, Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement et/ou de structures mandatées;
- un à deux représentant(s) par **bassin hydrographique** : Agences de l'eau, Offices de l'eau, structures porteuses de plans "Grands fleuves"
- un représentant par **structures nationales d'éducation à l'environnement et au développement durable** : Union nationale des CPIE, FRENE, Fondation pour la nature et l'Homme, Association Fête de la nature.

Les structures pilotes d'action(s) prévue(s) dans le tableau de bord de la stratégie CESP 2030 pourront être invitées, de même que toute structure pertinente.

Le groupe se réunit au moins une fois par an.

Pour répondre aux objectifs de la CESP, le GTh CESP pourra mettre en œuvre des groupes de travail dédiés avec les acteurs pertinents.

Le GTh CESP identifiera des correspondants dans chacun des autres GTh du 4ème Plan national Milieux humides.

3.1.2. Renforcement des dispositifs existants

Un certain nombre de dispositifs existants ont fait l'objet d'une attention particulière suite aux recommandations du rapport du CGEDD (2017).

3.1.2.1. Une nouvelle Charte “Pôles-relais zones humides”

Le Ministère de la transition écologique (MTE) et l’Office français de la biodiversité (OFB), ont souhaité conforter la place des Pôles-relais zones humides à travers une nouvelle charte⁴¹ actualisée en 2021.

Le label « Pôle-relais zones humides » est une reconnaissance attribuée par l’Etat à un programme porté par un organisme ou un consortium d’organismes, publics ou privés à but non lucratif, ayant des compétences particulières en matière de préservation des milieux humides en France, dont une part significative de l’activité est consacrée à la préservation des milieux humides, et pour laquelle cet organisme ou ce consortium dispose d’une compétence et d’une légitimité, permettant d’appuyer de façon déterminante la politique nationale et de contribuer à la dynamique du centre de ressources des milieux humides.

Dans le cas d’un consortium, l’animation des activités du Pôle-relais est confiée, en accord avec l’OFB, à l’un des organismes qui assure le rôle de coordinateur et porteur administratif. Les membres du consortium peuvent participer au financement du Pôle-relais.

Attributions des Pôles-relais zones humides			
Nom du Pôle relais	Organisme coordinateur	Milieux humides couverts	Groupes d'acteurs cibles de la CESP *
Pôle-relais "Lagunes méditerranéennes" 	Partenariat entre la Fondation Tour du Valat, le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie et l'Office de l'environnement de la Corse	Deltas, lagunes, marais méditerranéens	- décideurs - recherche/gestion
Pôle-relais "Marais atlantiques, Manche et mer du nord" 	Syndicat mixte Forum des marais atlantiques	Estuaires, marais naturels et aménagés Atlantique, Manche et mer du Nord	- acteurs agricoles et forestiers - connaissance (données)
Pôle-relais "Mares et vallées alluviales"	Association nationale des élus des bassins **	Mares, milieux alluviaux (prairies et forêts)	- décideurs - urbanisme

⁴¹ Charte “Pôles-relais zones humides” 2021.

 <p>Pôle-relais Mars de va l'iteo alluviales</p>			
<p>Pôle-relais "Tourbières"</p> 	<p>Fédération des Conservatoires d'espaces naturels</p>	<p>Tourbières acides et alcalines, landes humides et zones humides de têtes de bassin versant</p>	<p>- acteurs agricoles et forestiers -Gestionnaires d'espaces naturels (protégés ou non)</p>
<p>Pôle-relais "Zones humides tropicales"</p> 	<p>Partenariat entre le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Conservatoire du littoral</p>	<p>Zones humides tropicales des outre-mer français (Saint-Martin, Saint-Barthelemy, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion, Îles éparses, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française)</p>	<p>- acteurs des outre-mer - éducation à l'environnement et au développement durable</p>

**Les Pôles-relais déploient leur activité sur des groupes cibles très divers mais accordent une attention particulière à ceux mentionnés spécifiquement pour la stratégie nationale CESP 2030.*

***La Société nationale de protection de la nature a intégré le Pôle-relais MVA en 2023.*

Les Pôles-relais s'engagent à mener les activités ci-dessus, dans le domaine de la préservation et de la restauration des milieux humides déclinées autour de 3 piliers : animation de réseaux d'acteurs, accompagnement technique des acteurs, production et mise à disposition de ressources ainsi que mise en oeuvre d'actions spécifiques.

L'Office français de la biodiversité contractualise avec les structures porteuses des Pôles-relais pour décliner de façon opérationnelle un plan d'actions détaillé et pluriannuel, concrétisant les partenariats et structurant les financements et les échéances liés à chacune des actions.

Par ailleurs, chaque Pôle-relais décline son activité en lien étroit ou en partenariat avec les entités territoriales de sa zone d'influence géographique ou thématique : direction régionale en charge de l'environnement, agences ou offices de l'eau, agences régionales de la biodiversité, comités régionaux pour la biodiversité/comités eau et biodiversité, parcs nationaux, etc.

Les Pôles-relais zones humides assurent un rôle de coordinateur (cf. 3.2.3) des objectifs de la stratégie CESP 2030 avec l'OFB, le Ministère et l'association Ramsar France ([voir tableau de bord](#)).

3.1.2.2. Nouveau cadre d'action de l'Observatoire national de la biodiversité

La définition de messages porteurs sur la préservation des zones humides a besoin de s'appuyer sur des chiffres clés qui reflètent les pressions et l'état actuel des zones humides. Les premiers indicateurs sur les milieux humides sont issus de l'Observatoire national des zones humides de l'ancien institut français de l'environnement (IFEN, actuellement service de la donnée et des études statistiques du MTE). Ces indicateurs ont été intégrés et publiés dans l'ONB en 2012, et le contenu proposé par l'observatoire n'a cessé de s'enrichir depuis. En 2017, l'Agence française pour la biodiversité, devenue Office français de la biodiversité, a pris en charge le pilotage stratégique de l'observatoire.

En juillet 2018, le « plan biodiversité » du Gouvernement a précisé le rôle de l'ONB⁴² : *"Nous publierons annuellement des **indicateurs intégrateurs, chiffrés et cartographiques de l'état de la biodiversité et des pressions** qui pèsent sur elle dans le cadre de l'Observatoire national de la biodiversité afin que chacun puisse disposer d'informations fiables et actualisées **pour suivre les résultats de nos efforts**".*

Dans le cadre du groupe technique "milieux humides" de l'ONB, de nouveaux indicateurs sont élaborés régulièrement avec le lancement d'études sur divers sujets en lien avec les milieux humides (évolution médiatique autour des milieux humides, évolution des financements européens, nationaux et locaux pour les milieux humides) et en lien également avec les besoins de suivis des plans nationaux. L'ensemble des indicateurs "Milieux humides" de l'ONB sont consultables dans une rubrique dédiée :

<https://naturefrance.fr/les-milieux-humides>.

Exemples d'indicateurs "Milieux humides" de l'ONB (février 2022)



L'ONB mesure régulièrement plusieurs indicateurs de l'état des milieux humides et des pressions qui pèsent sur eux afin que chacun puisse disposer d'informations fiables et actualisées pour suivre les résultats des politiques publiques.

⁴² <https://naturefrance.fr>

Indicateurs d'état

Espèces

- [21 % des 14 espèces de mammifères de milieux humides et aquatiques sont menacées en métropole.](#)
- [16% : Près d'une espèce de milieux humides sur six présente un risque de disparition à moyen terme.](#)
- [Les oiseaux d'eau hivernants ont progressé de 139 % entre 1980 et 2020.](#)

Habitats

- [46 % des sites humides emblématiques évalués avaient à la fois leurs espèces de faune et de flore protégées en bon ou très bon état en 2020.](#)
- [6 % des écosystèmes humides remarquables sont dans un état de conservation favorable \(2013-2018\).](#)

Indicateurs de pression

Globale

- [41 % des sites emblématiques présentent des milieux humides qui se dégradent \(période 2010-2020\).](#)

Anthropique

- [5 979 ha de surface agricole sont drainées chaque année en moyenne en France.](#)

Biologique

- [86 % des sites humides emblématiques de métropole et d'Outre-mer ont hébergé entre 2010 et 2020 au moins une espèce exotique envahissante.](#)

Indicateurs de réponse

Perception

- [En 2020, 46,8 % des acteurs territoriaux avaient, selon les référents, une perception sociale positive des milieux humides et ont modifié leur comportement. \(Période 2010-2020\)](#)

Sensibilisation

- [Le nombre d'animations sur les zones humides a été multiplié par 4 entre 2004 et 2020](#)
- [Le nombre de visiteurs a été multiplié par 10 dans les centres d'accueil des zones humides en France entre 1995 et 2013.](#)

Gestion

- [En 2022, il y a 52 sites désignés en France au titre de la convention de Ramsar sur les zones humides](#)
- [25 % des mangroves nationales font l'objet de mesures de conservation en 2018.](#)

Financier

- [En 2019, 33.4 millions d'euros ont été engagés par les Agences de l'eau dans l'acquisition et la gestion de milieux humides en métropole.](#)

3.1.2.3. Etat des lieux de l'offre de formation sur les milieux humides

Afin d'agir sur l'éducation, une meilleure connaissance de l'offre de formation initiale et continue sur la thématique des milieux humides était nécessaire. Un recensement de l'offre de formation sur l'année scolaire 2016-2017 (cursus initial) et 2017 (formation continue) par l'Office international de l'eau avec le soutien de l'Agence française de la biodiversité a permis d'identifier plus de 600 formations proposées par plus de 200 organismes de formation, portant fortement, modérément ou indirectement sur la thématique. Ces résultats constituent une base de travail pour les acteurs de la formation, afin d'améliorer et d'optimiser cette offre.

La formation sur les milieux humides en France

Seule une partie restreinte de ces formations faisaient des milieux humides l'objet d'étude principal, les autres pouvant porter en partie sur les milieux humides, ou traiter de compétences et connaissances liées.

La répartition spatiale de l'offre en France s'avère hétérogène, mais ce constat s'explique notamment par les caractéristiques démo-géographiques du territoire. En ce qui concerne les publics ciblés, les formations sont surtout destinées aux professionnels de la gestion de l'environnement. Enfin, toutes les thématiques ne disposent pas de la même couverture, l'offre la plus fournie concernant la gestion et la restauration des milieux.

Sur la base de ce travail, il est possible d'identifier certaines pistes d'amélioration de l'offre de formation en France :

- améliorer l'intégration de la thématique « milieux humides » dans la formation initiale agricole, notamment par un module dédié, en lien avec la démarche Pâtur'ajuste ;
- enrichir l'offre à destination de l'aménagement et de l'urbanisme, de l'éducation à l'environnement et au développement durable, et de l'agriculture, notamment sur les thématiques « identification et délimitation » et « fonctions et services » ;

- maintenir l'offre de formation à destination des professionnels de la gestion de l'environnement et, éventuellement, en optimiser les contenus en cohérence avec des besoins identifiés (ex : gestion et production des données, télédétection, etc.).



Formations "suivi et évaluation des milieux humides" 2019-2020 © Charlotte Le Moigne/FCEN.
 Extrait du rapport *Étude de l'offre de formation sur les milieux humides en France* de l'OIEau de 2019⁴³.

3.1.3. Exemples de déclinaison territoriale d'une stratégie de CESP

Le cas du Parc naturel régional Scarpe-Escout - Une stratégie concluante de communication et de mobilisation territoriale en faveur des milieux humides



Comme dans de nombreuses plaines alluviales où l'espace est fortement sollicité par l'urbanisation, l'agriculture, la popiculture et le développement d'infrastructures, les milieux humides n'ont pas toujours bénéficié d'un grand attachement auprès des acteurs du territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escout (PNRSE). C'est donc dans l'objectif de déposer un dossier de candidature au label Ramsar **porté par l'ensemble des acteurs de ce territoire** qu'une stratégie de communication et de mobilisation en faveur des « zones humides » a graduellement été initiée depuis plusieurs années, avec comme fil conducteur la volonté d'un changement de perception des milieux humides pour passer d'un « handicap » subi à une opportunité de valorisation.

⁴³ Office international de l'eau, 2019. *Étude de l'offre de formation sur les milieux humides en France*. http://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/etude_formation_milieux_humides_oieau_27032019.pdf

Cette stratégie, démarrée en 2014, avait la volonté de toucher progressivement un maximum des acteurs du territoire que sont les habitants, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, naturalistes, élus, opérateurs touristiques, cercles d'histoire, défenseurs du patrimoine culturel, etc. en améliorant la communication, la ressource informative, l'implication.

Rassembler les acteurs autour des patrimoines

Le lancement de « *Nos p'tites Fabriques d'ici* » sur les zones humides en fut la première étape en 2014. Les « forces vives locales » (associations, artistes, habitants, collectivités...) ont été accompagnées par le PNRSE afin de proposer sur toute une année un programme d'activités sur le thème de la sensibilisation à l'intérêt des zones humides. Les années suivantes, ce message continue d'être diffusé par un programme conséquent d'activités organisées autour de la Journée mondiale zones humides.

De la volonté de renforcer et partager l'argumentaire en faveur des zones humides sont sorties deux études particulières. La première a ciblé l'évaluation locale des services écosystémiques rendus par les zones humides du territoire, en impliquant les représentants des acteurs locaux, afin de **produire des « vérités » locales chiffrées** et des visuels didactiques.

La deuxième étude a permis d'explorer une dimension trop souvent ignorée : la **géohistoire des zones humides** du territoire, comparée aux trajectoires des sociétés humaines qui l'ont forgée. Associant des chercheurs et férus d'histoire locale, elle a permis de remettre en lumière le lien fort entre un patrimoine culturel et historique parfois oublié et la nature humide du territoire qui forge son identité.

La stratégie a également veillé à exploiter conjointement l'ensemble des dispositifs d'animation des acteurs locaux pour distiller régulièrement un argumentaire favorable et mobiliser autour d'opportunités. Ce fut par exemple le cas lors des « éductours » des acteurs du tourisme en utilisant le thème du *birdwatching* et dans la démarche de valorisation de la Scarpe, ou lors des rencontres agricoles (commission agricole, programme de maintien de l'agriculture en zones humides) avec les sujets de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), des paiements pour services environnementaux ou de la valorisation de la race bovine de la rouge flamande, ou encore en valorisant lors des assemblées générales de chasseurs au gibier d'eau le rôle historique qu'ils ont joué dans la préservation des zones humides.

Impliquer les élus

Les élus ne furent bien sûr pas oubliés, avec une attention régulière sur le sujet lors de différentes instances thématiques animées par le PNRSE (commission locale de l'eau, comités de suivi Natura 2000, comité syndical du PNRSE, comité technique GEMAPI), par l'organisation d'un voyage d'études et la participation aux séminaires annuels des gestionnaires de site Ramsar, par la réalisation d'une enquête de perception. La démarche

actuelle de révision du SAGE Scarpe aval a même permis de partager l'ambition de définition d'un périmètre large pour la candidature au label Ramsar.

Cette stratégie de communication et de mobilisation territoriale de longue haleine semble aujourd'hui porter ses fruits. Puisque, sans présager de l'obtention finale du label Ramsar, et alors qu'il fut proposé initialement dans une relative indifférence locale, le projet de candidature est collectivement porté : le comité de suivi multi-acteurs a délibéré favorablement à l'unanimité, les 5 EPCI et 47 des 52 communes concernées, la Région des Hauts de France et le Département du Nord ont exprimé leur soutien. Une commune non incluse dans le projet de périmètre s'en est même étonnée et a souhaité recevoir des explications.

Enfin, l'obtention du label Ramsar a été annoncée lors du lancement de la Journée mondiale des zones humides de 2020, faisant des vallées de la Scarpe et de l'Escaut le 50e site Ramsar français !

par G. Duhayon, Directeur adjoint du PNR Scarpe-Escaut⁴⁴

En conclusion de ce témoignage, il est utile de noter que la dynamique territoriale engagée et l'implication des élus du territoire continuent dans le cadre du site Ramsar.

Le cas du site Ramsar australien de Peel-Yalgorup⁴⁵.



L'organisme de gestion des ressources naturelles du bassin versant du système estuarien de Peel-Harvey (Peel-Harvey Catchment Council) s'est doté en 2017 d'un plan d'action de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation du public dans le cadre de sa gestion du site Ramsar du système de Peel-Yalgorup. Ce site de 26 530 ha concerne une superficie équivalente à celle des sites Ramsar français du golfe du Morbihan, du Rhin supérieur ou encore du Grand Cul-de-sac marin en Guadeloupe.

⁴⁴ Zones humides infos n°99, 2020. *Une stratégie de communication et de mobilisation territoriale à généraliser.* par G.Duhayon.

⁴⁵ Peel-Harvey Catchment Council, 2017. *Wetlands and People Plan Peel Yalgorup System - A CEPA Action Plan for Ramsar Site 482.* A report by Andrew Del Marco and Amanda Willmott to the Peel-Harvey Catchment Council; Mandurah, Western Australia.

https://peel-harvey.org.au/wp-content/uploads/2018/02/WPP_Final.pdf

Cette stratégie territoriale est exposée dans un document de 56 pages : [Wetlands and People Plan Peel Yalgorup System - A CEPA Action Plan for Ramsar Site 482.](#)

3.2. Structuration du cadre d'action

Pour atteindre l'ambition associée à un objectif, différentes actions sont proposées. Certaines de ces actions, structurantes et fédératrices, relèvent du coordinateur (cf. 3.2.3) comme :

- L'établissement de partenariats techniques et/ou financiers ;
- L'animation du réseau et l'établissement d'une gouvernance.

Les différents niveaux d'ambition impliquent différents niveaux d'actions et la mise en place des outils correspondants.

Ambition	Moyens d'actions	Outil à déployer
Un groupe d'acteurs moteurs	Coordination	Gouvernance, partenariats, groupes de travail, ... (identification des acteurs pivots, ressources et relais)
Le public cible est informé	Production et diffusion	Article(s) de presse, plaquette(s), ouvrage(s) / Sites Web & lettres électroniques / Documentation & bulletins bibliographiques
Le public cible comprend	Communication	Présentation en forum(s), séminaire(s), colloque(s), journée(s) d'échanges, web conférences, stands. Organisation de forum(s), séminaire(s), colloque(s), web conférence(s)
Le public cible accepte	Sensibilisation	Organisation de journée(s) d'échanges dédiées, atelier(s) d'apprentissage.
Le public cible sait faire	Education	Formations initiales ou/et continues et Sciences participatives
Le public cible fait et promeut	Participation	Participation à des concours, obtention de prix ou de labels, émission de recueils de bonnes pratiques, participation à des

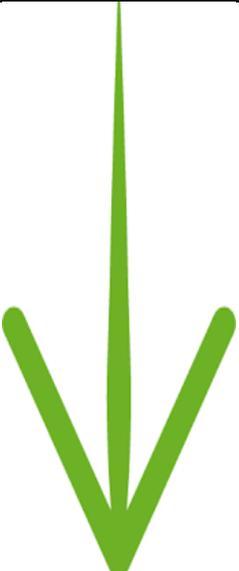
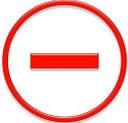
		démarches participatives, réseau d'expérimentation
--	--	--

Dans la construction des actions, sont précisées les actions en cours et les actions envisagées.

“Un outil est un élément d'une activité qui n'est qu'un moyen, un instrument” (Larousse, 2018).

Pour parvenir au degré d'appropriation souhaité, un certain nombre d'outils peut être mis à disposition. Ces derniers peuvent demander des investissements plus ou moins importants.

Exemples d'outils à déployer (définitions en annexe 1) et d'investissement des porteurs :

NIVEAU D'INVESTISSEMENT	OUTILS
  	Article(s), plaquette(s), ouvrage(s)
	Présentation en forum(s), séminaire(s), colloque(s), journée(s) d'échanges, atelier(s), web conférence(s), stands.
	Organisation de séminaire(s), colloque(s), journée(s) d'échanges, atelier(s) d'apprentissage, web conférence(s)
	Formation(s)
	Concours, Prix, Label(s), Bonnes pratiques, Démarche(s) participative(s); Expérimentation(s)

3.2.1. L'élaboration d'objectifs

Au sein de chaque domaine d'acteurs (chapitre 2.3), des besoins ou des défis globaux et structurants (enjeux) ont été identifiés pour déterminer des objectifs prioritaires.

Ces objectifs décrivent les résultats attendus pour répondre à ces besoins ou ces défis.

L'ensemble des objectifs fixés dans le cadre des travaux du groupe thématique CESP doit accompagner et faciliter les efforts de la France pour réaliser l'inversion de tendance

nécessaire (cf. chapitre 1) et pour répondre à ses engagements nationaux et internationaux (cf. chapitre 2).

L'exemple de l'objectif 17 lié au domaine "savoirs-connaissances & milieux humides"

- Enjeux :
 - Besoin d'une cartographie nationale des milieux humides car leur localisation est mal connue, rendant difficile leur préservation et la détection de leur disparition.
 - Besoin d'un réseau de suivi pour connaître l'état des milieux humides en France.
 - Besoin d'un inventaire des ouvrages en marais dans le Référentiel des obstacles à l'écoulement car il est difficile d'effectuer un rapportage correct sur la capacité d'accueil des anguilles dans les marais.
- Objectif : Favoriser la production et la remontée des données d'inventaires et de suivis à l'échelle nationale.

3.2.2. L'identification d'un ou de public(s) cible(s)

"Un public est l'ensemble de la clientèle visée ou atteinte par un média, à qui s'adresse un écrit, un spectacle, etc." (Larousse, 2018).

Chaque objectif fixé est associé à un public cible concerné ou intéressé. (cf. chapitre 4.1.1). L'idée est d'identifier ce public cible en allant jusqu'aux métiers visés. Cela nécessite de bien connaître leur rôle réel et en pratique, au-delà des fonctions affichées et assumées par les acteurs.

La fonction est réglementaire et institutionnalisée c'est-à-dire actée dans le statut même de la structure. Il s'agit de ce pour quoi la structure est faite mais aussi de ce vis-à-vis de quoi elle rend des comptes (exemple en matière de CESP : communication, éducation, sensibilisation, participation).

Le rôle renvoie au poste occupé par chacune des personnes composant la structure et à leurs activités, tel qu'indiqué dans l'organigramme. Il s'agit essentiellement de 3 rôles en matière de CESP : l'élaboration (définition d'objectifs, repérage des cibles, conception de messages, création de stratégie, de programme d'actions, etc.), la mise en oeuvre (portage d'actions définies dans des programmes, des stratégies, suivi des indicateurs, rapportage, etc.) et l'évaluation (connaître et décrire la réalité d'un programme, mesurer l'atteinte des objectifs, le chemin qu'il reste à parcourir ; fournir des outils d'amélioration continue, d'aide à la décision).

L'exemple du public ciblé par l'objectif "Favoriser la production et la remontée de données d'inventaires et de suivis à l'échelle nationale."

Le public cible est ici constitué de "gestionnaires de données" et de "producteurs de données" d'inventaires et de suivis.

3.2.3. La définition d'un mandat clair pour les coordinateurs des objectifs CESP

"Un mandat est une fonction, une charge confiée à quelqu'un de faire telle ou telle chose au nom de quelqu'un ou d'un groupe" (Larousse, 2018).

Les acteurs chargés de la mise en œuvre des programmes et moyens d'actions doivent recevoir un mandat clair afin d'asseoir leur légitimité à agir et définir le périmètre de leur intervention.

Le mandat du coordinateur d'un objectif est :

- **la mise en relation avec des personnes ressources ;**
- **le renseignement sur les politiques et travaux existants, en cours et à venir ;**
- **l'accompagnement dans la construction d'éléments de langage et montage d'animations, de rencontres et/ou de formations.**

Le mandat d'un porteur d'action est la production des livrables liés à celle-ci.

Ce mandat est donné aux acteurs pivots (cf. 4.1.2.2.) qui sont les coordinateurs des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés (indicateurs).

Exemple de l'objectif "Favoriser la production et la remontée de données d'inventaires et de suivis à l'échelle nationale." (Obj.17)

Les coordinateurs de l'objectif sont le Forum des Marais Atlantiques et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, dans le cadre de la charte des Pôles-relais zones humides.

Un porteur d'action est le CEN Centre Val de Loire organisateur d'ateliers (1 journée) sur le protocole et l'indicateur Odonates LIGERO.

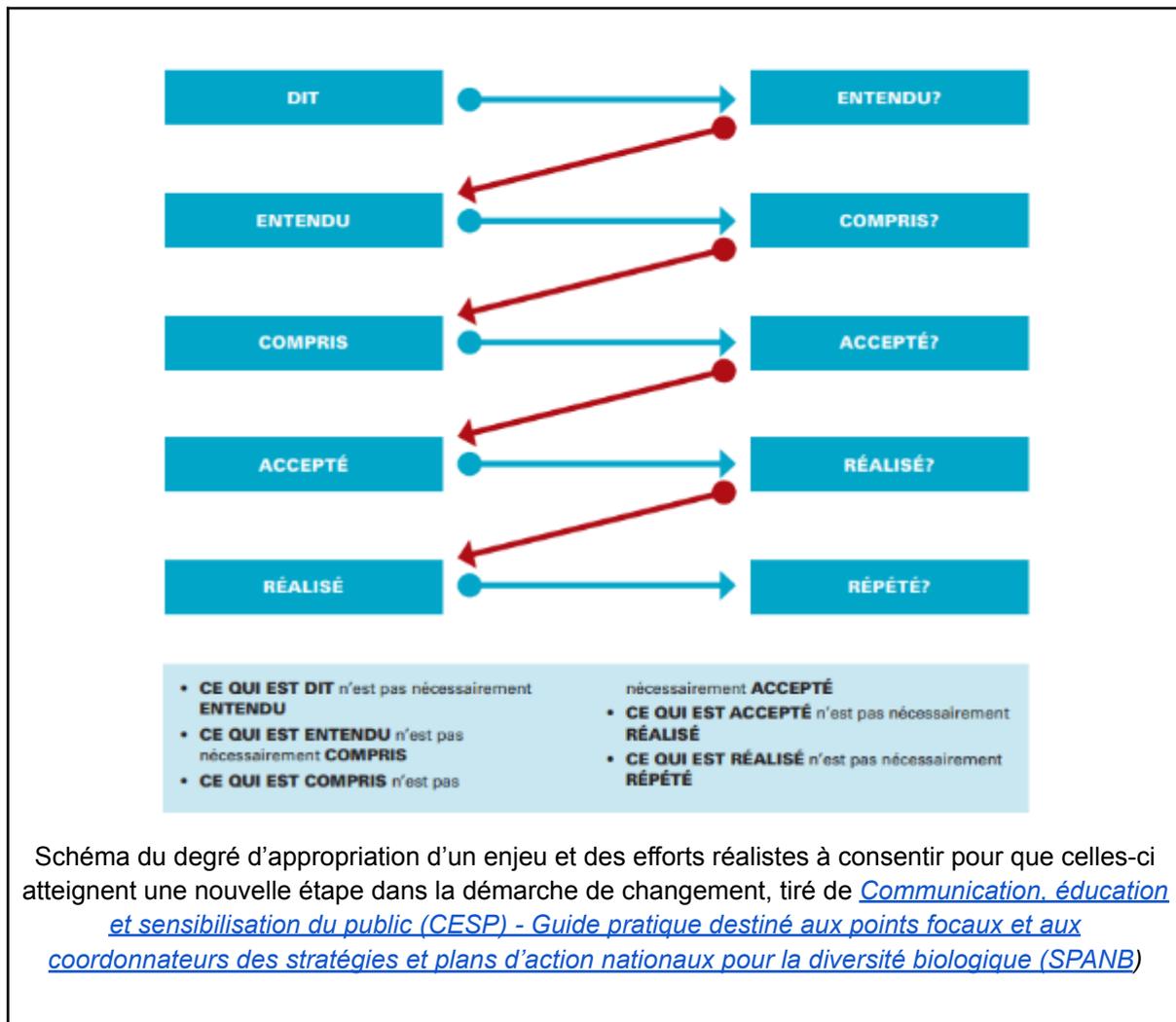
3.2.4. La détermination d'un niveau d'ambition

“L’ambition est le désir ardent de posséder quelque chose, de parvenir à (faire) quelque chose” (Larousse, 2018).

L’ambition affichée pour chaque objectif, définie selon les capacités à faire et à mobiliser, est de favoriser, à des degrés divers, l’appropriation d’un enjeu par les publics cibles, à savoir :

- Être informé de l'enjeu (information et communication) : implique des actions de production et de diffusion de connaissances (article de presse, plaquette, ouvrage, etc.) ;
- Avoir compris l'enjeu : implique des actions de sensibilisation et de présentation (des démonstrations, des visites de terrain, etc.) ;
- Avoir accepté d'agir : implique des actions d’animation et de valorisation (échanges, discussion, expérimentation, renforcement) ;
- Disposer du savoir-faire pour agir : implique des actions d’éducation et de transfert pour l’appropriation (éducation, formation, démarches participatives, etc.) ;
- Faire et promouvoir : implique des actions d’appropriation (concours, prix, labels, émission de bonnes pratiques).

“Dire” ne signifie pas “faire” ! Ce n’est pas parce que quelque chose est communiqué ou expliqué que les choses changeront sur le terrain. Il y a plusieurs obstacles à surmonter pour que l’information, la connaissance, la donnée soient entendues, comprises et acceptées avant d’être utilisées.



L'exemple des ambitions relatives à l'objectif "Favoriser la production et la remontée de données d'inventaires et de suivis à l'échelle nationale."

Ambition	Niveau actuel	Ambition visée
Le public cible est informé	X	X
Le public cible comprend		X
Le public cible accepte		X
Le public cible sait faire		X
Le public cible fait et promeut		

Dans la définition des ambitions d'un objectif, il est précisé le niveau actuel d'appropriation et celui envisagé.

3.3. Les objectifs de la stratégie CESP 2030

La stratégie de CESP 2030 comporte 18 objectifs dont 2 déclinaisons concernant exclusivement l'outre-mer.

Elle est accompagnée d'un dispositif qui a permis de définir les publics cibles, les porteurs d'actions et le niveau d'ambition escompté (cf. chapitre 4).

Pour chaque objectif, un coordinateur (cf 3.2.3.) assure l'accompagnement des acteurs des territoires ainsi que la définition et la réalisation d'actions de CESP.

La définition et la mise en œuvre des actions au regard des ambitions fait l'objet d'un **tableau de bord**⁴⁶ qui évoluera dans le temps et permettra d'évaluer l'atteinte, ou non, des objectifs de la stratégie.

3.3.1. Centre de ressources Milieux humides

A l'heure de la troisième décentralisation et de la fusion de plusieurs établissements publics de l'État, l'évolution et le renforcement des compétences d'un certain nombre d'acteurs nationaux et territoriaux nécessite de réviser les instances de gouvernance et les partenariats autour du centre de ressources "milieux humides" coordonnée par l'OFB. A commencer par les Pôles-relais zones humides qui mènent, depuis 20 ans, des actions de communication, de sensibilisation, d'accompagnement et de formations des acteurs engagés en faveur de la préservation et restauration des milieux humides.

Le rapport parlementaire *Terres d'eau, Terres d'avenir* met l'accent sur la nécessité de diffuser largement, auprès des élus des territoires et du grand public, l'image des "terres d'eau aux sept vertus", à savoir les services rendus par les zones humides à l'humanité :

(1) Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, (2) Atténuation des effets du changement climatique sur le cycle de l'eau, (3) Auto-épuration des eaux, contribution majeure à la santé publique, (4) Réservoirs de biodiversité (5) Approvisionnements et productions alimentaires, (6) Aménités paysagères, contributrices au bien-être quotidien, (7) Tourisme et activités économiques d'accueil.

Cette diffusion passe en particulier par les médias qui contribuent à la construction d'une opinion publique en portant à connaissance des événements et des sujets, en expliquant et vulgarisant certains faits, en relayant divers opinions, etc.

CENTRE DE RESSOURCES MILIEUX HUMIDES

⁴⁶ Tableau de bord de la stratégie CESP 2030.

<http://docs.google.com/spreadsheets/d/1fSvOo1WpM5sJRGs50rG4eGaAoeJpLTvOqfdU4hhjywo/edit?usp=sharing>

OBJECTIF 1	Faire évoluer le centre de ressources sur les milieux humides en terme de gouvernance, de partenariats et d'identification et caractérisation des publics cibles
PUBLIC CIBLE 1	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures mandatées à l'échelle régionale et/ ou de bassins pour accompagner les acteurs sur le sujet des zones humides - Les Pôles-relais zones humides, l'association Ramsar-France, l'OIEau, l'initiative MedWet - Les Régions, Agences régionales, DR OFB, DREAL, DEAL, Agences de l'eau, Office de l'eau
COORDINATEUR(S) 1	Office français de la biodiversité - pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 1	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 2	Produire et diffuser des messages mettant en lumière l'intérêt de la préservation et la restauration des milieux humides
PUBLIC CIBLE 2	Coordinateurs CESP, Décideurs, journalistes et influenceurs
COORDINATEUR(S) 2	Pôles-relais lagunes méditerranéennes - lombardini@tourduvalat.org
AMBITION 2	Le public cible fait et promeut

3.3.2. Acteurs ruraux

Entre 50 et 60 % des zones humides en France sont concernées par l'agriculture - incluant l'élevage, les cultures et l'aquaculture - qui est un important secteur économique. Les activités agricoles représentent la seconde pression notable sur la terre et l'eau dans les zones rurales et tout particulièrement sur les zones humides, notamment par le drainage pour accroître les terres agricoles ou pour raisons sanitaires.

De nos jours, la construction de retenues collinaires et le pompage de l'eau pour l'irrigation ainsi que la pollution par les engrais et produits phytosanitaires sont probablement l'impact le plus élevé sur les zones humides.

Le tournant agro-écologique de l'agriculture en France ne peut se faire que par l'accompagnement des exploitants agricoles individuellement et collectivement. Et avec la baisse du nombre d'éleveurs et la proportion d'exploitants âgés de 55 ans ou plus, la question du renouvellement des générations et de l'intensification des pratiques ou de la déprise agricole est un sujet important pour l'avenir des paysages et des zones humides.

Un certain nombre d'exploitants agricoles ont su faire des zones humides un atout pour leurs exploitations et travailler ensemble pour partager leurs savoirs, savoirs faire et savoirs être.

Forestiers, chasseurs, pêcheurs sont également des acteurs incontournables de la ruralité. Leurs pratiques peuvent également faire l'objet de controverses au sein de la société : coupes rases, choix des espèces forestières, prélèvements, dérangement, saturnisme ... Mais certaines pratiques sylvicoles, pratique de chasse et de pêche peuvent être des outils solides pour la conservation des zones humides. De vastes domaines sont rentabilisés par ces pratiques. Cette motivation financière favorise la conservation des marais par leurs propriétaires au lieu par exemple de les drainer pour l'agriculture, l'urbanisation ou d'autres raisons.

L'accompagnement de ces acteurs est la clef de la préservation et la restauration des zones humides dans ces territoires.

AGRICULTURE, FORÊT & MILIEUX HUMIDES (ingénieurs-techniciens)	
OBJECTIF 3	Accompagner les chefs d'exploitation dans la conception de systèmes de culture et/ou d'élevage cohérents avec le contexte socio-économique et les milieux humides de l'exploitation agricole
PUBLIC CIBLE 3	Céréaliers/ Maraîchers / Éleveurs / Enseignants / Vétérinaires
COORDINATEUR(S) 3	Pôles-relais marais atlantiques, manche et mer du nord MBordier@forum-marais-atl.com
AMBITION 3	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 4	Accompagner le développement de démarches collectives dans les territoires et les projets territoriaux centrés sur la préservation de l'élevage extensif/agriculture en milieux humides
PUBLIC CIBLE 4	Têtes de réseaux nationales agricoles, Chambres d'agricultures, animateurs de contrats territoriaux, EPCI, filières
COORDINATEUR(S) 4	Pôles-relais marais atlantiques, manche et mer du nord MBordier@forum-marais-atl.com
AMBITION 4	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 5	Permettre aux techniciens et ingénieurs forestiers, cynégétiques, piscicoles et agricoles de monter en compétence sur les zones humides (régalien, gestion)
PUBLIC CIBLE 5	ONF, CNPF, services de l'État et ses établissements publics, Chambres d'agricultures, associations de promotion de l'agriculture biologique
COORDINATEUR(S)5	Office français de la biodiversité pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 5	Le public cible sait faire

3.3.3. Acteurs urbains

L'artificialisation est la première cause de dégradation des zones humides en France. Entre 2009 et 2021, 305 956 ha (plus de 20 000 ha / an) ont été artificialisés : étalement urbain et constructions diffuses détruisent les habitats naturels et les continuités écologiques nécessaires à la circulation de la faune sauvage.

La Loi Climat et résilience du 22 août 2021 fixe l'**objectif de zéro artificialisation nette** (ZAN) à l'horizon 2050; avec une consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers doit être divisée par deux dans les 10 ans suivant la loi.

Construire autrement, en préservant les services rendus (lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, îlots de fraîcheurs, ...) par les milieux humides c'est possible. Des collectivités l'ont déjà fait lors de l'élaboration et la mise en œuvre de leurs documents de planification ou de la sortie de terre de quartiers résidentiels ou commerciaux. La mise en œuvre de la séquences ERC dans les projets, plans et programmes est aussi l'occasion de prendre conscience des richesses de son territoire.

Mais tout cela n'est possible que si les ingénieurs, techniciens des collectivités territoriales, leurs partenaires et leurs prestataires sont sensibilisés et formés à la préservation des milieux humides comme solution fondée sur la nature.

URBANISME & MILIEUX HUMIDES (ingénieurs-techniciens)	
OBJECTIF 6	Promouvoir la préservation des zones humides- élément d'adaptation aux effets du changement climatique- dans les documents de planification (inondation, sécheresse, canicule, ERC, etc.)
PUBLIC CIBLE 6	FNAU / FNSCOT / ADCF / équipe technique urbanisme dans les EPCI / Bureaux d'études
COORDINATEUR(S) 6	Pôles-relais mares et vallées alluviales cyrielle.briand@bassinversant.org
AMBITION 6	Le public cible accepte
OBJECTIF 7	Promouvoir l'évitement ou la réduction des impacts sur les zones humides et les marais auprès des acteurs de la mise oeuvre de la séquence ERC
PUBLIC CIBLE 7	Les services de l'Etat / établissements publics / bureaux d'études / Collectivités / maîtres d'ouvrages
COORDINATEUR(S) 7	Office français de la biodiversité - pierre.caesstekker@ofb.gouv.fr
AMBITION 7	Le public cible accepte

OBJECTIF 8	Faire évoluer le savoir-faire des praticiens de chantier de la construction/aménagement /espaces verts/ Protection civile
PUBLIC CIBLE 8	Chefs de chantier / Pelleteurs du BTP / Horticulteurs / paysagiste / Architectes / géomètres/ Gestionnaires d'espaces verts / Sapeurs pompiers
COORDINATEUR(S) 8	Pôles-relais tourbières - naomi.leboursicot@reseau-cen.org
AMBITION 8	Le public cible sait faire

3.3.4. Décideurs

Les évolutions institutionnelles récentes (Lois NOTRe, MAPTAM, 3DS) sont motivées par le principe selon lequel une gestion intégrée des milieux humides constitue un objectif majeur pour le développement durable des territoires.

Des élus s'engagent pour la préservation des zones humides, que ce soit au niveau des Régions, devenues cheffes de file en matière de biodiversité et d'aménagement du territoire et qui portent des fonds structurels d'investissements européens, d'accompagnement des acteurs de leurs territoires en matière de préservation et restauration de la biodiversité; ou au niveau des intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) à qui a été confiée la compétence de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) en 2018.

Citoyen, entreprise, fondation ou fond de dotation, peuvent aussi soutenir des initiatives de sensibilisation, de gestion, de restauration et/ou de réhabilitation des zones humides. Le baromètre de la philanthropie 2022 témoigne du dynamisme du secteur, en dépit de deux années de crise sanitaire. Nombre de structures en hausse, poids économique renforcé : le désir d'agir pour l'intérêt général n'a jamais été aussi fort depuis 20 ans.

Ces engagements pour l'environnement à tous les niveaux de la société peuvent être mis en lumière par des labels et des marques en fort développement ces dernières années.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & MILIEUX HUMIDES (Décideurs)	
OBJECTIF 9	Assurer un appui aux politiques régionales en faveur de la biodiversité sur les milieux humides auprès des collectivités territoriales et des entreprises
PUBLIC CIBLE 9	Communes, EPCI et entreprises

COORDINATEUR(S) 9	Pôles-relais mares et vallées alluviales - lorenzo.arduino@snpn.fr
AMBITION 9	Le public cible sait faire
OBJECTIF 10	Promouvoir le développement de labels permettant une préservation et restauration des zones humides
PUBLIC CIBLE 10	Maires, présidents D'EPCI et EPAGE, élus départementaux et parlementaires
COORDINATEUR(S) 10	Office français de la Biodiversité pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 10	Le public cible accepte

3.3.5. Grand public

Le 30 août 2021, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 2 février, date d'adoption de la Convention de Ramsar en 1971, Journée mondiale des zones humides observée par l'ONU. C'est l'occasion de découvrir ces milieux hors du commun.

Depuis la création de la journée mondiale des zones humides en 1997 par la convention de Ramsar, la France est le pays le plus actif à l'échelle mondiale durant tout le mois de février, passant de 250 animations proposées en 2010 à presque 800 animations proposées en 2022.

Les zones humides sont également au cœur de nombreuses autres manifestations organisées en France comme Fréquence grenouille, la Fête des mares, la Fête de la nature .. ou encore les Journées européennes du patrimoine, qui sont l'occasion de découvrir le patrimoine culturel et naturel d'un territoire.

Les français veulent participer "en direct" à la préservation des zones humides : en participant à des chantiers nature, en collectant des données naturalistes dans le cadre de démarches de sciences participatives, en devenant ambassadeur de la nature.

MOBILISATION CITOYENNE & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 11	Favoriser la reconnaissance des milieux humides dans les divers événementiels auprès du grand public
PUBLIC CIBLE 12	Acteurs de l'EEDD / gestionnaires d'espaces naturels
COORDINATEUR(S) 12	Association Ramsar France - jmzh@ramsarfrance.fr

AMBITION 12	Le public cible accepte

3.3.6. Acteurs de l'éducation et du droit

Les jeunes qui ont un regard souvent critique sur la politique veulent être pris en compte par les instances décisionnelles mais ils veulent aussi s'impliquer dans le monde associatif et dans l'espace public.

Ces volontés sont favorisées par des dispositifs portés par l'État ou par les collectivités territoriales et structurés en deux pôles : soutien financier et démarches participatives.

L'éducation au développement durable (EDD) correspond à des enseignements qui doivent être organisés (1) dans toutes les disciplines et champs d'enseignement existants, ainsi qu'au niveau des croisements disciplinaires, (2) à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle à l'université et (3) dans l'éducation formelle (écoles, collèges et lycées) et non formelle (centres éducatifs, structures associatives, musées, etc.).

Le projet d'EDD propose désormais d'axer les pratiques sur l'avènement de pédagogies innovantes et « actives ». C'est dans ce cadre que divers programmes ont vu le jour, comme les aires marines éducatives et les aires terrestres éducatives.

La préservation et restauration des zones humides devient un sujet de société. Dans les dix dernières années, des citoyens se sont mobilisés contre la destruction de zones humides (développement de plusieurs "Zone à défendre" (ZAD) et d'associations d'alerte dans les territoires) ou pour demander aux magistrats une équité d'application de la réglementation entre territoires. Le nombre de jurisprudences ayant été multiplié par 30 en 3 décennies. L'évolution de la couverture médiatique de la thématique « milieux humides » à la télévision et à la radio de 1947 à 2020 et un indicateur de la construction d'une opinion publique sur le sujet.

MOBILISATION CITOYENNE & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 12	Porter les problématiques des milieux humides dans divers programmes de l'éducation nationale et dans les projets de territoires
PUBLIC CIBLE 11	Gestionnaires d'espaces naturels, enseignants et éducateurs de l'EEDD, Education nationale (commission programmes scolaires et direction de la Jeunesse et de la vie associative)
COORDINATEUR(S) 11	Association Ramsar France - communication@ramsarfrance.fr
AMBITION 11	Le public cible sait faire

OBJECTIF 13	Répondre à la demande sociétale d'application de la réglementation et d'équité territoriale en matière protection des zones humides et des marais
PUBLIC CIBLE 13	ONG, citoyen, magistrat, Service de l'Etat
COORDINATEUR(S) 13	Ministère en charge de l'écologie - Ghislaine.Ferrere@developpement-durable.gouv.fr / Office français de la biodiversité pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 13	Le public cible sait faire

3.3.7. Gestionnaires d'espaces naturels

À l'échelle nationale, les milieux humides sont parmi les habitats d'importance communautaire dont l'état de conservation est le plus défavorable (seul 6 % sont dans un état de conservation favorable sur la période 2013-2018).

La Stratégie nationale aires protégées 2030 et son premier plan d'actions ont intégré l'engagement de doubler en métropole, et de renforcer en outre-mer, la superficie de milieux humides intégrés dans les zones de protection forte, soit une augmentation d'environ 110 000 hectares pour la métropole.

La Commission européenne a adopté en 2022 des propositions visant à restaurer les écosystèmes endommagés et à ramener la nature dans toute l'Europe afin de mettre en œuvre le pacte vert. La restauration de la nature au sein de l'UE représente un investissement à la fois crucial et rentable dans notre sécurité alimentaire, notre résilience face au changement climatique, notre santé et notre bien-être.

Il faut également noter que les travaux de restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques relèvent de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement et doivent faire l'objet d'une déclaration IOTA auprès des services de l'Etat. (Arrêté du 30 juin 2020)

ESPACES NATURELS & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 14	Partager le savoir et les expériences sur la gestion et la restauration des milieux humides

PUBLIC CIBLE 14	tous réseaux de gestionnaires de sites naturels : associations dont les Conservatoires d'espaces naturels, PNR, Parcs nationaux, réserves naturelles, collectivités
COORDINATEUR(S)14	Pôles-relais tourbières peter.duran@reseau-cen.org
AMBITION 14	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 15	Favoriser la prise en compte des impératifs réglementaires dans le cadre d'installations, ouvrages, travaux et activités et de la mise en œuvre d'action écologiques
PUBLIC CIBLE 15	Gestionnaires d'espaces naturels protégés, bureaux d'études, EPCI, EPAGE, DDT, DREAL
COORDINATEUR(S) 15	Ministère en charge de l'écologie - Ghislaine.Ferrere@developpement-durable.gouv.fr / Office français de la biodiversité pierre.caessteker@ofb.gouv.fr
AMBITION 15	Le public cible fait et promeut

3.3.8. Acteurs du savoir et de la connaissance

Pour mettre en œuvre les directives européennes (ex: DCE, DHFF, DO, DCSMM...) et les règlements européens (ex: anguille d'europe, espèces exotiques envahissantes...) il est nécessaire d'implémenter de la réglementation avec des outils d'évaluations.

Au cours des deux dernières décennies, les acteurs de la recherche ont produit des savoirs et développé des outils d'acquisition, d'analyse et d'interprétation de connaissances sur les milieux humides. Même si de nombreuses questions restent encore sans réponse, il est important de poursuivre les échanges entre chercheurs et gestionnaires d'espaces naturels et les projets de recherche-gestion. Il est aussi important d'accompagner la diffusion de ces savoirs et le déploiement de ces outils dans les territoires.

L'existence d'une sémantique commune et de scénarios d'échanges de données sont nécessaires pour éviter les incompréhensions et favoriser les échanges et les constats entre acteurs. En 2019, le ministère en charge de l'écologie a publiée une note "stratégie d'amélioration de l'organisation nationale des données sur les milieux humides" afin de permettre la production, collecte et bancarisation des données de prélocalisation, d'inventaire et de suivi des milieux humides. Ces données sont indispensables pour permettre aux acteurs des territoires d'agir pour la préservation et la restauration des milieux humides.

SAVOIRS-CONNAISSANCES & MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 16	Favoriser le développement de projet de recherche & développement SVT-SHS à caractère opérationnel et le transfert des acquis de la recherche vers les acteurs des territoires
PUBLIC CIBLE 16	Universités, INRAE, OFB, BRGM, Université, IRD Guyane, ENTES Strasbourg, ADEME, Fondation de France, ANR, FRB, Régions
COORDINATEUR(S) 16	Pôle-relais lagunes méditerranéennes - nathalie.barre@cen-occitanie.org
AMBITION 16	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 17	Favoriser la production et la remontée des données d'inventaire et de suivis à l'échelle nationale
PUBLIC CIBLE 17	Gestionnaires et producteurs des données d'inventaires et de suivis
COORDINATEUR(S) 17	Inventaire - FMA - DSINGLARDCAUSSE@forum-marais-atl.com / Suivi - FCEN - charlotte.lemoigne@reseau-cen.org
AMBITION 17	Le public cible sait faire

3.3.9. Acteurs de l'outre-mer

Les territoires d'outre-mer français sont insulaires à l'exception de la Guyane. Ils présentent une biodiversité particulièrement riche et variée, mais fragilisée par les activités humaines et encore trop peu connue. Près des deux tiers des groupes d'espèces présents sur ces territoires, souvent endémiques, sont d'ailleurs insuffisamment répertoriés (ONB).

Diverses pressions d'origine anthropique ou naturelle s'exercent sur les milieux humides d'outre-mer : artificialisation des sols, changements climatiques globaux ou locaux, aléas climatiques majeurs, introduction d'espèces exotiques envahissantes, pollution, braconnage, dépôts sauvages (déchets, gravats, ...), etc.

L'exercice des polices administrative et judiciaire relatives à l'eau et aux milieux aquatiques et humides (pollution de la ressource, atteinte aux zones humides ou littoral), est l'un des moyens pour diminuer l'impact des activités humaines sur la biodiversité. Cependant les territoires d'outre-mer ont un déficit d'outil pour implémenter la réglementation sur les zones humides (pas d'arrêté d'identification et de délimitation des zones humides, pas de méthode d'évaluation des fonctions des zones humides, ...). Cela a pour conséquence une inéquité territoriale face au droit entre les acteurs des territoires d'outre-mer, de la France hexagonale.

Les mangroves sont des zones humides qu'on ne trouve en France que dans les territoires tropicaux d'outre-mer, à l'exception de l'île de La Réunion. Au total, on estime leur superficie à 87 754 ha, la grande majorité se trouvant en Guyane et en Nouvelle-Calédonie.

La loi de juillet 2016 sur la reconquête de la biodiversité imposait l'engagement de mesures de protection sur plus de 55 000 hectares de mangroves, représentant plus de 50 % de la surface sous responsabilité nationale. En 2022, 57% des mangroves nationales font l'objet de mesures de conservation. A l'heure actuelle peu de protocoles et d'indicateurs de suivis d'observation ou de succès de gestion et restauration des milieux humides tropicales sont déployés sur le terrain.

OUTRE-MER ET MILIEUX HUMIDES	
OBJECTIF 18A	Favoriser la mise en œuvre de la réglementation dans les outre-mer et Accompagner le déploiement d'outils opérationnels pour assurer l'effectivité du droit dans ces territoires
PUBLIC CIBLE 18A	Décideurs, services de l'Etat, gestionnaires d'espaces naturels, bureaux d'étude
COORDINATEUR(S) 18A	Pôles-relais zones humides tropicales - gaelle.vandersarren@uicn.fr
AMBITION 18A	Le public cible fait et promeut
OBJECTIF 18B	Permettre aux gestionnaires d'espaces naturels de monter en compétence sur le suivi des zones humides tropicales et d'être informés et d'échanger autour du suivi DCE mangroves
PUBLIC CIBLE 18B	Gestionnaires d'espaces naturels, ODE, DEAL ...
COORDINATEUR(S) 18B	Pôles-relais zones humides tropicales - gaelle.vandersarren@uicn.fr
AMBITION 18B	Le public cible fait et promeut

4. Cadre de mobilisation des acteurs

Une stratégie de communication est sans valeur si elle n'est pas partagée par les acteurs impliqués, si elle ne cible pas tous les acteurs pertinents, si elle n'est pas coordonnée à une échelle adaptée.

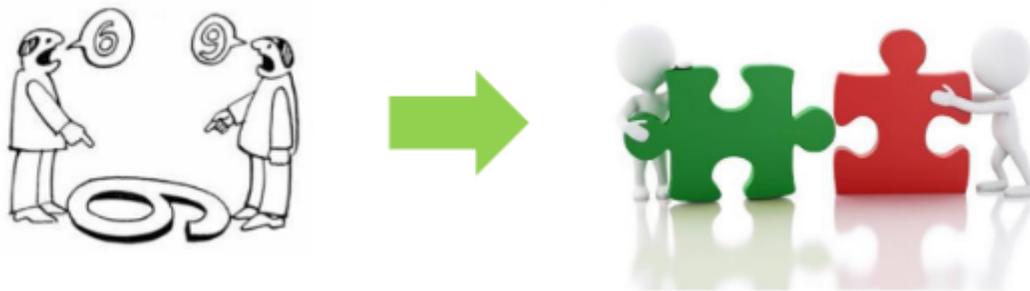
La stratégie CESP de la France, outre le fait de s'articuler avec les politiques internationales et nationales, vise les groupes d'acteurs ayant le plus d'impact sur la préservation, la gestion et la restauration des zones humides.

Pour mobiliser ces groupes cibles, une méthodologie issue de l'ingénierie sociale est proposée pour identifier et caractériser efficacement les acteurs moteurs aux diverses échelles territoriales et sur l'ensemble de leurs composantes.

Cette méthode a été utilisée pour établir les publics cibles et les partenaires de la présente stratégie mais elle peut également être déclinée à l'échelle de différents territoires.

L'ingénierie sociale : un volet indispensable à la mise en œuvre de projets intégrés à l'échelle des territoires

Modifier nos modèles de sociétés pour la préservation et la restauration de la biodiversité nécessite d'en comprendre et d'en expliquer le fonctionnement. A cette fin, les sciences humaines et sociales, dans leur diversité disciplinaire, ont toute leur place pour appréhender ce et ceux qui composent notre société dans ses multiples dimensions (politiques, culturelles, économiques, symboliques, sociales, territoriales, etc.). Elles permettent d'aider à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques environnementales ambitieuses et d'accompagner les acteurs de la biodiversité dans leur mission. La préservation de la biodiversité requiert une transformation profonde de nos modes de vie. Aussi, les approches relevant des sciences humaines et sociales peuvent contribuer à encourager certains comportements et pratiques vertueux ou encore soutenir la transition écologique dans les politiques sectorielles (agriculture, industrie, urbanisme, loisirs, culture, etc.).



La gestion intégrée à l'échelle des territoires est, avant tout, une démarche de réflexion

nécessitant de concevoir son action dans un système associant les acteurs et s'inscrivant dans des politiques publiques.

A titre d'exemple : la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité nécessite une dimension stratégique préalable.

Penser son action dans une dynamique intégrée, c'est donc se donner les moyens d'agir à l'interface :

- de diverses politiques publiques/règlementations spécifiques, territoriales et très changeantes ;
- d'enjeux pluri-échelles ;
- d'enjeux alignés sur des temporalités parfois différentes ;
- d'enjeux faisant écho à des vulnérabilités différenciées ;
- de savoirs multiples (profanes, experts, scientifiques, etc.) ;
- etc.

C'est donc une démarche qui fait appel à des savoirs, savoir-faire et savoir-être multiples.

L'apport de l'ingénierie sociale au génie territorial peut aider à :

- déterminer le périmètre du territoire d'action le plus fonctionnel qui soit ;
- caractériser les acteurs concernés et intéressés à s'impliquer dans le programme d'action pour maîtriser a minima le jeu d'acteurs,
- s'assurer de s'appuyer sur des acteurs moteurs et légitimes ;
- élaborer une cartographie stratégique des acteurs à l'échelle territoriale.

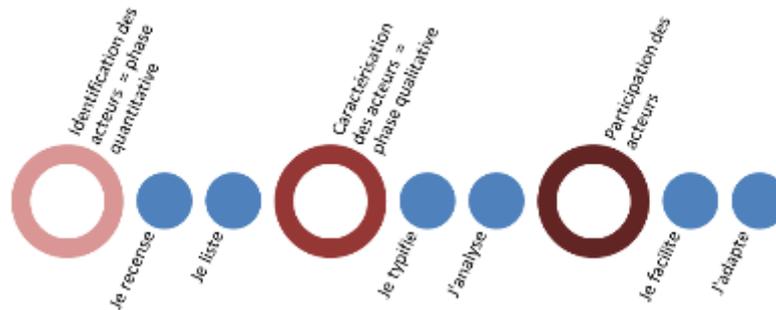
Extrait de la présentation "L'ingénierie sociale : un volet indispensable à la mise en œuvre de projets intégrés à l'échelle des territoires", (D. Loupsans, AFB, 2019).

4.1. L'identification, la caractérisation et la participation des acteurs

Le groupe thématique CESP pour les milieux humides, en collaboration avec l'ensemble des groupes thématiques du 3e Plan national d'action en faveur des milieux humides, a structuré sa démarche comme suit :

Schéma de la démarche réalisée par le groupe CESP et de ses principaux effets

(P. Caessteker & D. Loupsans/OFB, 2020).



4.1.1. L'identification des acteurs

La première étape essentielle à la détermination des cibles d'une action est l'identification des acteurs. Cette étape permet de lister les acteurs directement concernés par un projet. Elle incite le porteur ou le coordinateur d'un projet à chercher, nommer, recenser les acteurs qui, au préalable et sans une analyse plus poussée, lui semble être concernés par ledit projet.

Cette première étape nécessaire n'est toutefois pas suffisante. Ce seul travail d'identification n'est en effet ni un gage de mobilisation de tous les acteurs directement concernés par le projet, ni le moyen de veiller à l'implication des acteurs susceptibles d'être intéressés par celui-ci ⁴⁷. Ce sont pourtant ces derniers qui, bien que souvent négligés, parce que ne faisant pas partie des cercles de travail traditionnels, sont décisifs pour la construction, la progression et la réorientation d'un projet.

De même, la seule identification des acteurs n'est pas suffisante pour connaître ces acteurs (motivations, marges de manœuvre, etc.) et se saisir des relations multiples qu'ils entretiennent entre eux. Par exemple, dire que l'on a associé l'Agence française pour la biodiversité à une dynamique collective ne nous renseigne guère sur le profil des personnes qui sont autour de la table (missions, expertise, direction d'appartenance, etc.). Elle est enfin encore moins suffisante pour comprendre leurs arguments et justifications et y répondre de façon rassurante et convaincante.

Seule une analyse fine et poussée, dite de caractérisation des acteurs, le permet.

⁴⁷ Nancy, 2013. Regards des sciences sociales sur la mise en oeuvre des politiques de l'eau <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-comprendre-agir/regards-sciences-sociales-mise-en-oeuvre-politiques-leau>

4.1.2. La caractérisation des acteurs

Cette analyse de caractérisation des acteurs, telle que celle qui est intégrée par exemple dans la démarche DTSEA (diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs)⁴⁸ correspond à une seconde étape de travail. Cela permet notamment de comprendre les prises de position des différents acteurs face à un projet de territoire dont ils ne saisissent pas toujours les enjeux et que le porteur de projet doit rendre accessibles.

Cette étape passe d'abord par le recueil de données gravitant autour de quatre éléments qui leurs sont propres et qui sont indispensables à la connaissance des acteurs. Elle se poursuit ensuite par un travail d'analyse croisée visant à offrir au porteur de projet une grille de lecture opérationnelle. Il s'agit ici non seulement d'identifier des acteurs pour les mobiliser mais aussi de mieux les connaître pour mieux les mobiliser, afin de mieux les intégrer à la construction d'une démarche que l'on souhaite collective.

4.1.2.1. Appréhender les différentes composantes d'un acteur

Rappelons que l'**acteur**, tel que défini en sciences humaines et sociales, est une *entité sociale* - individu, groupe, lobby...- investie d'une intériorité subjective -histoire, vécu...- (**son identité**) dotée d'une capacité d'action propre, autonome (**ses marges d'action**) et possédant une compétence intentionnelle stratégique (**ses intentions**), de nature à influencer les autres (**leurs interactions**) en matière de décision et de comportement.

Schéma des composantes de l'acteur (D. Loupsans/AFB, 2019).



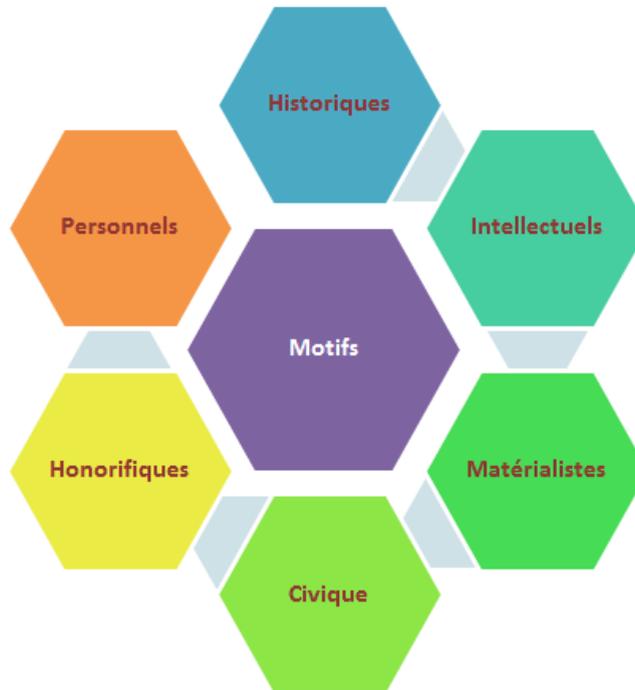
⁴⁸ Loupsans, 2019. Le diagnostic territorial sociologie des enjeux et des acteurs. <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/une-demarche-construite-avec-les-territoires-le-diagnostic-territorial-sociologique-des-enjeux-et-de0>

Pour travailler avec les acteurs de la stratégie de CESP et faciliter les dynamiques de travail collectives (rôle de l'acteur pivot/du facilitateur par exemple), il est donc important et utile de saisir :

- **leur identité** : cette composante fonde le droit et la légitimité à agir d'un acteur. L'identité d'un acteur relève de plusieurs éléments qui se complètent l'un l'autre, à savoir sa catégorie d'appartenance (acteurs économiques, scientifiques publics et privés, associations d'éducation, etc.), ses fonctions (communication, sensibilisation etc.), son rôle (élaboration, mise en oeuvre, etc.) et sa reconnaissance par les autres acteurs (par exemple, pour ce qui nous intéresse, la fréquence de mobilisation et le positionnement conféré en réunions). Ces éléments marquent ce pourquoi l'acteur considéré est reconnu par les autres acteurs.
- **leurs marges de manœuvre** : cette composante renseigne sur la capacité à agir d'un acteur. Elle tient principalement à ses ressources (humaines, matérielles, etc.) et à la complémentarité des ressources dont il jouit (une ou plusieurs) mais aussi à ses moyens d'actions (valorisation, animation, etc.). Ses marges de manœuvre sont bien évidemment variables dans le temps et dans l'espace.
- **leurs intentionnalités** : l'intentionnalité d'un acteur résulte essentiellement de ses motivations (motifs pour lesquels il agit ou n'agit pas) et de sa volonté à agir (actif, passif, etc.). La compréhension des motivations de chaque acteur est un élément indispensable pour instaurer un réel dialogue avec eux, les sensibiliser aux enjeux du projet et assurer la persistance de leur engagement dans le temps⁴⁹, via des éléments qui font échos à ce qui les motive, en fonction de leurs plus-values, de ce qui les distingue, etc.

⁴⁹ CIRAD, 2021. [Mobiliser les motivations des bénéficiaires pour des impacts plus durables](https://doi.org/10.19182/perspective/36384) ; Ezzine de Blas D., 2021. *Activer les motivations intrinsèques des bénéficiaires pour des projets de conservation et développement plus durables*. Montpellier, Cirad, *Perspective* 56. <https://doi.org/10.19182/perspective/36384>

Les motivations des acteurs (D. Loupsans et P. Caessteker / OFB).



Chaque acteur dispose d'un cadre cognitif à travers lequel il regarde le monde. Ce cadre cognitif se confectionne au fil du temps à travers le vécu, les formations, les rencontres et les expériences personnelles et professionnelles de l'individu. La compréhension des motivations de chaque acteur est donc un élément indispensable pour instaurer un réel dialogue avec eux et espérer les sensibiliser aux enjeux portés via des éléments qui font écho à ce qui les motive : civiques (intérêt général, réglementation, bien commun, etc.), historiques (transmission familiale, patrimoniale, etc.), honorifiques (image renvoyée), matérialistes (gain économique), intellectuels (savoir, connaître, etc.), personnels (le beau, le juste, etc.). Saisir et comprendre la façon dont chacun perçoit le monde est un atout pour développer un argumentaire qui fait sens et qui permet à des acteurs aux cultures professionnelles différentes de pouvoir collaborer.

- **leurs interactions** : les relations que les acteurs entretiennent entre eux se mesurent spatialement et temporellement. Elles informent sur les liens qui les unissent (réguliers, ponctuels) et à quelles échelles territoriales (européennes, bassins hydrographiques, départementales, etc.).

Ce sont ces quatre éléments (identité, marges de manoeuvre, intentionnalité, interactions) qui, pris ensemble, vont permettre au porteur de projet de caractériser les acteurs et, le cas échéant, de les classer méthodologiquement et stratégiquement (II.1.2.2) afin de les mobiliser de la façon la plus effective qui soit et au bon moment.

4.1.2.2 Classer les acteurs en fonction de leurs attributs

Le croisement des différents éléments préalablement présentés (identité, intentionnalité, etc.) permet de procéder à un classement des acteurs en huit catégories (voir graphique de typologie plus bas) en fonction de leurs attributs (pouvoir, légitimité, intérêt). Ces attributs sont le résultat des différents éléments préalablement investigués. Il s'agit dans cette phase de travailler la donnée brute pour en faire une donnée opérationnelle. Cette représentation initialement proposée dans le cadre des travaux de thèse de Brulot (2009) a été consolidée dans le cadre du projet COMETHE⁵⁰.

L'identité, la marge de manoeuvre, l'intentionnalité et les interactions qui fondent les composantes de l'acteur confèrent, dans un système d'acteur donné, un positionnement à ces acteurs par l'intermédiaire de trois attributs : l'intérêt de l'acteur à agir, sa légitimité auprès des autres et son pouvoir à faire, faire-faire et ne pas faire.

Dans le détail, ces trois attributs d'acteurs sont :

L'intérêt d'un acteur à agir peut découler, par exemple, de la combinaison de deux composantes vues plus haut : son intentionnalité et son identité. L'intérêt d'un acteur pour un projet se décline en différentes formes qui ne sont pas neutres sur le résultat des démarches mises en œuvre. Par exemple, si l'intérêt de l'acteur est uniquement privé (gain économique), cela risque de constituer un frein majeur à l'extension de la démarche à une échelle plus large.

La légitimité d'un acteur auprès des autres acteurs est un autre attribut à considérer. Un acteur est légitime lorsqu'il est reconnu en tant que tel par les autres acteurs impliqués dans le projet, qui lui ont d'ores et déjà accordé leur confiance. Cet attribut peut résulter de la combinaison entre identité et interactions entre acteurs. Néanmoins, la capacité d'action sous-jacente de l'acteur sera largement dépendante du troisième attribut évoqué ci-après : le pouvoir.

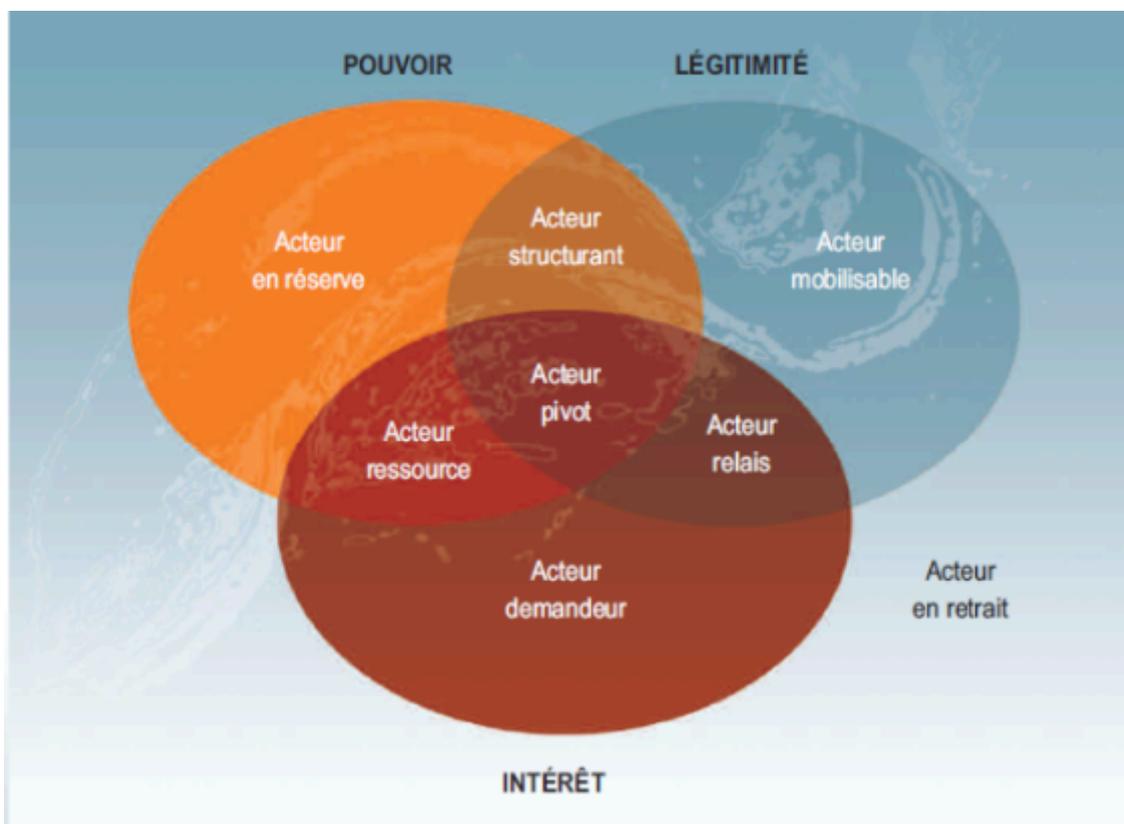
Le pouvoir, qui résulte de marges de manoeuvre importantes, est un attribut marqué par une articulation stratégique des différentes composantes de l'acteur. Cet attribut peut placer un acteur en position dominante sur le territoire.

⁵⁰ COMETHE, 2011. Extrait de la fiche 5. <http://www.comethe.org/dmdocuments/MOD1-FA-5.pdf>

Dans le cas d'un porteur de projet, par exemple, si un pouvoir légal et administratif ne semble pas indispensable pour endosser ce rôle, l'attribut de pouvoir est utile pour assurer la coordination d'action, facilitée par la position hiérarchique de l'acteur. Sa capacité à exercer par des incitations réglementaires ou économiques une influence sur une stratégie d'aménagement du territoire est un autre facteur favorable pour un porteur de projet.

Sur cette base, un outil d'analyse permet de déterminer les attributs des acteurs pour un projet (et non dans l'absolu). Une cotation leur est attribuée sur une échelle à choisir par l'analyste, de type fort/moyen/faible.

La cartographie des acteurs ainsi réalisée permet de repérer les acteurs qui ont du pouvoir, ceux qui sont légitimes auprès d'acteurs que l'on cible ou encore ceux qui ont un intérêt à agir. D'autres acteurs non moins essentiels peuvent jouer des rôles de médiateurs ou de facilitateurs.



Typologie des acteurs en fonction de leurs attributs
(Loupsans & al, 2019 d'après extrait de la fiche 5 - COMETHE, 2011).

Quel que soit le territoire d'étude sur lequel on cherche à appliquer la méthodologie, le projet doit pouvoir s'appuyer sur un réseau d'acteurs impliqués localement autour d'un acteur pivot qui réunit les différents attributs nécessaires au portage d'un projet (intérêt, pouvoir, légitimité). En second lieu, il convient également d'identifier les parties prenantes de la démarche. L'outil proposé ci-dessous s'appuie sur la typologie des acteurs-clés présentée précédemment.

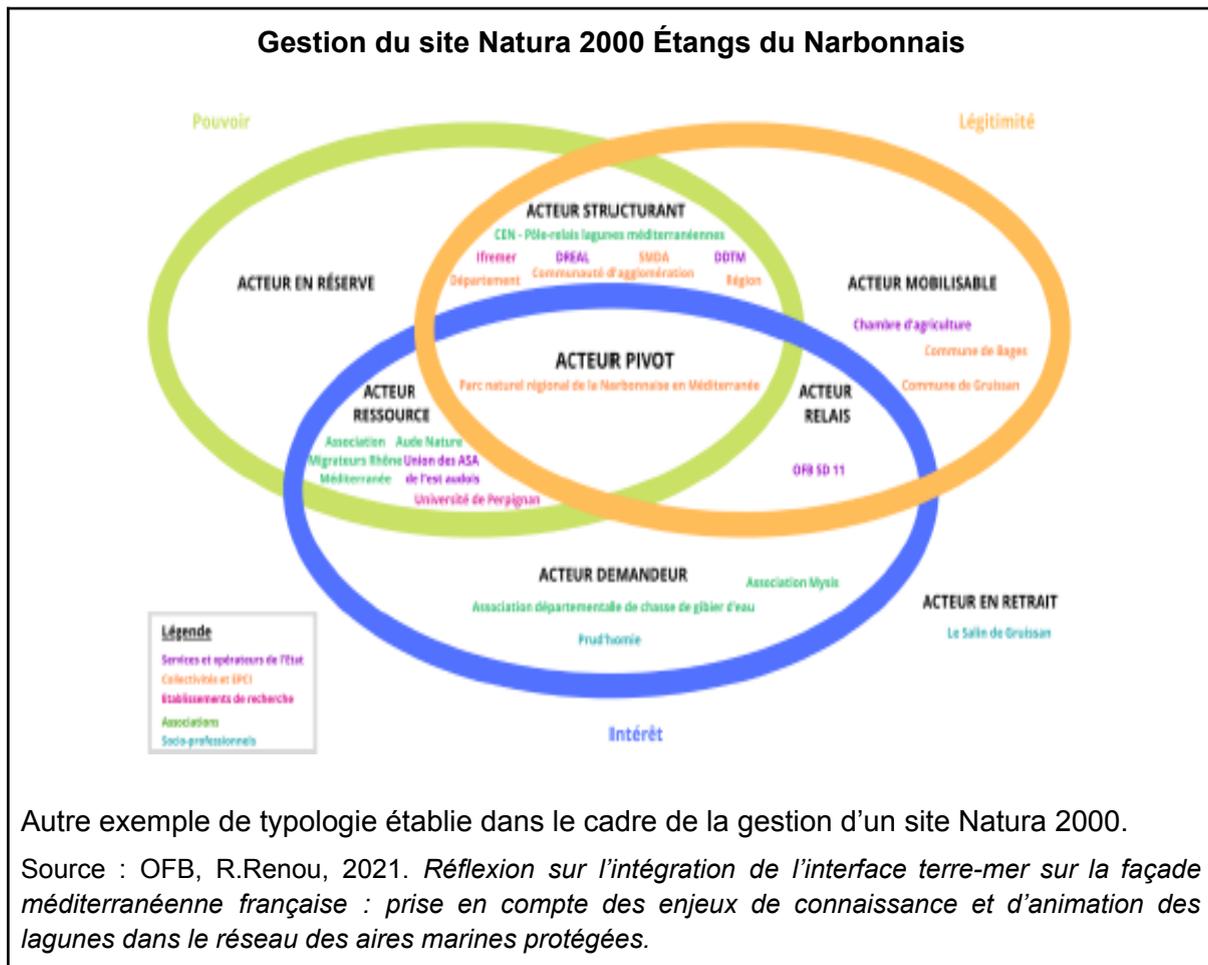
Catégorie d'acteurs	Rôle ressenti	Conditions	Remarques
Acteur pivot (pouvoir, légitimité et intérêt)	Portage	/	/
	Coordination	Pouvoir légal et administratif nécessaire	/
Acteur relais (légitimité et intérêt)	Portage et coordination	Intégrer, au sein de l'équipe coordinatrice, un acteur disposant d'un pouvoir légal et administratif	Acquisition possible d'un pouvoir charismatique au fur et à mesure du déroulement du projet
Acteur ressource (pouvoir et intérêt)	Portage	/	Acquisition possible de la légitimité au fur et à mesure du déroulement du projet
	Coordination	Pouvoir légal et administratif nécessaire	
Acteur mobilisable (légitimité)	Portage	- Si la légitimité est vraiment significative et irréfutable - Intégrer, au sein de l'équipe coordinatrice, un acteur disposant d'un pouvoir légal et administratif	Acquisition possible d'un pouvoir charismatique au fur et à mesure du déroulement du projet
Acteur demandeur (intérêt)	Coordination (en soutien)	Si les bénéfices susceptibles d'être générés par le processus sont vraiment significatifs	Acquisition possible d'un pouvoir charismatique et de la légitimité au fur et à mesure du déroulement du projet
Acteur structurant (pouvoir et légitimité)	/	/	Risque d'opportunisme et/ou d'ingérence
Acteur en réserve (pouvoir)	/	/	Risque d'opportunisme et/ou d'ingérence
Acteur en retrait (aucun attribut)	/	/	L'acteur ne dispose, au moment de la réalisation de l'analyse, d'aucun des attributs définis. Cependant, au vu du caractère dynamique de ces attributs et des démarches d'écologie industrielle, la catégorie de cet acteur peut évoluer.

Figure 12. Typologie des rôles attribués à chaque catégorie d'acteur (d'après S. Brulot, 2009)

Extrait de Université de technologie de Troyes – CREIDD, 2012. *Bilan environnemental et jeux d'acteurs : analyses et recommandations issues d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale sur les chantiers de travaux publics - Étude de cas de la Rocade Sud Est de Troyes.*

Une fois la caractérisation des acteurs réalisée et les porteurs identifiés (acteurs pivots), il devient possible de structurer la gouvernance des projets autour du rôle souhaitable des acteurs, et plus largement de celui de chaque acteur concerné par la démarche.



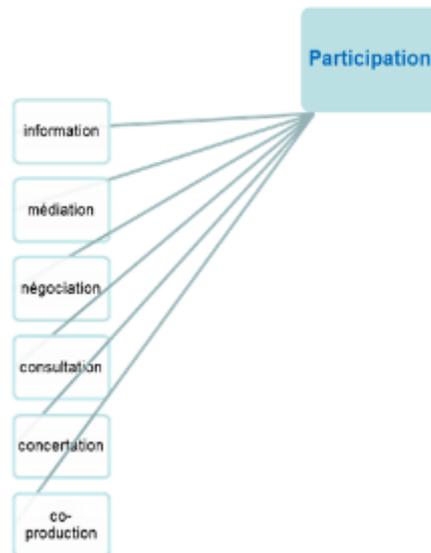


4.1.3. Les modalités de participation des acteurs

La caractérisation des acteurs réalisée est un appui à la construction d'une dynamique favorisant la reconnaissance entre acteurs. Elle aide ainsi le porteur de projet à identifier les modalités de participation à utiliser aux différents moments du processus de co-construction de l'action.

Toutefois, derrière le terme de "participation" se cache une variabilité de degrés et de modalités de participation qu'il faut connaître et respecter pour faire coïncider ce que l'on affiche auprès des acteurs et ce que l'on fait réellement.

Cette notion étant importante pour des actions de CESP car elle peut conditionner leur réussite ou leur échec, elle est brièvement rappelée ici.



D. Loupsans, 2019

- **L'information** est un premier stade participatif qui consiste à donner aux acteurs les informations nécessaires pour se forger une opinion, sans pour autant attendre une réaction de leur part. Soucieuse d'objectivité, l'information diffère de la communication, qui manie la même matière première -l'information- dans le but de convaincre le public concerné par un projet, afin d'en favoriser l'acceptation.

- **La médiation** introduit la notion de conflit entre différents acteurs. Elle repose sur des cadres d'intervention et des pratiques spécifiques, *a priori* mobilisés le temps de résoudre le conflit en question. Ce type d'approche peut être également convoqué lors d'une démarche participative pour prévenir ou résoudre une crise.

- **La négociation** implique un échange entre acteurs sur une décision formelle, un point précis de la décision. Sans prétendre à la codécision -pratique rare ne serait-ce qu'au regard, par exemple, des implications en termes de responsabilité ou d'investissement que revêt un projet ou une politique pour son porteur-, le pouvoir de décision est, au moins ici, partiellement mis en jeu.

- **La consultation** recouvre la mise en place de moyens permettant d'écouter et de recueillir les points de vue d'acteurs jugés concernés ou intéressés par un projet ou une politique. Si ces opinions peuvent à terme inspirer le projet, la consultation ne l'exige en aucun cas, le porteur de projet conservant tout pouvoir sur ses décisions. Elle peut être appliquée de façon individuelle ou collective.

- **La concertation** suppose que les acteurs concernés et intéressés prennent activement part à un débat entre eux, autour des enjeux, des objectifs et/ou des moyens fondant le projet ou la politique en question.

- **La co-construction**⁵¹ implique une remise à plat de tout ce qui est soumis à la participation et une élaboration de chacun des éléments qui composent la décision et le projet.

4.2. Des acteurs et des territoires

Toute action de CESP entreprise par un porteur doit donc s'appliquer à un territoire, aussi bien pour mettre celui-ci en responsabilité que pour être efficace. Ce territoire doit être fonctionnel pour l'action mise en œuvre.

Le territoire est souvent appréhendé par le porteur de projet ou d'action comme un bloc homogène, à savoir unique, singulier, fréquemment cantonné aux périmètres du territoire physique d'intervention. Pourtant, en sciences humaines et sociales, le territoire est appréhendé comme un ensemble polymorphe. Le territoire est pluriel, avec une pluralité de frontières qui encadrent l'action, tantôt géographiques, tantôt organisationnelles et tantôt identitaires. Le porteur de projet ou d'action doit donc concevoir le territoire au-delà du simple périmètre géographique d'intervention.

- **Le territoire physique** correspond au territoire géographique. Il constitue le plus souvent le périmètre géographique d'intervention : les surfaces en zones humides inscrites dans le bassin versant par exemple. Ce périmètre d'action n'est cependant pas suffisant pour saisir les dynamiques territoriales qui, au-delà des déterminants écologiques, entrent en jeu pour inscrire un projet ou une action dans un territoire.
- **Le territoire organisationnel** correspond au territoire autour duquel s'organisent, le plus souvent administrativement, les usages autour d'une ou de zones humides. Les outils de planification sont des sources d'informations utiles pour apprécier la façon dont est aménagé le territoire et, corrélativement à cela, la façon dont sont régis les usages. C'est également au cours de l'examen du territoire organisationnel que les dynamiques régissant les relations amont/aval et l'ensemble des dispositifs de solidarité territoriale informent sur les relations entre les territoires. Le territoire organisationnel ne permet toutefois pas de saisir les perceptions et les représentations de ceux qui vivent le territoire ou qui en vivent.
- **Le territoire vécu** correspond à un espace marqué par des caractéristiques sociales, politiques, économiques, culturelles, etc. qui font du territoire ce qu'il est. C'est pourquoi il ne ressemble d'ailleurs à aucun autre. Ce territoire est en effet à la fois l'expression et le marqueur d'une identité qui participe à son appropriation par

⁵¹ Pour plus de détails sur cette notion et son usage, consulter :
AFB, Contrechamps, CEREG, 2018. *Etat des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques*
https://www.gesteau.fr/sites/default/files/rapport_-_etat_des_lieux_gestion_de_leau_et_des_milieux.pdf

les acteurs et qui donne du sens à leurs actions. Mais c'est aussi parce qu'il est source d'attachement et de sécurisation/protection individuelle et collective que tout changement suscite rapidement les passions et déclenche des conflits plus ou moins durables.

Si le territoire physique et le territoire organisationnel sont des territoires pouvant être qualifiés de rationnels en ce sens où ils correspondent à des réalités organisées, objectivement appréhendables à travers des données quantitatives, le territoire vécu est le territoire des émotions, perçues, vécues et transmises. Il est le territoire du sensible et des sensibilités, saisissables au moyen d'études qualitatives.

C'est par la combinaison et par la juxtaposition de ces différents territoires que le porteur de projet peut déterminer le périmètre de son intervention et donc le territoire fonctionnel de l'action. Ce territoire fonctionnel n'est donc pas un territoire qui s'impose au porteur de projet mais un territoire à chercher et à trouver. Il est propre à chaque situation.

L'angle sensible du patrimoine et de l'art, puissant vecteur de mobilisation

Il est difficile de toucher un public plus large que celui qui s'intéresse déjà à la nature ou travaille en contact étroit avec elle (agriculteurs ou pêcheurs par exemple), comme des citoyens ou des professionnels du tertiaire. De même, il est difficile de faire adhérer un public peu concerné aux enjeux de la nature, et donc des zones humides.

La raison en est simple : si les gens étaient uniquement rationnels, il y aurait longtemps que les faits scientifiques les auraient convaincus de préserver et restaurer la nature et ses zones humides. Si la valeur intrinsèque de la nature et des espèces était fondamentale pour les êtres humains, ils lutteraient tous activement pour sa protection.

Mais la plupart d'entre nous ne sont ni complètement rationnels, ni "biocentrés". Les discours qui s'appuient sur ces deux aspects ne sont pas toujours efficaces, ou pas autant qu'on le souhaite, pour nous mobiliser.

En revanche, l'être humain est aussi sensible à la beauté, à l'émotion, à la fierté. Il ressent d'abord les choses, s'y identifie, et ensuite seulement pense et agit⁵². C'est pour cette raison que les aspects artistiques et culturels⁵³ peuvent être très efficaces pour toucher et engager la population à agir⁵⁴ en faveur de la nature et des milieux humides.

⁵² Natural History Museum, 2015. *Biodiversity - public engagement literature review*
<http://www.nhm.ac.uk/content/dam/nhmwww/about-us/visitor-research/Biodiversity%20Lit%20review.pdf>

⁵³ J. Bignon, 2019. *Note scientifique de l'OPECST n°10 « Biodiversité : extinction ou effondrement ? »*
http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/Images/opecest/quatre_pages/OPECST_2019_0005_note_biodiversite.pdf

⁵⁴ Institute for Government, 2010. *MINDSPACE: Influencing behaviour through public policy*
<https://www.instituteforgovernment.org.uk/sites/default/files/publications/MINDSPACE.pdf>

Les spécialistes du marketing l'ont bien compris car les marques ne vendent pas simplement des produits, elles vendent un ensemble de valeurs et de promesses qui résonnent fortement dans les acheteurs. Les publicités pour les voitures ou le café exposent peu les qualités mécaniques ou gustatives de leur produit alors qu'elles déploient tout un discours sur l'aventure, les grands espaces, le mystère, le glamour et le "style"⁵⁵.

Ce n'est pas un hasard non plus si, chaque année, 12 millions de visiteurs se déplacent en France pour les Journées européennes du patrimoine, soit 18 % des Français et 15 fois plus de personnes que lors de la Fête de la nature.

Le patrimoine local et l'art liés aux zones humides, comme les *Nymphéas* de Monet, ont cette capacité de toucher la part émotionnelle en chacun de nous. La fierté de son territoire et de son histoire locale, le plaisir des promenades romantiques et des vacances estivales ou encore l'inspiration et la rêverie que cette approche culturelle véhicule sont de puissants motivateurs pour agir et défendre "ses" zones humides.

Le lien entre les milieux humides et le patrimoine, passé ou actuel, est donc une approche à favoriser dans les actions de CESP.

C'est par exemple ce que fait la Galerie éphémère lors de la Journée mondiale des zones humides, en amenant le *street art* et la photographie dans les salines de Villeneuve (Hérault) et en attirant de la sorte des citoyens au cœur des zones humides.⁵⁶

« Les gens venaient avant tout pour la galerie plutôt que pour l'aspect environnementaliste. » - O. Scher.

⁵⁵ Futura, 2010. *Branding biodiversity – The new message*

https://www.wearefuterra.com/wp-content/uploads/2018/03/Branding_Biodiversity.pdf

⁵⁶ O. Scher, 2014. "Une galerie éphémère pour sensibiliser à la nature" in *Espaces naturels* n°48 - octobre 2014 <http://www.espaces-naturels.info/galerie-ephemere-pour-sensibiliser-nature>

5. Cadre d'évaluation de la stratégie

Le cadre d'évaluation de la stratégie CESP 2030 doit permettre à la fois le rapportage de la France auprès de la convention de Ramsar en termes d'actions de CESP dans le cadre du 4eme plan stratégique 2016-2024. Mais aussi évaluer les effets des actions menées (Tableau de bord) et rendre possible une amélioration du cadre CESP français pour les zones humides.

5.1. Rapportage CESP auprès de la convention de Ramsar

Le 4e plan stratégique de la Convention, pour la période 2016-2024, fixe peu d'indicateurs en matière de CESP, dont la plupart font déjà l'objet d'un rapportage national, qui va être poursuivi et renforcé par la présente stratégie :

- Une information sur les correspondants nationaux de CESP : **la France a désigné ses correspondants gouvernemental et non gouvernemental (avec communication de leurs noms et coordonnées).**

- Une information sur l'existence d'un programme de CESP et le partage de celui-ci avec les autres Parties : la France a transmis **le dispositif de CESP 2012-2014 et enverra la stratégie de CESP 2030, avec le bilan et le rapport CGEDD relatif à la précédente.**

- L'évaluation des besoins nationaux et locaux de formation à l'application de la Convention : **La parution d'un rapport en 2019⁵⁷ répond en partie à cela.**

- Une information sur la participation des Parties à la Journée mondiale des zones humides et le nombre d'activités organisées : **depuis 2011, un bilan national de la JMZH est effectué et transmis au secrétariat de la Convention.**

En 2020, l'association Ramsar France a réalisé une brochure "La journée mondiale des zones humides en France : Quelques clés de réussite" ⁵⁸, traduite en 5 langues (allemand, anglais, arabe, espagnol, mandarin), transmise au secrétariat de la Convention et présentée dans un side-event de la COP14. Cette même année, l'OIEau a réalisé une étude de l'impact médiatique de la Journée mondiale des zones humides en France⁵⁹.

- Une information sur les centres d'accueil des visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation aux zones humides : nombre de centres par Partie; dans les sites Ramsar et en dehors : **les objectifs 11 et 12 de la présente stratégie y répondront.**

⁵⁷ Office international de l'eau, 2019. *Étude de l'offre de formation sur les milieux humides en France.* http://www.zones-humides.org/sites/default/files/pdf/etude_formation_milieux_humides_oieau_27032019.pdf

⁵⁸ Doc JMZH

⁵⁹ Etude JMZH OIEau

- La possibilité d'un indicateur sur l'intégration (existence, modalités) de la conservation et de l'utilisation durable des zones humides dans les programmes pédagogiques officiels : **l'objectif 11 de la présente stratégie y contribuera.**

5.2. Évaluation du cadre CESP français pour les zones humides.

Dans leur rapport sur la stratégie de Communication, éducation, sensibilisation et participation du public de 2012-2014, les experts du CGEDD signalent que le dispositif souffrait d'un manque d'**indicateurs** pertinents et partagés définis en amont pour garantir une contribution par les partenaires, une évaluation fiable et un bilan partagé (cf. chap. 3.1).

“L'indicateur est un appareil, instrument servant à fournir des indications, des renseignements sur la valeur d'une grandeur” (Larousse, 2018).

Pour garder toute sa pertinence, un indicateur doit être subordonné à une finalité explicite qui, seule, peut lui donner son sens. Sa construction répond à des critères de robustesse et de pérennité. (Indicateur SMART, cf. Annexe 2)

Par ailleurs, on observe que la réponse à la question « [Comment évolue l'intérêt des publics pour les milieux humides ?](#) » de l'Observatoire national de la biodiversité⁶⁰ (ONB), est actuellement difficile à apporter et à étayer, et il en va de même pour les autres thématiques (forêt, milieux d'eau douce, milieux marins et littoraux).

Pour répondre à ces problématiques, il faut définir un cadre d'évaluation qui prenne en compte les actions de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation (CESP) **comme des mesures d'accompagnement et de facilitation.**

En effet, les actions de CESP agissent non pas directement sur l'état des zones humides, mais **sur la vision et le comportement de la population vis-à-vis de ces milieux**, autrement dit sur l'image qu'elle a de ce sujet et de ses actions envers lui.

Dans le **modèle Pression-État-Réponse** (PER) de l'OCDE^{61,62}, les indicateurs facilitent la gestion des actions de la société en faveur des zones humides, notamment en apportant des informations pour faciliter et accélérer le passage entre les trois compartiments PER. Ainsi, les réponses peuvent apparaître plus rapidement lorsque les modifications de

⁶⁰ Observatoire national de la biodiversité <https://naturefrance.fr/>

⁶¹ OCDE, 1993. *Core set of indicators for environmental performance reviews.*

[http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD\(93\)179&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=OCDE/GD(93)179&docLanguage=En)

⁶² La stratégie allemande pour la biodiversité de 2007 a fait le choix d'indicateur selon le modèle PER : https://www.bfn.de/fileadmin/ABS/documents/Biodiversitaetsstrategie_englisch.pdf

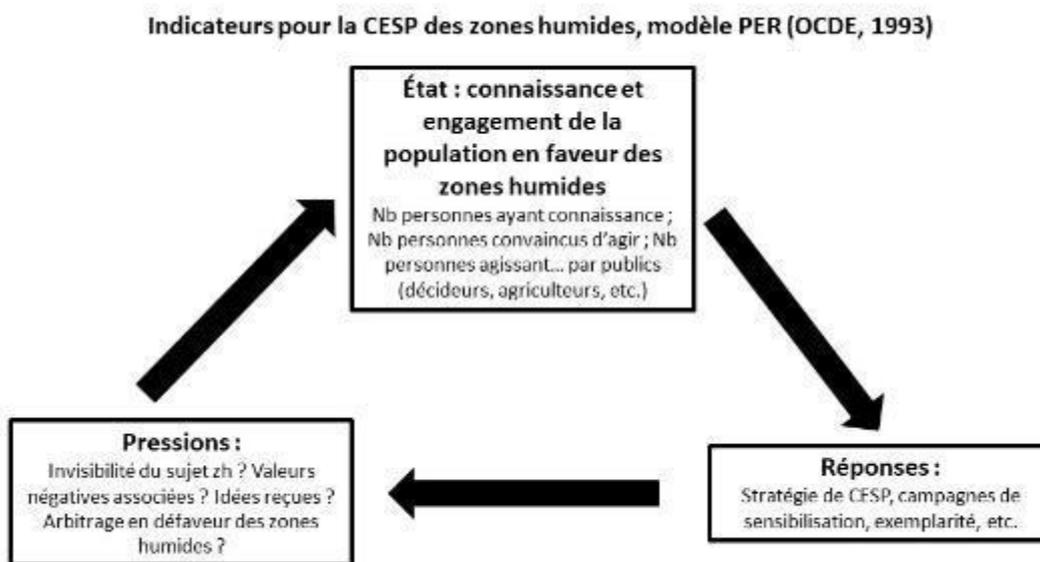
comportement des publics en faveur des zones humides sont identifiées et lorsque les pressions changent⁶³.

Pour cela, il faut des indicateurs d'état qui répondent rapidement et sans équivoque aux pressions.

Le modèle PER formalise donc les interactions dans un modèle dynamique à trois compartiments :

1. **Les pressions** pesant sur la connaissance, la volonté et la capacité d'agir de la population en faveur des zones humides ;
2. **L'état d'esprit et le comportement** de la population vis-à-vis des zones humides, autrement dit l'image qu'elle a de ce sujet et ses actions envers lui ;
3. **Les réponses** apportées par les acteurs cibles.

Ces compartiments peuvent être décrits par des indicateurs de pression, d'état et de réponse pour analyser et évaluer la dynamique du système.



Le modèle PER appliqué à la CESP en faveur des zones humides. G. Macqueron/SNPN 2020

Les indicateurs sont un élément essentiel du tableau de bord, véritable synthèse de l'activité du dispositif, destinés au pilotage, au dialogue et à la négociation entre acteurs. Les

⁶³ D. Couvet, F. Jiguet, R. Julliard, H. Levrel et A. Teyssèdre, 2006-2007. *Les indicateurs de biodiversité et le modèle PER*. MNHN. <http://anne.teyssedre.free.fr/blog/wp-content/t5-indicsper.pdf>

indicateurs sont rarement des données chiffrées brutes, mais plutôt un condensé d'informations complexes qui croisent plusieurs données.

L'écueil le plus courant est de considérer l'indicateur comme un outil de calcul neutre et objectif. Pour garder toute sa pertinence, il doit être subordonné à une finalité explicite qui, seule, peut lui donner son sens. Sa construction répond à des critères de robustesse et de pérennité.

L'essentiel est que l'indicateur soit aisément compréhensible par une pluralité d'acteurs impliqués à des degrés divers dans le suivi de l'activité.

Créer, mettre en œuvre et utiliser des indicateurs demande un apprentissage commun.

L'indicateur complète l'intuition par le systématique. Il permet de remonter à la fonction de l'activité. Il demande d'accepter d'être évaluable. Il utilise l'information de façon constructive.

Il ne suffit pas de définir des indicateurs, il faut apprendre à bien les utiliser ensemble.

5.2.1. Vers des indicateurs de pressions et d'état

Suivant le type d'information qui ressort d'un indicateur, celui-ci peut aussi bien renseigner les pressions pesant sur la connaissance, la volonté et la capacité d'agir de la population en faveur des zones humides que l'état d'esprit et le comportement de la population vis-à-vis de ces milieux.

5.2.1.1. Un indicateur de formation

Ainsi, **l'étude de l'offre de formation** sur les zones humides⁶⁴, répétée tous les 5 ans, permettrait de mesurer l'adéquation territoriale et thématique (par groupe d'acteurs) de l'offre de formation (état) comme son inadéquation (pression).

5.2.1.2. Des indicateurs lexicométriques

L'analyse du lexique et du nombre de mentions d'un sujet tel que les zones humides **dans la presse, les moteurs de recherche ou les réseaux sociaux** est aussi très utile. En effet, la presse fonctionne comme une empreinte et une matrice de l'opinion publique : non seulement elle **révèle les connaissances, les valeurs et les pratiques relatives** aux zones humides, mais elle donne à penser aux lecteurs et peut donc contribuer à modeler leurs attitudes⁶⁵. En outre, l'analyse du discours politique rapporté dans les articles peut **mettre en évidence l'engagement du corps politique** en faveur d'un sujet, ainsi que

⁶⁴ OIEau, 2019. *Étude de l'offre de formation sur les milieux humides en France*.

⁶⁵ Y.-F. Le Lay, 2018. « *Les zones humides sous presse* ». *Zones Humides Infos* n°94

<https://www.snnp.com/wp-content/uploads/2018/04/ZHI-94-Paturage-traditionnel-ou-original-en-zone-humide.pdf>

l'argumentaire déployé et son évolution dans le temps⁶⁶. Elle fournit donc de quoi alimenter des indicateurs d'état comme de pressions.

Par ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé précise dans une note sur les Journées mondiales de la santé⁶⁷ que des effets à court terme, comme la **couverture presse**, peuvent être directement liés à ces journées, mais que les effets à long terme, comme les bénéfices pour la cause défendue, sont plus difficiles à évaluer. Elle ajoute qu'un indicateur possible et solide, puisque utilisé pour la recherche, est **le taux de citations**, par exemple d'un rapport dévoilé lors d'un événement. Elle précise qu'elle utilise aussi comme indicateur la **diffusion dans les réseaux sociaux** (nombre de mentions/partages sur Twitter, Facebook, Instagram). L'OMS conclut enfin que ce type d'évaluation nécessite des ressources adaptées aux activités et méthodes visées jusqu'à des évaluations complètes des impacts.

Des **indicateurs lexicométriques** tirés de l'analyse de la presse (généraliste et spécialisée), des moteurs de recherche (voir encadré) et des médias sociaux, et de leur traitement du sujet des zones humides, seront donc très utiles, tant pour **évaluer les pressions** que le point de vue et l'engagement des populations (y compris des acteurs bien circonscrit via la presse spécialisée).

Google Trends et Ngram, une source d'indicateur sur l'intérêt du grand public envers les zones humides

Les données de Google sur les requêtes faites dans son moteur de recherche (qui reflètent l'intérêt effectif de la population) ou encore sur le thésaurus de ses services comme Google books sont des sources potentielles et gratuites pour répondre à des questions comme celle de l'évolution de l'intérêt des publics pour les zones humides.

Google Trends

Cet outil est utilisé en recherche, notamment pour évaluer l'intérêt du grand public envers la nature et le climat, comme le montre la bibliographie suivante :

[Using Google trends data to assess public understanding on the environmental risks \(2017\)](#) ; Article de vulgarisation *Google searches reveal public interest in conservation is rising* <https://news.mongabay.com/2018/11/google-searches-reveal-public-interest-in-conservation-is-rising/>

Analysis of the Capacity of Google Trends to Measure Interest in Conservation Topics and the Role of Online News (2016) ("Analyzing how public interest in conservation issues

⁶⁶ M. Chandelier et R. Mathevet, 2016. « *La Camargue, les moustiques et les médias* ». *Zones Humides Infos* n°92-93 https://www.snpn.com/wp-content/uploads/2017/10/ZHI-92-93_WEB.pdf

⁶⁷ Note de l'Organisation mondiale de la santé de janvier 2019 sur les journées mondiales de la santé https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/EB144/B144_39Rev1-en.pdf

changes with time and the factors that drive these changes could provide **understanding of how information is communicated to the public**, and may help inform decisions regarding conservation science communication”).

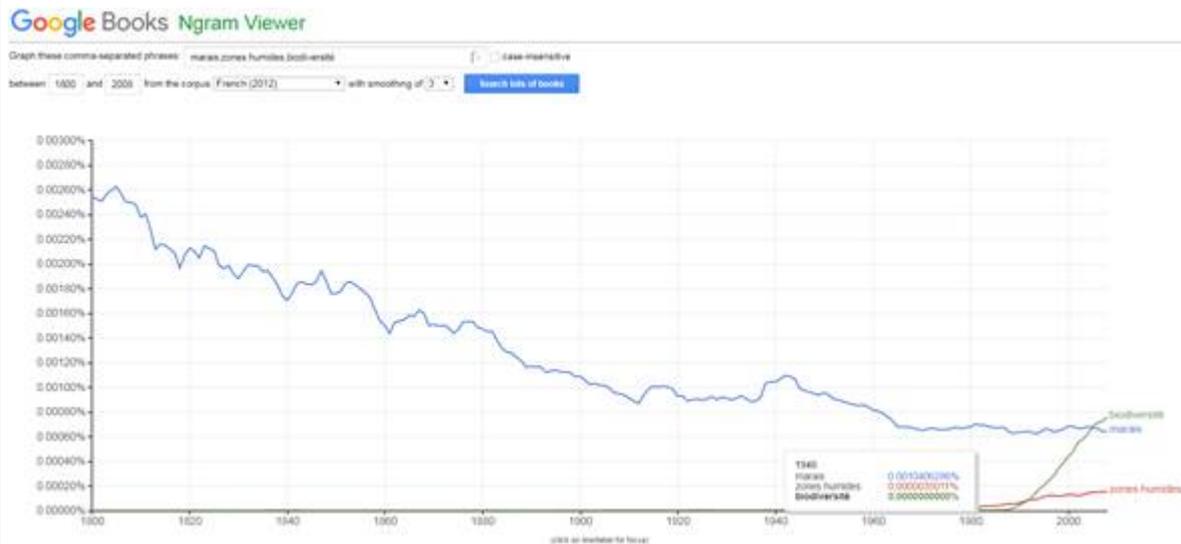
[Ecological correlates of the popularity of birds and butterflies in Internet information resources](#) (2013), Oikos.

M. McCallum & G. Bury, 2013, [Google search patterns suggest declining interest in the environment](#). *Biodiversity Conservation*, 22, 1355–1367

Google ngram viewer

Cet outil permet de compter les énumérations de termes dans les livres de 1800 à 2019 du corpus numérisé de Google (on peut choisir la langue, par exemple pour accéder au corpus francophone).

Voici par exemple l’occurrence des termes « marais », « zones humides » et « biodiversité » dans ce corpus :



Source : [Google Books Ngram Viewer, janvier 2020](#).

« Marais » s’est effondré jusqu’au milieu des années 1960, mais reste supérieur (environ 4 fois plus) à « zones humides », qui progresse petitement depuis à peu près le même moment. « Biodiversité » explose et dépasse « Marais » au milieu des années 2000.

5.2.2. Des indicateurs d'état

Les indicateurs d'état permettent d'avoir un aperçu de l'opinion de nos concitoyens sur les zones humides.

A titre d'exemple, les acteurs de la politique de l'eau et de la biodiversité soutiennent, avec des moyens publics, d'importants programmes de préservation qui sont mobilisés pour la reconquête de l'eau et de la biodiversité. *“Ce que pensent les Français”* est un **indicateur indispensable, pour ces acteurs ainsi que les pouvoirs publics, pour apprécier la perception des enjeux et des réponses apportées.**

5.2.2.1. Un indicateur dérivé du baromètre d'opinion

En ce qui concerne les indicateurs d'état (état d'esprit et comportements liés aux zones humides), un premier proxy existe : le baromètre de l'opinion sur l'eau réalisé tous les 2-3 ans depuis 2011 par l'OFB (anciennement Onema puis AFB) et ses partenaires :

Ce baromètre, réalisé selon la méthode des quotas⁶⁸ avec 3 508 personnes en France métropolitaine (donc sans les Outre-mers), contient plusieurs questions concernant les zones humides :

- Sur les principales causes d'inondation, avec comme réponse possible : “La disparition des zones humides” ;
- Sur la limitation des risques d'inondation, avec comme réponse possible : “Interdire les constructions dans les zones humides” ;
- Sur le degré d'utilité des informations sur l'eau et les rivières, avec comme réponse possible : “Les balades qui sont autorisées dans les zones humides (marais, estuaire, mares...)” ;
- Sur la notoriété (“bien connaître”, “avoir entendu parlé de”) des termes liés à l'eau, dont celui “zones humides” ;
- Sur les actions prioritaires pour garantir une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques (Selon vous, pour mieux gérer l'eau dans son milieu naturel et préserver l'état des rivières, des fleuves, des lacs, des nappes d'eau souterraine, il faut en priorité... ?), avec comme réponse possible : “Éduquer, former, sensibiliser tous les publics”.

⁶⁸ Méthode d'échantillonnage qui consiste à s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant une structure similaire à celle de la population de base.

5.2.2.2. Un indicateur dérivé de l'enquête "Les Français et la nature"

Comme au Royaume-Uni et en Allemagne (voir encart ci-dessous), en France, une large enquête sur *Les Français et la nature*⁶⁹ a été réalisée à l'initiative du service statistique du ministère de la Transition écologique. Portant sur un échantillon représentatif de 4 553 Français (âgés de 16 ans et plus), cette étude, si elle est amenée à être réitérée régulièrement, constituera un second proxy.

Une telle source d'indicateurs, rattachée au sujet plus large de la nature et de la biodiversité, permet d'obtenir de précieuses informations sur la segmentation des publics en matière d'engagement ou encore sur la sensibilisation du grand public et l'évolution de ses représentations de la nature et, en particulier, des zones humides.

Parmi les résultats centrés sur la France métropolitaine, l'enquête révèle par exemple :

- que les enquêtés déclarent se rendre sur **le littoral (18 %), les bords de rivières, de lacs ou d'étangs (13 %)** ;
- que **trois enquêtés sur quatre peuvent aisément accéder à un milieu aquatique (lac, rivière, mer, canal, étang, marécage)**.
- que **65 % des français considèrent que l'état des zones humides s'est dégradé** au cours des dix dernières années, et 71 % d'entre eux qu'il en est de même pour les fleuves et lacs.

Comment évaluer et suivre les effets d'une politique de sensibilisation sur le grand public : les exemples anglais et allemand

La question des indicateurs de suivi des effets des politiques de sensibilisation se pose aussi bien pour la Stratégie nationale pour la biodiversité, pour l'Observatoire national de la biodiversité que pour le dispositif de communication, d'éducation de sensibilisation et de participation du public en faveur des zones humides.

Nos voisins européens du Royaume-Uni et d'Allemagne se sont posés la même question et leurs réponses sont très instructives et pourraient inspirer la France pour le suivi de ses efforts de CESP en matière de biodiversité (et des thèmes des milieux humides, du milieu littoral et marin, des eaux douces et de la forêt). Il s'agit en particulier **d'enquêtes de segmentation de l'engagement ou de sensibilisation de la population**.

L'approche britannique

Le département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales britannique (*Department for Environment, Food and Rural Affairs* ou DEFRA) a étudié dans son

⁶⁹ CGDD, 2020. *Les Français et la nature : fréquentation, représentations et opinions*.
https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/datalab_essentiel_227_francais_nature_octobre2020_0.pdf

rapport *Engaging people in biodiversity*⁷⁰ l'application de la stratégie de CESP de la SNB britannique⁷¹, et s'est notamment intéressé à la construction d'indicateurs.

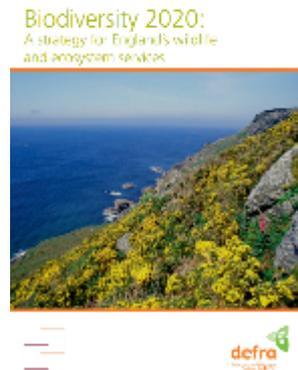
L'approche exposée dans le rapport est celle de la **segmentation des publics**, extrêmement utile et qui, chez nos confrères britanniques, préexiste en partie chez plusieurs de leurs acteurs (cf. p. 108 et suivantes du rapport).

Extrait du rapport britannique :

Définir l'engagement dans les enjeux de la biodiversité

Un sondage et une analyse quantitative ont été entrepris pour développer la définition de groupes (*tiers*) : un ensemble de critères basés sur des preuves et de règles décisionnelles qui peuvent être utilisés pour assigner les membres d'une population générale dans des groupes distincts.

Cinq groupes ont été identifiés, **reflétant différents niveaux d'engagement** dans les enjeux de la biodiversité, et résumés dans le graphique ci-dessous, avec les pourcentages de population concernée dans chaque groupe.



⁷⁰ *Engaging people in biodiversity - Final report of the Biodiversity Segmentation Scoping Study (2013)*
http://randd.defra.gov.uk/Document.aspx?Document=11265_Engagingpeopleinbiodiversityissues-FinalReport.pdf

⁷¹ *Biodiversity 2020: A strategy for England's wildlife and ecosystem services*, DEFRA (2011)
https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/69446/pb13583-biodiversity-strategy-2020-111111.pdf

Defining 'engagement in biodiversity issues'

A survey and quantitative analysis were undertaken to develop a **tier definition**: a set of evidence-based criteria and decision rules that can be used to assign people from a general population into discrete groups. Five **tiers** were identified, reflecting different levels of 'engagement in biodiversity issues' – and summarised in the graphic below, which also indicates the percentage of the population in each tier.

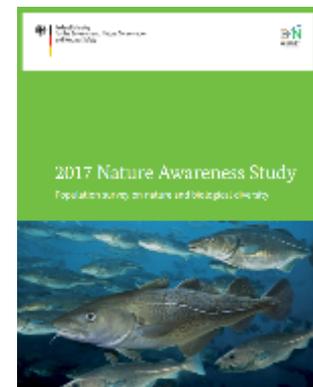


Le suivi régulier, tous les deux ou trois ans, des pourcentages de population dans chacun de ces groupes permet d'évaluer les effets d'un dispositif en matière de modification des comportements du grand public.

L'approche allemande

De leur côté, le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire et l'Agence fédérale pour la protection de la nature mènent tous les deux ans depuis 2009 une **enquête sur la sensibilisation à la nature** : le *Nature awareness study – Population survey on nature and biological diversity*.⁷²

Cette série d'études documente en chiffres concrets la manière dont les citoyens allemands interprètent la « nature », l'importance qu'ils attachent à sa protection, à la possibilité de découvrir la nature dans leur environnement urbain immédiat, leurs connaissances, leurs attitudes et leurs intentions comportementales concernant la biodiversité.



⁷² German federal agency for nature conservation, 2018. *Nature awareness study – Population survey on nature and biological diversity*.

https://www.bmu.de/fileadmin/Daten_BMU/Pool/Broschueren/naturbewusstseinsstudie_2017_en_bf.pdf ;
<https://www.bfn.de/en/activities/social-affairs/nature-awareness.html>

L'enquête permet d'explorer d'autres sujets importants comme les paysages, les mesures de lutte contre les inondations, la consommation écologique, la perception des effets paysagers de la gestion des espaces naturels, etc.

La population étudiée est la population résidente germanophone âgée de 18 ans et plus, en prenant en compte tous les segments sociodémographiques et l'intégration des personnes de toutes les régions du pays. Au total, 2 054 personnes ont été interrogées en 2 mois dans le cadre d'entretiens en face à face assistés par ordinateur.

La traduction du document en anglais permet de le partager à l'échelle internationale.

5.2.3. Des indicateurs de réponse

La stratégie de CESP 2030 propose un schéma de construction **d'indicateurs de réponse** pour suivre, de manière territorialisée, la mise en application de ses actions. La construction de ces indicateurs de réponse, qui peuvent être des indicateurs d'activité ou de réalisation, de résultat ou d'impact, est illustrée dans l'encart ci-dessous.

Les indicateurs de réponse sont au cœur de l'évaluation des actions de la stratégie de CESP car ils relèvent de sa mise en application directe par les porteurs et coordinateurs du dispositif. Le suivi de ces indicateurs (auto-évaluation) tout au long de la mise en oeuvre permettra :

1. de connaître, décrire et mesurer la réalité du programme d'actions de CESP (réponse de la société aux enjeux), de déterminer si les besoins identifiés (pressions) ont été comblés ou le chemin encore à parcourir pour ce faire;
2. de fournir une aide à la décision pour améliorer de manière continue la stratégie de CESP en fonction de l'évolution de l'état d'esprit et du comportement de la population vis-à-vis des zones humides.

C'est donc pour cela que les coordinateurs d'objectif ont dans leur mandat la responsabilité du suivi de leurs indicateurs de réponse (cf. 3.2.3).

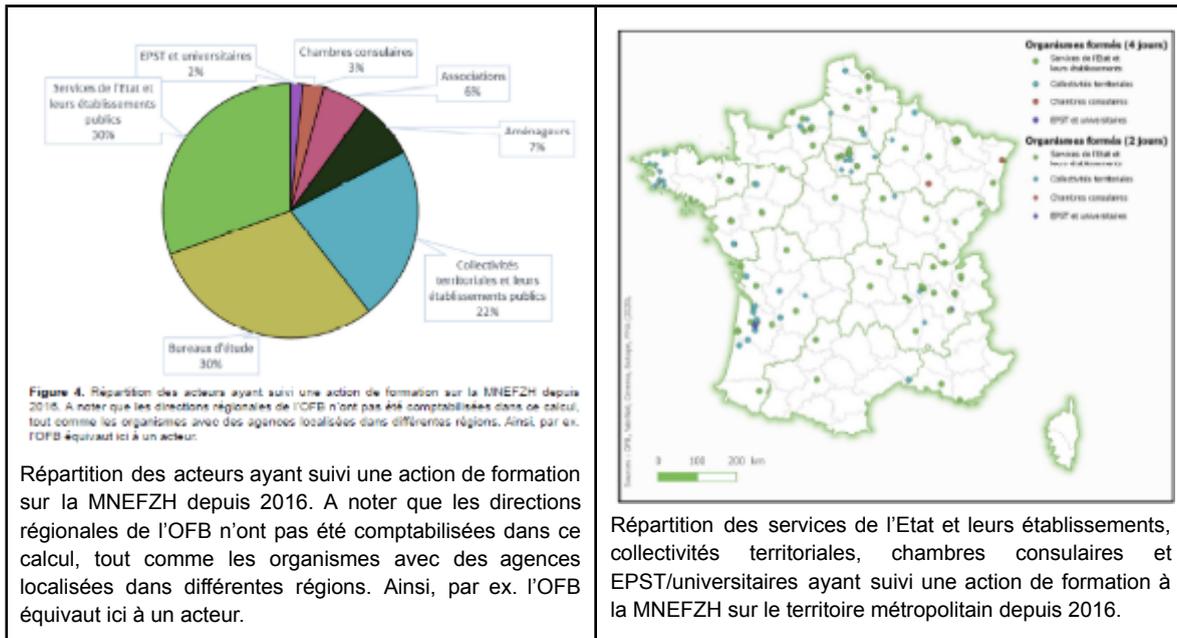
En ce qui concerne les indicateurs de pressions et d'état, l'approche est plus indirecte.

Bilan de la mise en oeuvre de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides - Synthèse des actions de transfert, de sensibilisation, d'information et retours critiques sur son application en France métropolitaine - décembre 2020⁷³

⁷³ OFB, 2020. Bilan de la mise en oeuvre de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides.

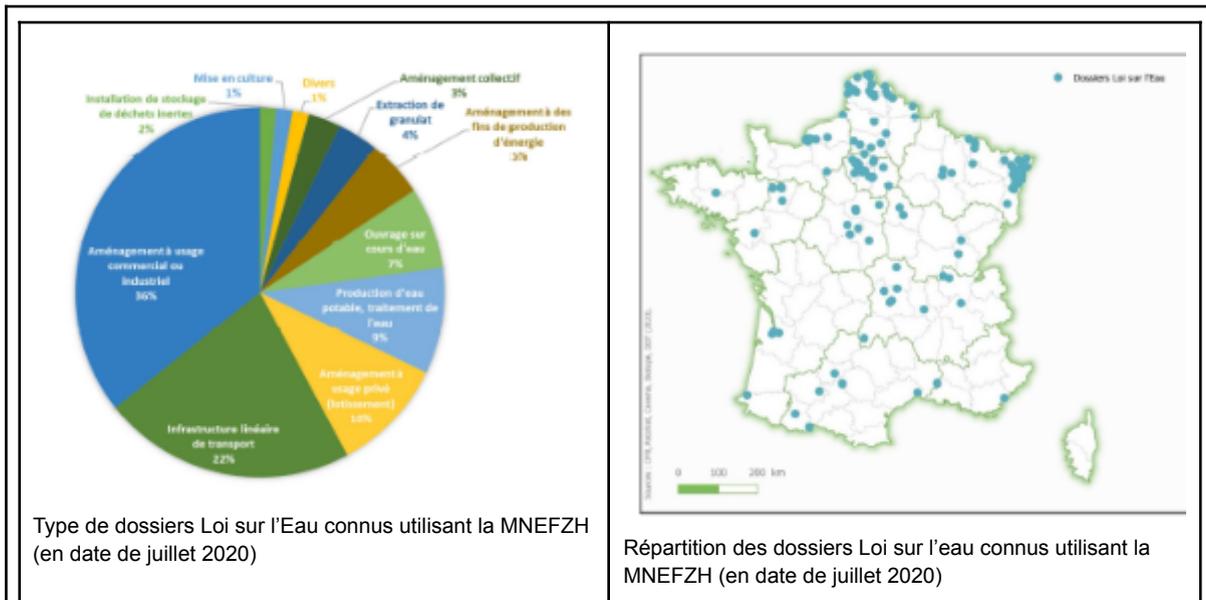
<https://zones-humides.org/bilan-de-la-mise-en-oeuvre-de-la-methode-nationale-d-evaluation-des-fonctions-des-zones-humides>

L'Office Français pour la Biodiversité, PatriNat (OFB – CNRS – MNHN) et leurs partenaires ont publié en juin 2016 la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (MNEFZH). Cette méthode permet, en application de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature relative aux projets d'installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA), de promouvoir les projets de « moindre impact environnemental » en zone humide.



Après quatre années de mise en œuvre sur le territoire métropolitain, cette synthèse répertorie les actions qui ont accompagné et permis l'appropriation dans les territoires de cette méthode par les parties prenantes - **actions de transfert, de sensibilisation et d'information- (indicateurs d'activités ou réalisations)** .

Un bilan des dossiers loi sur l'eau en cours d'instruction et/ou instruits qui utilisent cette méthode a également pu être réalisé (indicateur de résultat ou d'impact), ainsi qu'une compilation de l'avis des utilisateurs (enquêtes téléphoniques auprès des services de l'état, collectivités territoriales, bureaux d'étude, établissements publics); et ce, en prévision de la publication de la version 2.



L'utilisation de la MNEFZH met fin au débat sémantique entourant les notions de fonctions et d'évaluation de ces fonctions. Elle semble par ailleurs favoriser la proposition de mesures E-R-C proportionnées à l'impact dans les départements où elle est vivement recommandée notamment par le biais de doctrines départementales. La formation des services instructeurs joue un rôle clef pour diffuser efficacement et de façon pérenne cet outil sur le territoire métropolitain. L'application de cette méthode par le Cerema dans un cadre autre que la Loi sur l'eau souligne également son intérêt pour accompagner les projets de restauration en zones humides.

5.2.4. Les indicateurs de la stratégie de CESP 2030

Type d'indicateur	Indicateurs	Mandat pressenti
Réponse	Indicateurs des actions	Différents coordinateurs d'actions territorialisées
Etat	Indicateurs tirés du "baromètre d'opinion sur l'eau"	<i>Hors périmètre (ONB - OFB-AEs)</i>
Etat	<i>Indicateurs tirés d'enquêtes sur "les français et la nature"</i>	<i>Hors périmètre (ONB - OFB-SDES)</i>
Etat/Pressions	Indicateurs tirés de l'offre de formation	OFB-OIEau
Etat/Pressions	Indicateurs lexicométriques	OFB-OIEau

5.3 Mise en visibilité et transparence des résultats

Dans l'optique de transparence des résultats des évaluations et afin de faciliter l'appropriation des données, méthodes et outils pour y parvenir, il est opportun de mettre ces derniers en [accès libre](#)⁷⁴ (accès simple, pérenne et gratuit) tout en respectant le [Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie CESP 2030, l'ensemble des données, méthodes et outils sont disponibles sur le centre de ressources milieux humides www.zones-humides.org.

⁷⁴ Université de Strasbourg - Qu'est-ce que l'open access ?
<https://scienceouverte.unistra.fr/publications/quest-ce-que-lopen-access>

Conclusion

L'un des buts de cette stratégie de CESP 2030 est de fournir aux acteurs les outils nécessaires pour gérer les processus sociaux utiles à une conduite de changement et à l'accompagnement des actions de préservation et de restauration des zones humides dans les domaines suivants :

- rendre l'information compréhensible et utile ;
- favoriser l'acceptation des politiques ;
- encourager les changements de politique ;
- faciliter la participation ;
- soutenir la gestion de projets.

La planification est indispensable à la réussite d'une stratégie de CESP, qu'elle soit internationale, nationale, régionale, locale ou dans un domaine sectoriel. La présente stratégie apporte un certain nombre de clefs de lecture et de compréhension aux questions préliminaires qui se posent lors de l'élaboration d'actions de CESP :

- Où en sont et quels sont les objectifs en matière de CESP des porteurs de projet ?
- De quoi ont-ils besoin pour réaliser ces objectifs ?
- Quels sont les groupes cibles à viser, avec quels groupes s'associer ?
- Est-il plus efficace de communiquer directement avec les groupes cibles ou de passer par des intermédiaires et partenaires ?
- En quoi la communication, l'éducation et la formation, la sensibilisation et les processus participatifs peuvent-elles les aider à répondre à leurs problèmes ?
- Comment tireront-ils des enseignements de leurs actions en cours de route ?

Pour finir, deux conseils pour la réalisation d'actions de CESP :

- **Se préparer à devoir adapter les objectifs et les actions** en fonction des moyens humains et financiers.
- **Le succès attire le succès. Il est préférable de commencer avec des actions dont la réussite est quasi certaine que d'être trop ambitieux et de ne pas avoir d'impact réel sur les publics ciblés.**

Le Groupe thématique CESP espère que vous contribuerez à l'atteinte des objectifs de cette nouvelle stratégie de CESP et que vous vous emparerez de ses concepts, méthodes et outils pour mettre en place votre propre stratégie de CESP.

Annexes

Annexe 1 - Définitions

- **Article de presse** : Écrit formant un tout distinct dans une publication, un journal (Larousse 2021), imprimé ou numérique.
- **Atelier** : Groupe de travail constitué autour d'une activité, d'un thème, etc., en particulier dans le domaine de l'enseignement, d'un congrès scientifique, etc. (Larousse 2021) Très souvent construit sur la base de présentations et de travaux pratiques sur une durée de quelques heures à une journée.
- **Bonnes pratiques** : ensemble de comportements consensuellement considérés comme indispensables par la plupart des professionnels du domaine, pour des raisons de qualité, d'hygiène et sécurité, de respect de la législation ou éthiques.
- **Colloque** : Réunion organisée pour ce débat. (Le petit Robert 2021). Constitué généralement de plus de 100 personnes avec des présentations et ateliers de réflexion
- **Concours** : Compétition organisée en vue d'octroyer un prix aux meilleurs concurrents, ou aux œuvres, travaux, projets, animaux, etc., les plus remarquables, qui s'y présentent ou qui y sont présentés (Larousse 2021)
- **Démarches participatives** : activité qui implique une participation active et délibérée de protagonistes non-professionnels comme des observations scientifiques, des réalisations de chantier, des consultations en vue de prendre des décisions, etc..
- **Expérimentation** : Action d'éprouver, connaître par l'expérience, d'essayer quelque chose. (Le petit Robert 2021)
- **Formation** : Action de donner à quelqu'un, à un groupe, les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité (Larousse 2021). Elle est construite sur la base de supports pédagogiques (powerpoint, poster, jeux, travaux pratiques, travaux dirigés) et est très souvent égale ou supérieure à deux jours.
- **Forum** : événement de plus de 200 personnes avec seulement des présentations
- **Journée d'échanges** : plus de 20 personnes mais moins de 100 personnes avec des présentations et des ateliers de réflexion
- **Label** : Signe, marque sous lesquels se présente quelqu'un, quelque chose (Larousse 2021)
- **Mandat** : Fonction, charge confiée à quelqu'un de faire telle ou telle chose au nom de quelqu'un, d'un groupe (Larousse 2021)
- **Ouvrage** : publication non périodique imprimée ou numérique, comptant au moins 49 pages, pages de couverture non comprises.
- **Plaquette** : publication informationnelle non périodique imprimée ou numérique, comptant entre 4 et 48 pages, pages de couverture non comprises, diffusée gratuitement.

- **Porteur (d'action)** : Structure ayant la maîtrise d'ouvrage d'une action donnée.
- **Présentation** : processus d'exposition d'un sujet par un orateur à un public pour l'informer
- **Public cible** : l'ensemble des acteurs à qui s'adresse une action CESP et qui sera touché directement par les actions de communication et qui a un impact direct et fort sur le problème identifié.
- **Prix** : Distinction remise à un porteur de projet ayant candidaté, qui vient reconnaître les bonnes pratiques appliquées à la conduite du projet.
- **Retour d'expérience** : Résultat suite au fait de provoquer un phénomène dans l'intention de l'étudier, de l'observer, de contrôler une hypothèse (Le Petit Robert)
- **Séminaire** : Petit nombre de personnes réunies pour étudier un problème, une question sous la direction d'un animateur. (Larousse 2021). En général constitué de plus de 100 personnes avec seulement des présentations
- **Stand** : Emplacement réservé, dans une exposition, une foire ; ensemble des installations et produits exposés. (Le petit Robert 2021) C'est un espace et construction temporaires d'un participant à un évènement (journée d'échanges, colloque, forum, etc.) pour exposer des ouvrages ou autres supports d'information et où le participant interagit avec un public
- **Webconférence** : présentation à distance par un ou des intervenants devant plusieurs personnes connectées via une plateforme numérique.

Annexe 2 - Les indicateurs SMART

Pour garder toute sa pertinence, un indicateur doit être subordonné à une finalité explicite qui, seule, peut lui donner son sens. Sa construction répond à des critères de robustesse et de pérennité.

L'acronyme SMART est un moyen mnémotechnique utilisé dans la gestion de projet (GT Doran, 1981) pour rappeler les principales caractéristiques d'un bon indicateur :

- **Spécifique** : cible un domaine particulier à améliorer.
- **Mesurable** : doit être mesurable ou au moins pouvoir montrer une progression.
- **Atteignable** : doit viser un niveau atteignable de manière réaliste avec les ressources imparties.
- **Avec un Responsable** : définit qui doit alimenter l'indicateur.
- **Temporellement défini** : avec une date de réalisation.

L'essentiel est que l'indicateur soit aisément compréhensible par une pluralité d'acteurs impliqués à des degrés divers dans le suivi de l'activité.

Il existe différents types d'indicateurs :

- **Indicateurs de réalisation** : produit des actions (ce que l'on a fait avec les ressources qui ont été consommées).
- **Indicateurs de résultat** : avantage généré par l'action pour les publics cibles.
- **Indicateurs d'impact** : effets indirects des actions au-delà des résultats pour les publics cibles.
- **Indicateurs d'activité** : moyens consommés pour la mise en œuvre des actions (financier ou équivalent temps plein).
- **Indicateurs de contexte** : situation du contexte dans lequel l'action intervient.

La Stratégie CESP s'appuiera sur les 3 premiers cités.

L'indicateur d'activité n'est pas une priorité de rapportage du dispositif de CESP.

L'indicateur de contexte ne sera pas traité dans le cadre de ce dispositif car difficile à alimenter par les porteurs d'action, et y compris à une échelle plus globale en l'absence d'une cartographie exploitable des zones humides nationales.

La plupart de ces types d'indicateurs peuvent **être territorialisés de façon à être adaptés aux caractéristiques des territoires** : répartition géographique des actions, des avantages directs ou indirects pour les publics cibles.

Voici des exemples de type d'indicateurs en fonction des actions et outils déployés pour atteindre un objectif (indicateur de réponse) :

Action	Outil à déployer	Indicateur
Coordination	Convention, marché, réunion, charte.	de réalisation : Liste des participants et partenariats d'activité : ETP mobilisé, Coût de l'action
Production et diffusion	Articles de presse, plaquettes, ouvrages, Sites Web, lettres électroniques, Documentation, bulletins bibliographiques	de réalisation : liste des livrables d'activité : ETP mobilisé, Coût de l'action
Sensibilisation	Présentation dans un ou organisation de forums, séminaires, colloques, journées d'échanges, webconférences, stands.	de réalisation : liste et cartographie des forums, séminaires, colloques, journées d'échanges, web conférences, stands d'activité : ETP mobilisé, Coût de l'action
Animation et valorisation	Organisation d'ateliers d'apprentissage, de réseaux d'expérimentation	de réalisation : liste et cartographie des ateliers d'apprentissage de résultat : liste et cartographie des implantations des structures participantes ; et/ou des sites d'expérimentation d'activité : ETP mobilisé, Coût de l'action
Education et transfert	Formation, sciences participatives	de réalisation : liste et cartographie des lieux de formation de résultat : liste et cartographie des implantations des structures formées et/ou évaluation des formations d'activité : ETP mobilisé, Coût de l'action
Appropriation	Concours, Prix, Labels, Bonnes pratiques, Démarches participatives	d'impact : liste et cartographie des sites retenues dans le cadre d'un concours, prix ou label ; et/ou des lieux d'utilisation; et/ou des retours d'expériences; et/ou des démarches participatives d'activité : ETP mobilisé, Coût de l'action

Annexe 3 - Méthode pour définir des messages à porter dans les actions de CESP.

1. Fixer un objectif : le ou les problèmes à résoudre

Un message doit apporter une réponse à un problème⁷⁵. Ce dernier doit donc être clairement identifié. Dans le cas de messages à destination des acteurs agricoles, ce pourrait être "l'intensification et la déprise agricole" (Rapport Bernard, 1994), qui sont la deuxième cause de dégradation et de destruction des zones humides en France.

Des problèmes identifiés, on peut en déduire l'objectif de "réduire l'intensification agricole et la déprise en milieu humide".

2. Les cibles

Il faut ici identifier précisément la cible que l'on vise, celle qui sera touchée directement par les actions de communication et qui a un impact direct et fort sur le problème identifié.

3. L'angle et le ton à adopter

L'angle et le ton du message sont à adapter en fonction des cibles visées.

Il est recommandé de faire appel à l'émotion, à l'émerveillement, aux sentiments quand on s'adresse aux personnes (acteur individuel, grand public) et aux arguments rationnels, comme l'intérêt économique⁷⁶, quand on s'adresse aux décideurs (dirigeants d'institution, de collectivité, d'entreprise, élus).

La mise en avant de l'action sur le patrimoine (produits de terroir, tradition, races locales, paysage magique...) ou encore de la passion pour un métier difficile d'un travailleur sont des exemples d'utilisation du ton émotionnel. L'entrée par les services rendus par les écosystèmes et la monétarisation de ces services pour s'adresser à des décideurs publics sont un exemple de rationalisation.

4. L'appel à l'action

Un message doit apporter une réponse, il doit donc inciter sa cible à mettre en œuvre une action à sa portée. Cette action peut être vague - le "Economies d'énergie : Faisons vite, ça chauffe" de l'ADEME - ou très précis - le "5 fruits et légumes par jour" du Programme national nutrition santé" -.

En plus de donner une piste aux publics cibles pour agir, l'incitation à l'action permet à celle-ci de ne pas désespérer et d'éviter une attitude fataliste et d'abandon. Au contraire, la perspective de l'action remet la cible dans une posture positive et renforce son engagement⁷⁷.

⁷⁵ Ontario Biodiversity Council, 2017. *Communicating Biodiversity & Climate change - A Guide for Crafting Effective Messaging*

<http://ontariobiodiversitycouncil.ca/wp-content/uploads/Biodiversity-and-ClimateChange-August2017.pdf>

⁷⁶ Futura, 2010. Branding biodiversity – The new message

https://www.wearefuterra.com/wp-content/uploads/2018/03/Branding_Biodiversity.pdf

⁷⁷ UNCPPIE, 2014. *Sensibiliser pour engager - Associer psychologie sociale et sensibilisation pour un changement durable des comportements en réponse aux défis écologiques - Guide méthodologique et pratique* https://edd.educagri.fr/files/fichier1_Guide_SensibiliserEngager_5-2-VF.pdf